

République du Congo : l'embellie





MBTP

BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS

Fondée en 1985, MBTP totalise 36 ans d'expérience dans le bâtiment, de la conception à la réalisation et à l'exploitation de projets en République du Congo, RDC, Bénin et Côte d'Ivoire.

La force de cette structure ambitieuse réside dans l'étendue de son expertise métier et son capital humain formé.



www.mbtpsa.com
www.acaciatower.com

SUNU ASSURANCES

A LE BON PROFIL POUR ACCOMPAGNER VOTRE BUSINESS



Dès son arrivée en novembre 2021 au Congo avec le Groupe SUNU, SUNU Assurances IARD Congo (ex-Allianz Congo Assurances) a réussi à conquérir le marché en se positionnant dans le top 3 des compagnies d'assurances après une année de présence.

SUNU Assurances bénéficie de l'expertise et de la solidité d'un groupe africain Leader de l'assurance en Afrique subsaharienne et présent dans 17 pays. Proposant des offres diversifiées et sur mesure pour les multinationales, PMI, PME, ONG, entrepreneurs et particuliers, SUNU Assurances compte renforcer sa proximité avec le lancement de produits digitaux et un centre de relation clients.

Grâce à une qualité de service alliant flexibilité, efficacité opérationnelle, gain de temps et écoute permanente aux besoins et préoccupations de chaque type d'assuré, SUNU Assurances a le bon profil pour vous accompagner.

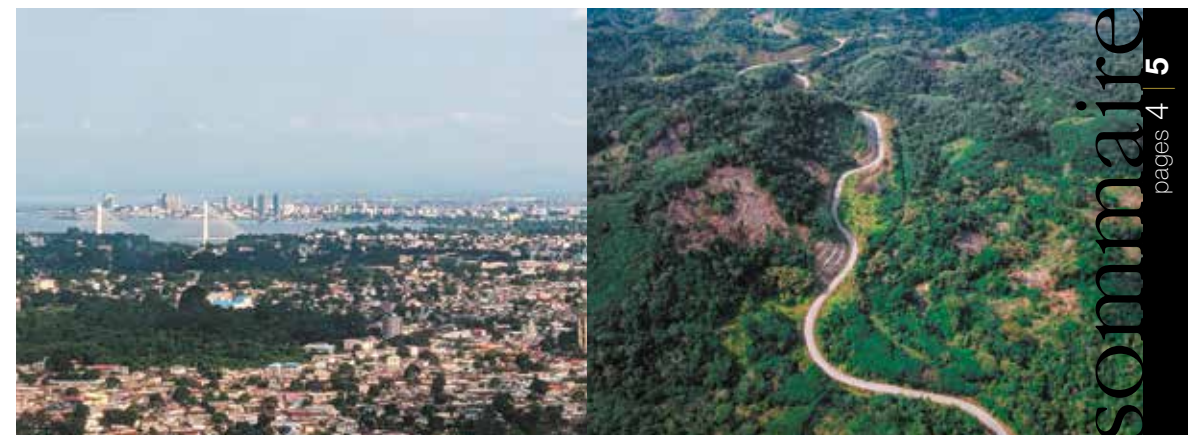
Siège social

Pointe-Noire, Rue de l'hôtel de ville
Centre-ville entrée Tchikobo
Tél. : 05 032 12 60 / 05 601 12 00
E-mail : congo.iard@sunu-group.com



Bureau de Brazzaville

Immeuble YOKA Bernard
La coupole Centre-ville
Tél. : 05 012 95 54 / 06 735 15 03
E-mail : congo.iard@sunu-group.com



Ce guide a été produit par
PLANET MÉDIAS

En partenariat avec l'Agence
pour la promotion des investissements
(API Congo)

Éditeur : Planet Médias
21 place de la République - 75003 Paris
Tél. : (+33) 1 80 91 61 94
Fax : (+33) 1 80 91 61 95
contact@doingbusinessin.fr
www.doingbusinessin.fr
Directeur de la publication : Dany Laloum
Directeur de la rédaction : Fahim Djebara
Secrétaire de rédaction : Laurent Pointier
Directeur de la traduction : Tilly de Hes
Directrice technique : Céline Devaux
Direction artistique :
Jean-Philippe Doutaud
Publicité : Dany Laloum -
Khadija Camara

Agence pour la promotion
des investissements
(API Congo)
152, Avenue Charles de Gaulle,
quartier ex-trésor.
Téléphone : + 242 06 666 81 62
Email : contact@apicongo.cg
https://apicongo.cg
Directrice générale :
Annick Patricia Mongo



Imprimé en Europe

#1 SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE : LES FONDAMENTAUX

- La République du Congo : Population, géographie, administration >>>
- Indicateurs sanitaires et sociaux majeurs >>>
- Un PND qui fait la part belle à l'économie >>>
- Exportations/Importations : la place centrale des hydrocarbures >>>
- 2022-2026 : Un PND décisif >>>
- Sept bonnes raisons d'investir au Congo >>>

#2 ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES API, LE PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE

- L'Agence pour la promotion des investissements >>>
- Une administration fiscale numérisée >>>
- La création d'entreprises au Congo : données statistiques >>>
- Rendre compatible développement et protection sociétale et environnementale >>>
- Fonds Bleu, fonds mondiaux et crédits carbone : des moyens pour « développer durable » >>>

#3 PPP, FISCALITÉ ET COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

- La République du Congo se dote d'une loi sur les partenariats public-privé >>>
- Les régimes fiscaux des entreprises au Congo >>>
- Coûts des facteurs de production au Congo >>>
- Banques et finances : Le remboursement de la dette intérieure profite aux banques >>>
- Environnement et hydrocarbures : Une Banque africaine pour la transition énergétique en cours de création >>>
- Assurances : Un secteur à développer, ouvert aux investissements >>>

#4 BOIS, AGRICULTURE, INDUSTRIE, ZES, TOURISME : LE CONGO EXPOSE SES ATOUTS

- Industrie : La promesse d'un secteur stratégique pour l'économie congolaise >>>
- Avec Arise IIP, Brazzaville trouve le développeur de ses zones économiques spéciales >>>
- Bois : Le Congo passe de l'exportation brute à la transformation >>>
- Agriculture et Souveraineté alimentaire : Produire et transformer davantage >>>
- Tourisme : Le Congo veut faire découvrir ses merveilles >>>

#5 ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT : LES HYDROCARBURES TOUJOURS AU CENTRE DU JEU

- Hydrocarbures : Décarboner le pétrole, encore central pour le Congo >>>
- Valorisation du gaz naturel, une étape de la transition énergétique >>>
- Objectif 2050 : Neutralité carbone >>>

#6 INFRASTRUCTURES : LES INVESTISSEMENTS REPRENENT, Y COMPRIS AVEC LE PRIVÉ

- Eau, électricité : des progrès à confirmer >>>
- Infrastructures routières : Un linéaire multiplié par 4 depuis 2000 >>>
- Port autonome de Pointe-Noire : La porte océane de l'Afrique centrale >>>
- TIC : Un accès démocratisé à internet de plus en plus fiable >>>

#7 VIVRE AU CONGO

- Premiers pas au Congo >>>

10
12
16
21
24
26

30
36
38
42
46

50
58
62
65

75
78

86
92
95
98
102

112
117
122

128
132
136
138

144



Denis Sassou N'Guesso,
président de la République du Congo

éditoria

« NOTRE ÉCONOMIE CONNAÎT UNE EMBELLIE PERCEPTIBLE »

Le 21 mars 2021, notre projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » a été plébiscité par le peuple. Porteur d'une ambition collective, il est décliné dans le Plan national de développement 2022-2026, mis en œuvre afin de redresser le Congo, après l'effondrement des cours du pétrole, en juin 2014, et la contraction de la demande intérieure qui a suivi. Aujourd'hui, malgré les incertitudes liées à un contexte mondial difficile, notre économie connaît une embellie perceptible.

L'approbation le 21 janvier 2022, avec le Fonds monétaire international, de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, contribue à la relance de l'économie en même temps qu'elle confirme la confiance accordée par nos partenaires. Outre l'amélioration de la croissance, le redressement de la situation budgétaire se poursuit, grâce à la mobilisation accrue des recettes internes et à la maîtrise des dépenses publiques. Le remboursement de la dette extérieure et le processus d'apurement de la dette intérieure évoluent de manière positive.

En conséquence, la notation financière de notre pays a, de nouveau, été rehaussée cette année. Pour consolider nos acquis et atteindre nos Objectifs de développement durable, nous devons accélérer, en 2024, la réalisation de réformes structurelles, notamment dans l'amélioration du climat des affaires et de la diversification de notre économie. Les gains de croissance devront ensuite être réinvestis dans la lutte contre le chômage, en particulier des jeunes, et la réduction de la pauvreté.

Nos succès ont été rendus possibles grâce à la résilience du peuple congolais face à l'inflation des prix des produits de grande consommation, consécutive notamment aux retombées de la pandémie de la Covid-19 et à la guerre russo-ukrainienne. Ces incertitudes mondiales multi-formes continueront d'influer sur notre marche vers le développement. Parce qu'aucun progrès dans un contexte de mondialisation soutenue n'est envisageable sans stabilité, j'ai mené ces dernières années différentes initiatives de médiation à travers le monde, en prenant une part active au renforcement de la stabilité de notre sous-région.

Outre cette instabilité géopolitique, les effets néfastes du changement climatique sont susceptibles de fragiliser les avancées accomplies par notre pays. C'est pourquoi, nous nous sommes portés, depuis plusieurs décennies, à l'avant-garde de la lutte pour la préservation de l'environnement. L'organisation du sommet des trois bassins forestiers tropicaux, en octobre dernier, réunissant plus de 5 000 dirigeants, scientifiques et experts, a fait de Brazzaville la capitale mondiale de la réflexion sur la préservation de notre écosystème. Il nous faut maintenir le cap et sauvegarder les forêts du bassin du Congo, afin de réduire les effets dévastateurs de la menace climatique.



SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE : LES FONDAMENTAUX

- La République du Congo : Population, géographie, administration >>>
- Indicateurs sanitaires et sociaux majeurs >>>
- Un PND qui fait la part belle à l'économie >>>
- Exportations/Importations : la place centrale des hydrocarbures >>>
- 2022-2026 : Un PND décisif >>>
- Sept bonnes raisons d'investir au Congo >>>

10
12
16
21
24
26



LA RÉPUBLIQUE DU CONGO : POPULATION, GÉOGRAPHIE, ADMINISTRATION

Le Congo est au cœur de la forêt tropicale d'Afrique centrale, un des poumons verts de la planète. Frontalier de six pays, il dispose d'une ouverture stratégique sur l'océan Atlantique.

GÉOGRAPHIE

La République du Congo est un pays d'Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 342 000 km². Il a pour pays limitrophes le Gabon, à l'ouest, le Cameroun, au nord-ouest, l'Angola et l'enclave de Cabinda, au sud-ouest, la République centrafricaine, au nord-est, et la République démocratique du Congo, à l'est et au sud. Le pays possède une façade maritime sur l'océan Atlantique d'une longueur de 220 km.

Le fleuve Congo, deuxième cours d'eau le plus important au monde par le débit, après l'Amazonie, forme une partie de la frontière du pays avec la République démocratique du Congo. Il sépare Brazzaville et Kinshasa, les deux capitales les plus proches au monde, qu'un projet de pont sur le fleuve veut rapprocher encore plus.

Traversé par l'équateur, le pays renferme une forêt tropicale humide s'étendant sur près des deux tiers du territoire, ce qui en fait le quinzième pays au

monde par la proportion de couvert forestier. La République du Congo dispose également d'une des plus vastes zones de tourbières tropicales, un écosystème fragile qui capte le carbone de l'atmosphère et le stocke, contribuant ainsi à freiner le réchauffement climatique.

POPULATION

La population du Congo s'élevait à 5,65 millions d'habitants en 2021, en hausse de 16,5 % par rapport à 2015. 47 % de la population est âgé de moins de 18 ans. Cela fait du territoire l'un des moins denses d'Afrique, avec moins de 15 habitants au kilomètre carré. En 2020, les deux plus grandes villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire, concentraient 3 089 229 habitants (56,5 %), dont 2 031 244 pour la seule Brazzaville (Institut national de la statistique, 2020).

LANGUES

La langue officielle de la République du Congo est le français, parlé par environ 56 % de la population (78 % des plus de 10 ans) à travers le territoire, mais par près de 88 % à Brazzaville. Les autres langues sont pour l'essentiel des langues bantoues. Les deux langues nationales véhiculaires sont le kituba et le lingala. Viennent ensuite les langues kongos, dont le lari fait partie, les langues téké, et plus d'une quarantaine d'autres langues, dont les langues pygmées, qui ne sont pas d'origines bantoues.

DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

La République du Congo est divisée en douze départements, subdivisés eux-mêmes en districts ou, en ce qui concerne Brazzaville et Pointe-Noire, en arrondissements :

- Bouenza (12 260 km²), chef-lieu Madingou
- Brazzaville, le chef-lieu est la ville de Brazzaville, la commune ayant le rang de département
- Cuvette (74 850 km²), chef-lieu Owando
- Cuvette-Ouest (28 790 km²), chef-lieu Ewo
- Kouilou (13 650 km²), chef-lieu Loango
- Lékoumou (20 950 km²), chef-lieu Sibiti
- Likouala (66 044 km²), chef-lieu Impfondo
- Niari (25 925 km²), chef-lieu Dolisie
- Plateaux (38 400 km²), chef-lieu Djambala
- Pool (33 955 km²), chef-lieu Kinkala
- Pointe-Noire, à 510 km de Brazzaville, dont le chef-lieu est la ville du même nom (municipalité de rang départemental)
- Sangha (55 795 km²), chef-lieu Ouesso

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Denis Sassou N'Guesso a été réélu à la présidence de la République du Congo en mars 2021. Il a dirigé le pays entre 1979 et 1992, avant de revenir au pouvoir en 1997. Il a remporté tous les scrutins présidentiels depuis 2002.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

La République du Congo est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), instituée en 1999 pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC, 1964), aux côtés du Cameroun, de la République centrafricaine, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad. Elle fait également partie de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), créée en 1983 pour le développement économique, social et culturel de ses onze membres, avec en ligne de mire la création d'un marché commun.

Mais en termes de marché commun, les plus grandes ambitions sont sans doute portées par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), entrée en vigueur en janvier 2021 et en cours de mise en œuvre. Elle doit concerner, à terme, les 55 membres de l'Union africaine, dont fait partie la République du Congo. Brazzaville compte, par ailleurs, de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux, parmi lesquels la Chine, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) ou encore la Banque africaine de développement (BAD) ■



INDICATEURS SANITAIRES ET SOCIAUX MAJEURS

Des investissements ont été réalisés ces dernières années dans la santé et l'éducation. Insuffisants pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), ils doivent être décuplés à travers le Plan national de développement (PND) 2022-2026.

L'appareil statistique congolais rencontre d'importantes difficultés pour accomplir ses tâches et produire des données. C'est sur la base du recensement général de la population datant de 2007, comptabilisant 3,697 millions d'habitants, que l'Institut national des statistiques du Congo (INS) réalise l'essentiel de ses enquêtes et projette ses données.

L'INS se préparait néanmoins au début de l'année 2023 à réaliser un nouveau recensement. Celui-ci sera indispensable à l'évaluation du

niveau d'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux liés à la santé, à l'éducation, à la lutte contre la pauvreté et, d'une manière générale, au bien-être de la population. En attendant, voici quelques données, projetées, de l'état d'avancement du Congo sur ces objectifs. Plusieurs d'entre elles sont tirées du PND 2022-2026. Toutes montrent des progrès, encore insuffisants pour atteindre les ODD.

SANTÉ

L'état de santé de la population congolaise est marqué par d'importants niveaux de **morbidity et de mortalité**, estimés respectivement à 39,9 ‰ et 6,6 ‰ en 2020.

Pourtant, l'**espérance de vie à la naissance** s'est améliorée à partir des années 2000. Entre 1995 et 2019, les Congolais ont gagné 12 années d'espérance de vie, « ce qui peut être interprété comme le résultat des efforts accomplis dans le domaine de la santé », estime le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). En 2020, elle était de 64,3 ans, soit 7 ans en dessous de la moyenne mondiale, et légèrement au-dessus de la moyenne en Afrique subsaharienne qui est de 60 ans.

Le **taux de mortalité maternelle** est passé de 781 à 378 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2005 et 2020. Bien qu'en baisse, il reste un des plus élevés d'Afrique subsaharienne, loin de la cible des ODD, fixée à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes. D'autres indicateurs viennent corroborer la lente mutation des politiques de santé à l'attention de la population congolaise.

Le **taux de mortalité infantile** est passé de 116 à 34,9 ‰ naissances vivantes. Chez les enfants de moins de 5 ans, le taux de décès est de 47,8 ‰ naissances vivantes (OMS, 2021), un chiffre en baisse, après avoir atteint un pic de 114 ‰ en 2000.

En 2020, La **sécurité sociale** ne couvrait que 5 % des ménages. Pour la même année, les ménages ont donc supporté 52 % des dépenses courantes de santé (OMS), largement au-dessus du seuil de 15 à 20 % recommandé pour éviter le risque dit de « dépenses catastrophiques ».

L'adoption de mesures de **gratuité** dans le traitement du paludisme, de la tuberculose et pour les accouchements par césarienne était censée atténuer les difficultés liées à l'accès aux services de santé et aux traitements. Cependant, en raison de nombreuses faiblesses dans sa mise en œuvre, la politique de gratuité n'a pas apporté d'améliorations significatives et durables dans l'accès aux soins.

Les **ressources affectées par l'État à la santé** ont augmenté ces dernières années, passant de 5 % du budget en 2015 à 8,8 % en 2019 et 12,9 % en 2020. Outre le fait qu'elles n'ont pas encore atteint le niveau fixé (15 %) dans la déclaration d'Abuja d'avril 2000, il s'avère essentiel d'adopter une gestion optimisée des ressources allouées à la santé.

TRAVAIL

En 2020, la **population active** (15 ans et plus) était, selon le Bureau international du travail (BIT, ONU), estimée à 3 088 000 personnes, composée à parts égales entre les femmes (1 546 000) et les hommes (1 542 000).

Le **taux de dépendance** à l'égard du travail est passé de 1,75 en 2015 à 1,86 en 2020 (OIT, 2021), ce qui signifie que chaque personne économiquement active a en moyenne deux personnes à sa charge.

Selon le BIT, en 2020, le **chômage** concernait 10,3 % de la population active totale, contre 9,6 % en 2019. Le chômage touche de plus en plus les jeunes âgés de 15 à 24 ans (30 %, selon l'enquête nationale portant sur la transition des jeunes vers le marché du travail réalisée en 2015). Le taux de sous-emploi de la population active se situerait entre 25 et 30 %. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a exacerbé les phénomènes du chômage et de la vulnérabilité des travailleurs, notamment ceux évoluant dans le secteur informel.

Selon les estimations de l'OIT, le **taux d'emploi** se situait à 59,5 % en 2020, en baisse de 3,4 points de pourcentage par rapport à 2013. Les travailleurs indépendants constituent la majeure partie des personnes ayant un emploi (77 %). Les estimations du BIT révèlent que 64,6 % des hommes occupent des emplois vulnérables. ■ ■ ■





■■■
PAUVRETÉ/INÉGALITÉS

Le **taux de pauvreté** au Congo s’est relevé de 48,5 % en 2019 à 52,5 % en 2020 (Banque mondiale), en raison de la récession économique aggravée par la pandémie de la Covid-19.

L’**indice de développement humain** (IDH), quant à lui, était estimé à 0,574 en 2019 contre 0,613 en 2015. Le Congo était ainsi classé au 149^e rang et placé dans la catégorie des pays à développement humain moyen.

ÉDUCATION

Le **taux d’alphabétisation** des jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 82 % en 2021 selon la Banque mondiale.

La forte **scolarisation** des enfants au sein du cycle primaire, qui se traduit par des taux bruts de scolarisation (TBS) qui dépassent les 100 % (106,1 % en 2019-2020), reflète les efforts du gouvernement réalisés dans l’accès à l’éducation. En 2019-2020, les TBS étaient respectivement de 82,8 % et de 49,9 % pour le collège (1^{er} cycle du secondaire) et le lycée (2^e cycle du secondaire).

En revanche, l’enseignement primaire présente de **faibles performances** en termes d’acquis scolaires. Les résultats de la dernière évaluation du PASEC de 2019 (Programme d’analyse des systèmes éducatifs de la Confemén : Conférence des ministres de l’Éducation des États et gouvernements de la francophonie) révèlent que 66,6 % des élèves n’atteignent pas le seuil « suffisant » en mathématiques et 21 % ne l’atteignent pas en français. Plusieurs facteurs expliquent ces contre-performances, notamment : le manque d’enseignants qualifiés ; le recours massif aux enseignants volontaires, notamment en zone rurale ; un ratio élèves/enseignants élevé (en moyenne 45/1), loin de la cible de l’agenda 2030 des ODD ; ou encore la faible disponibilité et la mauvaise qualité des infrastructures scolaires.

Ces contraintes ne sont pas spécifiques au cycle primaire. Au niveau de l’**enseignement supérieur**, le problème d’insuffisance d’enseignants se pose avec la même acuité, notamment dans le secteur public. Autre défi, si l’admission des filles et des garçons est quasiment homogène au préscolaire et au primaire, elle devient de plus en plus inégalitaire dans le secondaire (1^{er} et 2^e cycles) et se détériore davantage au supérieur.

ÉLECTRICITÉ, EAU, ASSAINISSEMENT
48,3 % de la population avait accès à l’électricité en 2019, un taux qui masque néanmoins des disparités entre les milieux urbains (65,2 %) et ruraux (12,7 %) (World Development Indicators, 2021).

Selon l’UNICEF-Congo, 68 % de la population a accès à une **eau potable** en 2021. Comme pour l’électricité, il existe de fortes disparités entre les villes et les campagnes (85 % contre 56 %). Enfin, un quart de la population dispose de **toilettes** modernes privées, les autres utilisant des installations sanitaires précaires ■

Focus

DES ACTIONS RAPIDES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE LES ODD

Au vu de la situation de pauvreté et de la faible capacité actuelle du système productif national à créer de la richesse, les chances d’atteindre l’objectif de développement durable numéro 1, visant à mettre fin à la pauvreté à l’horizon 2030, pourraient être compromises, indique le PND 2022-2026. Le Congo ne pourra l’atteindre ou s’en rapprocher qu’avec la mise en œuvre rapide d’actions significatives. De façon générale, malgré leur intégration dans les stratégies, politiques et plans nationaux de développement, l’atteinte des ODD reste préoccupante.



||||| Indicateurs de développement humain en 2021 au Congo

	Score/100	Classement/54 pays	Variation 2012/2021 en %
Développement humain	43,3	41	-1,2
Santé	51,4	42	-1,5
Accès aux soins de santé	39,4	31	-4
Accès à l’eau et à l’assainissement	54,4	17	+4
Contrôle des maladies contagieuses	53,6	48	-3,9
Contrôle des maladies non-contagieuses	56,9	43	-1,8
Santé infantile et maternelle	68,5	18	+9,8
Conformité règlements sanitaires internationaux	35,5	42	-13,2
Éducation	39,8	40	-0,4
Égalité en matière d’éducation	49	26	-8,3
Scolarisation	23	40	-3,1
Achèvement des études	59,4	17	+9,4
Qualité du système éducatif	27,7	42	+0,4
Protection sociale et bien-être	31	44	-0,5
Filets de protection sociale	18,5	43	-8,3
Politiques de lutte contre la pauvreté	46,7	28	-1,1
Correction des inégalités socioéconomiques	31	44	+1,8
Logement décent	28	35	+8
Sécurité alimentaire	30,9	48	-2,6

Source : Mo Ibrahim Index of African Governance 2022

UN PND QUI FAIT LA PART BELLE À L'ÉCONOMIE

Après des années de récession due à sa dépendance aux hydrocarbures, le Congo met en place les moyens pour atteindre une croissance durable et diversifiée.

La République du Congo, après avoir connu une première décennie de croissance au début des années 2000, fait partie des nombreux pays dont l'économie a souffert, à partir de 2014, de l'effondrement des cours mondiaux des matières premières, en particulier de ceux du pétrole, dont le pays dépend de l'exportation.

UNE DERNIÈRE DÉCENNIE DIFFICILE

L'économie nationale a subi un ajustement important qui s'est notamment traduit par une forte réduction du budget de l'État, divisé par trois entre 2015 et 2021, et une forte hausse de son endettement (de 22 % du PIB en 2010 à 116 % en 2021, dont deux tiers de dette extérieure). Le taux de croissance du PIB, qui avoisinait les 10 % au début

des années 2010, est devenu négatif dès 2015. Le pays commençait tout juste à se remettre de ces années de récession lorsque la crise mondiale de la Covid-19 est venue réduire à néant les efforts des autorités. Le taux de croissance, selon le Fonds monétaire international (FMI), a chuté à - 8,1 % en 2020, au plus fort du blocage de la planète par la Covid-19, pour remonter à - 0,1 % en 2021. La guerre en cours en Ukraine, à l'origine d'une crise mondiale, n'est pas sans impact sur l'économie congolaise. Si elle a provoqué la hausse des cours du pétrole, favorisant Brazzaville, elle a, dans le même temps, causé la hausse des coûts des nombreux produits de consommation importés par les Congolais.

LA REPRISE SE CONFIRME EN 2023

Après avoir connu une croissance estimée à 1,5 %, l'économie congolaise a poursuivi sa reprise en 2023, stimulée par la hausse de la production pétrolière et par les secteurs non pétroliers, selon le Baromètre économique de la CEMAC, publié en décembre dernier par la Banque mondiale. La croissance de ces derniers a été tirée par le secteur manufacturier et les services (hôtellerie et transport). La reprise de l'investissement privé et de la consommation est également portée par l'agriculture et le BTP. Selon les estimations de la Direction générale de l'économie (ministère des Finances du Congo), proches de celles du FMI, la croissance devrait atteindre 4 % du PIB en 2023 et 4,4 % en 2024

||||| Taux de croissance du PIB

2021	2022	2023	2024
		4,0 % (prévisions)	4,4 % (prévisions)
1,5 %	1,7 %		

Source : Direction générale de l'économie, ministère de l'Économie et des Finances).

L'assainissement budgétaire à moyen terme, combiné aux fortes recettes pétrolières, devrait conduire à des excédents de 4,7 % et 2,9 % du PIB en 2022 et 2023. La dette publique devrait poursuivre sa légère diminution, pour atteindre 83,6 % du PIB en 2023. Le compte courant devrait rester excédentaire à 16,5 % et 7,2 % du PIB en 2022 et 2023. Quant à l'inflation, elle est passée à 3,4 % en 2022 puis à 3,1 % en 2023.

DE NOMBREUX ATOUTS À EXPLOITER

La chance de l'économie congolaise - aussi dépendante soit-elle à un seul produit d'exportation, le pétrole -, est de disposer d'une multitude de ressources naturelles non encore exploitées, parmi lesquelles les mines, l'agriculture, la pêche... en mesure d'accélérer sa diversification dans des délais raisonnables. De nombreux défis constituent toutefois autant d'obstacles à surmonter, mais également des opportunités dans lesquelles investir. Ainsi, le difficile accès à l'eau, à l'électricité, à l'Internet ou encore aux infrastructures de transport pénalise encore trop la compétitivité de l'économie congolaise et l'avancée de certains projets, bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années dans ces domaines. Parmi ses atouts, l'emplacement géostratégique du Congo, au cœur de l'Afrique centrale, n'est pas négligeable. Le port en eau profonde de Pointe-Noire est relié à la capitale par une autoroute réhabilitée en 2016, mais aussi par un chemin de fer, le Congo-Océan.

PND 2022-2026 : TOUT ÉCONOMIE, TOUT SOCIAL

C'est en s'appuyant sur ces points forts et en réduisant l'impact de ces points faibles que le Plan national de développement 2022-2026 (Voir page 24), boussole du gouvernement sur cette période, veut s'appuyer pour diversifier une fois pour toutes l'économie du pays. Le leitmotiv du PND, qui se veut pragmatique, est la diversification de l'économie afin de la rendre forte, diversifiée, inclusive et résiliente. Il préconise pour cela de s'appuyer sur six piliers stratégiques : l'agriculture, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et l'immobilier. En retour, la croissance et la richesse ainsi créées doivent être mises au service de l'amélioration des conditions de vie des citoyens. ■ ■ ■



LE SOUTIEN DU FMI

Autre atout de la République du Congo, le concours apporté par le Fonds monétaire international (FMI). À l'issue d'un accord avec la Chine, obtenu en avril 2019, et de négociations avec le FMI, un programme de soutien triennal avait été adopté en juillet 2019, adossé à une Facilité élargie de crédit (FEC) de 448,6 millions de dollars sur trois ans. Cependant, faute de restructuration suffisante de la dette détenue par les négociants pétroliers, le programme de FEC est devenu caduc début avril 2021.

Le 21 juin de la même année, les présidents congolais Denis Sassou N'Guesso et chinois Xi Jinping ont convenu de restructurer la dette congolaise envers Pékin, afin que les négociations avec le FMI puissent reprendre, cette dette n'étant plus classée comme « insoutenable ».

Un nouveau programme triennal de FEC à hauteur de 445 millions de dollars a ainsi pu être approuvé en janvier 2022 grâce à l'amélioration de la trajectoire de la dette du Congo. Ce soutien du FMI devrait permettre aux autorités la mise en œuvre des réformes structurelles inscrites dans le PND, en lien avec les recommandations formulées dans le cadre du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC. Celles-ci concernent notamment la restauration des équilibres budgétaires, la diversification de l'économie, l'intégration régionale ou encore l'amélioration de l'environnement des affaires, un préalable indispensable au développement de l'économie nationale.



||||| Croissance du PIB par secteurs d'activités (%)

Branches	Estimations		Prévisions 2023
	2021	2022	
Secteur primaire	-10,7	1,3	8,3
Agriculture, élevage, chasse et pêche	8,4	5,9	6,7
Sylviculture, exploitation forestière	11,5	5,2	4
Industries extractives	-10,7	0,2	8,9
Secteur secondaire	9,9	-2,6	2,3
Industries manufacturières	11	-2,2	2
Électricité, gaz, eau	14,5	-6,5	1,1
BTP	-0,1	1,5	5,2
Secteur tertiaire	8,9	5,5	4,2
Transport et télécommunications	3,8	1,7	1,4
Commerce, restaurants, hôtels	9,5	0,5	2,2
Administrations publiques	0,6	1,8	-1,3
Autres services	12,9	10,5	7,2
PIB global	-1,5	2,6	6
PIB hors pétrole	4,7	3,9	4,3
PIB pétrole	-10,7	0,2	8,9

Source : Comité de cadrage macroéconomique et budgétaire, CCMB, juillet 2022

LCB CAPITAL

BANK OF AFRICA

SOCIÉTÉ DE BOURSE

AVEC NOUS,
VOTRE
ÉPARGNE
VOUS RAPPORTERA
BIEN PLUS.

Société Anonyme au capital de 500 000 000 FCFA
Agrément COSUMAF N° MFAC-SB-01/2015
Avenue de l'amitié, immeuble diamond 2^{ème} étage

+242 06 493 00 37 info@lcb-capital.com www.lcb-capital.com



TOUTES LES REVUES DU FMI APPROUVÉES

Quatre revues de la FEC ont été approuvées par le FMI depuis deux ans, synonymes d'autant de décaissements. Lors de la première, en février 2021, l'équipe du FMI s'est réjouie de la croissance positive en 2022, soulignant l'importance du début du paiement des arriérés commerciaux dus par l'État aux entreprises, qui sapient la confiance de ces dernières et bloquaient le développement de l'économie. En février 2023, la revue a fait part d'une inquiétude plus marquée pour la dette - jugée « viable » - notamment en raison de subventions aux carburants que l'État a depuis réduites. Le FMI a souligné que « la reprise économique se poursuit malgré la détérioration de l'environnement international », notamment grâce à la relance des investissements et de la production pétrolière.

L'institution monétaire internationale a souligné en juillet de la même année que les progrès réalisés en termes de réformes structurelles doivent se poursuivre « dans les finances publiques et la dette, la gouvernance et la transparence (...) pour parvenir à une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive ». « La diversification économique, indispensable pour le pays et reposant sur l'investissement privé, dépendra (également) de l'approfondissement des réformes structurelles et de gouvernance », a souligné le FMI en décembre dernier lors de la quatrième revue de la FEC. Il a ajouté que la reprise économique s'est accélérée malgré les défis posés par les pressions inflationnistes et un environnement mondial incertain, soutenue par des recettes pétrolières plus élevées et une croissance hors pétrole ■

LE PAIEMENT TANT ATTENDU DE LA DETTE DES ENTREPRISES

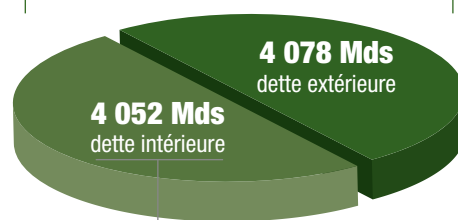
Suite au programme de Facilité élargie de crédit (FEC) signé avec le FMI, c'est le 25 juillet 2022 que le ministère des Finances a expliqué comment le paiement de la dette intérieure du Congo, notamment due à des entreprises privées, allait se dérouler. Cette dette, qui pesait sur le développement de l'économie, avait explosé depuis la crise économique de 2014.

L'objectif du ministère est justement de « restaurer la crédibilité financière de l'État, assainir les circuits financiers nationaux et appuyer la relance des activités économiques, notamment dans le secteur privé national ».

Les autorités ont fixé au 1^{er} août 2022 le début de paiement des « dettes auditées et validées d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de FCFA (...) en fonction de la disponibilité des ressources de l'État », également occupé à régler sa dette extérieure. Le 25 août 2022, le ministère des Finances a précisé les modalités de paiement des dettes comprises entre 10 et 50 millions de FCFA. « En commun accord avec les bailleurs de fonds qui financent l'opération », les créanciers disposent de deux alternatives : accepter une décote de 35 % pour recevoir le paiement de leur créance en une seule fois ou étaler son paiement sur cinq ans, après signature d'une convention avec la Caisse congolaise d'amortissement.

||||||| Dette publique du Congo, arriérés compris, au 31 décembre 2021

8 130 Mds de francs CFA (116,05 % du PIB)



dont 1 216 Mds de francs CFA d'arriérés budgétaires commerciaux.

Source : ministère des Finances

EXPORTATIONS/IMPORTATIONS : LA PLACE CENTRALE DES HYDROCARBURES

Les échanges extérieurs de la République du Congo sont marqués par la forte dépendance du pays à ses exportations d'hydrocarbures, qui ont explosé depuis 2022, et à la valeur de ces dernières sur le marché mondial.

La valeur des exportations congolaises d'hydrocarbures représente en moyenne près de 90 % des exportations totales du pays. Dans une tendance baissière depuis le début des années 2010, elle connaît néanmoins des pics haussiers liés à ses cours mondiaux, comme ce fut le cas en 2017 et 2018. Cette dépendance ne saurait être mieux résumée que par les résultats obtenus en 2021 et 2022, années entre lesquelles les exportations ont été multipliées par plus de trois en valeur, passant de 1 057 à 4 585 milliards de francs CFA.

EN CHUTE DURANT LA CRISE DE LA COVID-19, LES EXPORTATIONS REPARTENT À LA HAUSSE

Ce résultat s'explique par la forte hausse des revenus tirés de la vente de pétrole brut congolais en 2022, à hauteur de 2 451 milliards de francs CFA, alors qu'ils s'étaient effondrés l'année précédente (597 milliards de francs CFA), selon les données de l'Institut national des statistiques

du Congo. Le pétrole brut avait alors représenté 56,24 % des exportations totales, loin des niveaux habituels, suivi des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (11,36 %), du bois brut (8,83 %) et des bois sciés (8,55 %). Un résultat dû à la crise de la Covid 19 et à l'interruption des échanges mondiaux qui s'en est suivie.

||||||| Évolution des exportations de pétrole brut (en milliards de francs CFA)

2015	1 624
2016	906
2017	2 116
2018	5 062
2019	2 583
2020	2 016
2021	597
2022	4 150
2023 (au 30 juin)	2 682

Source : Institut national des statistiques du Congo



En 2022, l'explosion des cours mondiaux des hydrocarbures a fait passer la part de ces derniers dans les exportations congolaises, en valeur, à plus de 95 %, suivi désormais, pour des parts négligeables, par les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (1,33 %), le bois scié (0,94 %), le bois brut (0,90 %), le ciment et le sucre. Au total, le revenu des exportations en 2022 a atteint un record depuis 2018, à 4 585 milliards de francs CFA.

UNE BALANCE COMMERCIALE DÉSORMAIS POSITIVE

Dans le même temps, en 2022, les importations se sont chiffrées à 1 696 milliards de francs CFA, contre 1 133 milliards de francs CFA une année plus tôt. D'une manière générale, ces dernières ont augmenté entre 2014 et 2016, avant de baisser entre 2017 et 2020 pour rebondir en 2021. En conséquence, la balance commerciale, qui était déficitaire en 2021 de 76 milliards de francs CFA, est devenue largement excédentaire en 2022 en atteignant 2 889 milliards de francs CFA. Quant au taux de couverture, il s'est établi en 2022 à 315 %, contre 93 % l'année précédente. Parmi les principaux produits du Congo à l'importation en 2022, figurent au premier rang les viandes et abats comestibles. Ils sont suivis par le froment (blé) et méteil, les poissons et les médicaments.

|||||| Commerce extérieur de 2015 à 2023 (en millions de francs CFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (au 30 juin)
Exportations	1 745	1 038	2 428	5 405	2 904	2 373	1 057	4 585	2 870
Importations	2 422	2 798	1 534	1 198	1 108	905	1 133	1 696	1 166
Balance commerciale	-678	-1 760	894	4 207	1 796	1 468	-76	2 889	1 704
Taux de couverture (en %)	72	37	158	451	262	262	93	270	246

Source : INS du Congo

LA CHINE, PREMIER PARTENAIRE DU CONGO

La République populaire de Chine reste le premier pays partenaire du Congo à l'importation en 2022 avec 29 % de part de marché. La France, la Belgique et les États-Unis représentent respectivement 10,5 %, 8,5 % et 4,8 % des importations totales. L'Asie redevient ainsi la première zone géographique d'échange à l'importation avec le Congo en 2022, suivie de l'Europe, qui chute à la seconde place, de l'Afrique et de l'Amérique. Le premier partenaire du Congo à l'exportation en 2022 est également la République populaire de Chine. Les dix principaux pays à l'exportation occupent environ 90 % du volume global du flux d'exportations du Congo. L'Asie était logiquement en 2022 la première zone géographique des exportations du Congo, suivie de l'Afrique et de l'Europe. Il faut noter que dès le début de l'année 2022 et l'explosion des cours des hydrocarbures, les pays africains (Togo, Côte d'Ivoire...), qui importaient des huiles brutes du Congo mais aussi d'autres produits, tels que des véhicules, ont disparu des principaux partenaires à l'export ■

DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Première organisation patronale du
Congo accompagnant le développement
des entreprises depuis 1958

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Lobbying, plaidoyer, représentation,
intermédiation, médiation sociale

RELATIONS D'AFFAIRES & PARTENARIATS

Service clé pour le
développement et les
relations d'affaires (études,
rencontres BtoB et
événementiel)

ÉTUDES & DOCUMENTATION

Service de veille et
d'assistance juridique,
administrative, fiscale
et sociale

SERVICES DIVERS

Newsletter
économique et
juridique, location
de salles

APPUI AU RECRUTEMENT

www.emploi.cg

1er site d'annonces au Congo

50 000 VISITEURS
PAR MOIS
1 300 RECRUTEURS
INSCRITS



SIEGE SOCIAL BRAZZAVILLE
Immeuble CAP INFO
BP : 42 - MPila
+242 06 841 04 07
secretariatbzv@unicongo.org

BUREAU DE POINTE-NOIRE
26 avenue du Havre
BP : 1713 - Zone industrielle
+242 06 629 59 06
secretariatpnr@unicongo.org

unicongo.org
 Unicongo
 Unicongo

2022-2026 : UN PND DÉCISIF

Le PND vise le développement d'une économie congolaise forte, enfin diversifiée et résiliente. La richesse créée devra à son tour soutenir une croissance devenue inclusive et un développement durable irréversible.

Le PND tire les leçons de la mise en œuvre des deux derniers PND (2012-2016 et 2018-2022). Il traduit les orientations du président de la République, réélu le 21 mars 2021, fixées dans son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche ». Le PND poursuit un objectif fondamental : créer de la richesse en amont pour disposer, en aval, des leviers nécessaires à la prise en charge des enjeux sociaux, économiques, infrastructurels, environnementaux, culturels.

En d'autres termes, le nouveau paradigme du développement est : « Le tout économique pour le tout social », résume le président Denis Sassou N'Gusso dans la préface du PND. « Il faut, avant tout, bâtir une économie solide pour prétendre satisfaire, au mieux, les attentes sociales », poursuit-il. Pour y parvenir, les autorités ont orienté

les ressources allouées dans la mise en œuvre du PND vers des activités créatrices de richesse, porteuses de croissance forte, durable et surtout diversifiées. L'économie n'en sera que plus forte, résiliente et préparée à faire face aux chocs exogènes et endogènes, le pays étant jusque-là exposé aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole, sa principale source de recettes et son principal produit d'exportation. Six piliers stratégiques ont été sélectionnés pour privilégier le développement d'activités économiques à la portée du Congo, au rang desquels :

- L'agriculture au sens large, avec l'idée de faire de ce secteur un levier de la transformation structurelle de l'économie, base d'une dynamique de croissance forte et durable ;
- L'industrie, pour élargir la base productive de l'économie et les opportunités de créations d'emplois ;

- Les zones économiques spéciales (ZES), en vue de renforcer l'industrialisation, attirer plus d'investisseurs privés, nationaux et étrangers, et asseoir une base d'exportation des produits locaux transformés ;
- Le tourisme, en visant à exploiter de façon optimale le potentiel touristique national ;
- L'économie numérique, afin d'accroître la modernisation et la compétitivité de l'économie ;
- L'immobilier, dans la perspective d'assurer un logement décent à tous les Congolais et de construire des infrastructures économiques et commerciales.

PAIX SOCIALE

Il n'en demeure pas moins qu'une telle entreprise ne peut prospérer, de manière pérenne, sans la paix, l'unité nationale, la sécurité pour tous et la stabilité des institutions. Ce dont dispose le Congo. En revanche, l'environnement générale n'est pas encore à même d'attirer les capitaux indispensables pour soutenir les ambitions du PND.

ATTIRER LES CAPITAUX PRIVÉS

L'étroitesse du secteur privé national et ses capacités limitées à financer les activités productives nécessite d'attirer les capitaux privés étrangers pour renforcer la création de richesses nationales. Le rôle reconnu aux investissements directs étrangers (IDE) dans le remodelage des systèmes productifs locaux et dans le développement de l'entrepreneuriat justifie un tel choix pour diversifier l'économie congolaise et la rendre plus résiliente.

S'APPUYER SUR LE SECTEUR PRIVÉ

Pour la réalisation de l'ensemble des programmes et projets du PND, les efforts de l'État ne suffiront pas. Celui-ci exercera des effets d'attrait sur le secteur privé, en améliorant la compétitivité globale de l'économie, le climat des affaires notamment, pour lui faire jouer un rôle accru dans la transformation structurelle de l'économie. Il convient de noter que le PND n'exclut pas les activités ne faisant pas partie des piliers stratégiques comme la santé, l'éducation,

la défense, la sécurité et l'environnement. Au cours de la période de mise en œuvre du PND, le gouvernement poursuivra par ailleurs ses efforts de mise en œuvre des stratégies sectorielles déjà adoptées.

PLUS D'EMPLOIS, MOINS D'IMPORTATIONS

Les autorités attendent de la mise en œuvre du PND une création d'emplois décents en grand nombre dans les activités productives, telles que l'agriculture et l'industrie, et une forte réduction de la pauvreté. Elles visent également la réduction des importations et l'accroissement des exportations.

PLUS DE MOYENS POUR LES SECTEURS SOCIAUX

Les richesses créées annuellement seront affectées à l'investissement, aux financements des secteurs sociaux, notamment de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, ainsi qu'au renforcement des infrastructures de base ■

Focus

COÛT ET SUIVI-ÉVALUATION DU PND

Le budget du PND est estimé à plus de 8 987 milliards de francs CFA, dont 2 471 milliards de francs CFA sont, d'après le gouvernement, aujourd'hui acquis issus de ressources propres de l'État à hauteur de 58,5 % et de ressources extérieures attendues chiffrées à 41,5 %.

Le dispositif de suivi-évaluation, fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR), comprend plusieurs organes de pilotage stratégique et de validation :

- Le comité de pilotage (COPIL) ;
- La Task-Force des politiques économiques et sociales ;
- La coordination technique (CT) ;
- Le secrétariat technique permanent (STP) ;
- Les cellules opérationnelles ;
- Les antennes départementales.

SEPT BONNES RAISONS D'INVESTIR AU CONGO

1/ UN PORT EN EAU PROFONDE PROFITABLE À TOUTE LA SOUS-RÉGION

Situé au cœur de l'Afrique centrale, de part et d'autre de l'équateur, le Congo remplit une fonction géostratégique naturelle de transit et de plateforme de transbordement pour les pays voisins. Une fonction qu'il remplit notamment grâce à son port en eaux profondes, situé à Pointe-Noire, sur la côte atlantique. Le Congo ouvre ainsi l'accès à la mer à deux pays enclavés d'Afrique centrale, le Tchad et la République centrafricaine, mais aussi à certaines régions septentrionales du Gabon ou du Cameroun.

2/ UNE PLATEFORME DE TRANSPORT RÉGIONALE

Outre son port maritime, le Congo remplit sa fonction géostratégique de pays de transit en couplant plusieurs modes de transport. Depuis 2016 et des travaux réalisés par des partenaires chinois et français, Pointe-Noire est

reliée à Brazzaville par une autoroute flambant neuve, la capitale étant elle-même reliée à Ouessou, à l'extrême nord du pays, par une route nationale, elle aussi réhabilitée. Le chemin de fer Congo-Océan, qui relie les deux plus grandes villes du pays sur 515 km, est lui aussi en cours de rénovation. Autant de réseaux qui combinent également de manière pratique les voies fluviale et aérienne. Ces atouts, le Congo est amené à en tirer davantage d'intérêts pour une plus grande intégration régionale et un développement inclusif.

3/ DES RESSOURCES NATURELLES INEXPLOITÉES

Le Congo, c'est bien sûr le troisième pays pétrolier d'Afrique subsaharienne. Si cette manne reste indispensable au pays, les autorités sont décidées à l'utiliser pour diversifier l'économie et exploiter les immenses ressources naturelles dont celui-ci dispose. Dans le secteur minier, il est question d'importantes réserves de potasse, de

fer, d'étain, d'uranium, de phosphate, de calcaire, de zinc... Ce sont aussi d'énormes potentialités inexploitées en production agricole et animale, avec dix millions d'hectares de terres arables et des ressources halieutiques diversifiées. C'est un potentiel en hydroélectricité estimé à 14 000 MW. Les possibilités en écotourisme sont nombreuses, avec des forêts primaires riches en faune recouvrant 65 % du territoire.

4/ UN MARCHÉ POTENTIEL DE PLUS DE CENT MILLIONS DE PERSONNES

Brazzaville et Kinshasa, séparées par le fleuve Congo, sont les capitales les plus rapprochées du monde. Un projet de pont entre ces deux villes est en gestation depuis plusieurs années. Sa réalisation donnerait - plus facilement qu'aujourd'hui et en plus du marché intérieur - l'accès à un marché de plus de 90 millions de personnes vivants en RDC. En réalité, c'est au marché des deux communautés régionales dont

le Congo fait partie, à savoir la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC, six pays membres) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEAC, onze pays membres), que ce pays donne accès.

5/ UN CLIMAT DES AFFAIRES EN COURS D'AMÉLIORATION

L'amélioration du climat des affaires au Congo est un processus irréversible, le Programme d'action du gouvernement (PAG) ayant fait de cet enjeu une priorité. Les conditions de création des entreprises se sont déjà grandement améliorées ces dernières années, notamment en termes de délais et de coûts. Pour ne plus être dépendants des recettes des exportations d'hydrocarbures, les autorités réforment le dispositif de gestion des finances publiques, notamment en accélérant la dématérialisation des procédures et des moyens de paiements. Un gain de temps appréciable pour les entrepre-

neurs. Plusieurs processus créés depuis 2017 doivent améliorer la concertation entre secteur public et privé, les autorités ayant fait de ce dernier le moteur du développement du Congo.

6/ UN CADRE RÉGLEMENTAIRE NON DISCRIMINATOIRE, DES MESURES FISCALES INCITATIVES

La liberté d'entreprendre est garantie par la Constitution et la Charte des investissements au Congo. Toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, est libre d'y entreprendre une activité économique, quel que soit le secteur concerné, d'importer ou exporter. Le Congo garantit les droits de propriété liés aux terrains, immeubles, aux valeurs mobilières et à la propriété intellectuelle. Elle permet le recours à des centres d'arbitrage et de médiation et aux conventions sous-régionales de protection et de règlement des différends relatifs aux investissements. Les entreprises na-

tionales, ainsi qu'étrangères, peuvent bénéficier des avantages fiscaux fixés par la Charte des investissements selon trois régimes.

7/ LA SOCIÉTÉ ARISE IIP ENTRE DANS LE PROGRAMME DE ZES

Le Congo dispose d'un ambitieux programme de création de zones économiques spéciales à travers le pays, selon les avantages et richesses de chaque région. En novembre 2022, ce sont les travaux de la ZES de Pointe-Noire qui ont été lancés par le président Denis Sassou N'Guesso. Elle est réalisée en partenariat avec le groupe Arise Integrated Industrial Platforms (Arise IIP), créateur en Afrique, notamment au Gabon voisin, de ZES à l'efficacité saluée de par le monde. L'opérateur est également engagé dans la réalisation d'une seconde ZES à Ouessou, à l'extrême nord du pays ■



ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES API, LE PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE

• L'Agence pour la promotion des investissements >>>>	30
• Une administration fiscale numérisée >>>>	36
• La création d'entreprises au Congo : données statistiques >>>>	38
• Rendre compatible développement et protection sociétale et environnementale >>>>	42
• Fonds Bleu, fonds mondiaux et crédits carbone : des moyens pour « développer durable » >>>>	46





L'AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

L'Agence pour la promotion des investissements (API) est l'interlocuteur privilégié des entrepreneurs désireux d'investir au Congo. Elle les accompagne de la naissance à la mise en œuvre de leurs projets.

Officiellement créée en 2012, l'Agence pour la promotion des investissements (API) a débuté ses activités en 2014. Établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est, depuis, l'une des principales structures congolaises d'appui à l'émergence et au développement d'un tissu économique national viable, hors pétrole. Cet objectif d'accélération de la diversification de l'économie est également celui poursuivi par le PND 2022-

2026. Ses principales missions sont de trois ordres :
- Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'investissements par la facilitation des investissements privés ;
- Contribuer à l'amélioration du climat des affaires ;
- Promouvoir l'image de marque du pays.
En définitive, en même temps qu'elle renforce ses propres capacités opérationnelles, l'API axe ses activités sur la promotion de la destination « Congo » et sur la facilitation des investissements.

L'API assure plusieurs services :

- L'accueil, l'information, l'assistance et l'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers dans les étapes de mise sur pied de leurs projets ;
- L'assistance des entrepreneurs, notamment pour l'obtention des visas nécessaires au séjour du personnel étranger au Congo et des autorisations permettant la mise en œuvre de l'exécution des programmes d'investissement ;
- L'aide au développement des partenariats entre les entreprises congolaises et étrangères ;
- L'accompagnement des entreprises congolaises dans l'extension de leurs activités ;
- Le renforcement des capacités des entreprises (séminaires, formations, etc.) ;
- L'accompagnement des investisseurs étrangers dans leur recherche et développement de relais de croissance au Congo ;
- L'organisation de manifestations économiques et commerciales ;
- La mise à disposition des investisseurs d'informations économiques, commerciales et techniques, ainsi que l'information sur les opportunités d'investissements dans le pays ;
- L'accompagnement à la réalisation des études d'identification, de faisabilité, de suivi et d'évaluation des projets d'investissement.

Outil d'aide à l'investissement adapté aux besoins et au profil de chaque entreprise, l'API fournit des informations sur les marchés et secteurs ; les projets et appels d'offres ou encore sur la réglementation congolaise. Elle fournit de l'aide à la prospection des marchés, à l'organisation des forums et de rencontres B-to-B ■

modérés. Face à cette situation et depuis quelques années le gouvernement a entrepris de travailler à la diversification de son économie pour amortir les chocs pétroliers, fournir plus d'opportunités d'emplois aux populations et atteindre ses objectifs de développement.

C'est dans cette perspective que le Congo s'est doté en décembre 2020 d'une nouvelle stratégie de promotion des investissements visant à attirer les capitaux étrangers indispensables à sa croissance économique. Celle-ci définit une vision claire à l'horizon 2025 : l'émergence d'un système de promotion des investissements performant, évoluant dans un environnement des investissements propice et ayant favorisé une progression significative de l'investissement privé. Ce système repose sur quatre piliers essentiels, sous-tendus par un plan d'action pluriannuel :

- Création d'une image de marque pour le pays ;
- Stratégie de génération d'investissements ;
- Stratégie de facilitation et de rétention des investissements ;
- Stratégie de plaidoyer politique.

Cette nouvelle stratégie met en lumière, d'une part, le potentiel du secteur agricole congolais, de la pêche, de la filière forestière, du tourisme, des hydrocarbures, des mines, de l'économie de transit, les atouts institutionnels et humains et, d'autre part, les efforts fournis par le gouvernement congolais dans le cadre de l'amélioration continue du climat des affaires.

Elle est financée par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, via le Projet d'appui pour le développement des entreprises et la compétitivité (PADEC) et le Projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle Forêt/Bois (PACIGOF).

Focus

STRATÉGIE NATIONALE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Depuis des décennies, la République du Congo est soumise aux fluctuations des cours du pétrole. Son économie, faiblement diversifiée, enregistre toujours des taux de croissance relativement



Annick Patricia Mongo,
directrice générale de l'API

Interview

« L'amélioration du climat des affaires au Congo est un processus irréversible »

« Quelles sont les principales réformes réalisées ces dernières années afin d'améliorer l'environnement des affaires ?

L'amélioration du climat des affaires au Congo est un processus irréversible et en cours de dynamisation. Elle repose sur l'exécution des engagements pris par le Premier ministre, M. Anatole Collinet Makosso, dans le cadre du Programme d'action du gouvernement (PAG), qui fait du climat des affaires un cheval de bataille. C'est ainsi que plusieurs réformes ont été réalisées ces dernières années, alors que d'autres sont en cours de mise en œuvre. La création d'entreprise est désormais effective sous 48 heures, ce qui est une avancée significative, de même que celle qui permet désormais de créer une entreprise en ligne. Quant à la réforme portant sur la forme des statuts et la constitution du capital de la société à responsabilité limitée (SARL), elle lève l'obligation de disposer d'un capital minimum pour la constitution de ce type de société. La création et le fonctionnement d'un Comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires (28 mars 2017) et du Comité

national de concertation entre le secteur privé et les administrations publiques (27 août 2018) font partie des changements intervenus en matière d'amélioration du climat des affaires.

Par le décret 2023-1542 en date du 13 septembre 2023, le gouvernement a créé la commission de réforme des inspections ou des contrôles effectués par l'administration publique auprès des entreprises privées. L'une de ses missions essentielles est d'améliorer la coordination et l'efficacité des inspections et des contrôles. Le Congo a également créé deux centres de médiation et d'arbitrage à Brazzaville et à Pointe Noire au sein desquels une justice, rapide à des coûts adaptés, est rendue au profit des opérateurs économiques.

Par ailleurs, plusieurs institutions, dont la Haute autorité de lutte contre la corruption et le ministère en charge de la Réforme de l'État, ont vu le jour pour matérialiser certaines mesures salvatrices pour l'environnement des affaires. C'est ainsi que le projet de loi des finances 2023 comprend la suppression de pas moins de vingt-quatre prélèvements relevant des droits et taxes de douane non conformes aux lois et règlements en vigueur au Congo. Ces mesures, qui sont de nature à lutter contre la parafiscalité illégale, viennent consolider le train des mesures existantes pour optimiser les performances du pays en matière d'amélioration de l'environnement des affaires.

Pouvez-vous nous donner des exemples des prélèvements non conformes supprimés via la loi des finances 2023 ?

La disposition de la loi des finances dispose que, dans le circuit douanier de l'import-export, sont interdits les prélèvements effectués avant, pendant ou après les opérations d'importation et d'exportation pour la gendarmerie, la marine nationale, la police nationale et la direction de la surveillance du territoire, les services de santé, les services de l'économie forestière, les frais de livraison en zone urbaine, les frais de dépotage, les frais de contrôle de la brigade de la surveillance douanière... La liste fait référence au total à 24 situations précises de ce type.

Le Comité national de concertation a-t-il permis d'améliorer le dialogue entre les autorités publiques et les représentants du secteur privé ?

Certainement, le comité avait déjà organisé plusieurs réunions avec le secteur privé avant sa session inaugurale. Celle-ci a eu lieu le 7 juin 2023 sous la haute autorité du Premier ministre. Au cours de cette session inaugurale, une centaine de recommandations ont été faites pour améliorer le climat des affaires. Plusieurs réunions de concertation sont mises à l'actif de ce comité : rencontre avec les commerçants des communautés étrangères qui avaient des doléances à soumettre au gouvernement ; rencontre avec le secteur privé dans le cadre de la facilitation du règlement de la dette commerciale et sociale ; plusieurs rencontres avec le secteur privé constitué en comités techniques et par filières.

Justement, plusieurs entreprises nous ont fait part de redressements qu'elles considèrent disproportionnés...

Les plaintes des entreprises concernant les redressements fiscaux et autres contrôles répétés ont notamment été évoquées à l'occasion de la 1^{re} édition du « petit déjeuner des investisseurs » du 25 février 2023. L'orientation du Premier ministre à ce sujet consiste dans la mise en place d'une commission chargée de rationaliser et réduire les contrôles fiscaux, d'examiner et apurer les contentieux en cours et la création d'une charte du contribuable.

Quelles réformes urgentes doivent encore être réalisées à court et moyen terme en vue d'améliorer l'environnement des affaires ?

Le chantier des réformes déjà engagé est assez vaste et pluridisciplinaire en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des affaires au sens large. Il ambitionne d'aller au-delà des indicateurs du Doing Business de la Banque mondiale. Dans l'immédiat, il s'agit d'aller au bout de ces réformes en dynamisant leur mise en œuvre, y compris en s'appuyant sur un système efficace de suivi et d'évaluation des politiques

publiques. Les investisseurs installés au Congo reconnaissant des avancées notables en matière d'amélioration de l'environnement des affaires. Au rang des mesures d'accompagnement à envisager et/ou à vulgariser davantage, ils revendiquent un accès plus large au financement des projets d'investissement.

Comment certains Objectifs de développement durable (ODD), notamment liés à l'environnement et aux responsabilités sociétales, sont-ils pris en compte par vos interlocuteurs ?

Le Congo se préoccupe de l'atteinte des ODD, notamment ceux liés aux aspects sociaux et à l'environnement. Les objectifs du Plan national de développement 2022-2026 sont alignés, dans une certaine mesure, sur la prise en compte de ces ODD. Il est projeté que le PND devrait être financé par le secteur privé à hauteur de 70 %. Ce qui suggère des mesures appropriées de nature à permettre une mobilisation accrue des investissements privés. C'est dans ce contexte que les investisseurs seront enclins à adhérer à la poursuite des ODD, notamment faisant suite aux engagements pris dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et de la prise en compte de la question du genre dans leur personnel ■

« PETIT-DÉJEUNER DES INVESTISSEURS » : Un rendez-vous pour dépasser les obstacles rencontrés par les entreprises

Harcèlement fiscal, insécurité judiciaire, dette intérieure... les patrons d'entreprises exposent leurs difficultés au gouvernement, qui semble en prendre désormais la mesure.

La plupart des entreprises rencontrées pour la réalisation de ce guide ont évoqué un sujet de tourment : la répétition de redressements fiscaux vécus comme de véritables harcèlements. Il est question de procédures usantes pouvant durer plus de cinq années ; de sommes exorbitantes initialement réclamées, avant d'être sensiblement réduites, pour enfin trouver une « entente ». Plusieurs sociétés sollicitent elles-mêmes leurs propres contrôles, afin de réduire l'effet de surprise, de discuter au plus près d'un juste prix, de couper l'herbe sous les pieds aux contrôleurs subalternes, et d'éviter ainsi la répétition des inspections.

UN OBSTACLE À L'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE

Ce que les dirigeants considèrent comme du harcèlement fiscal pourrait ressembler un jeu de dupes s'il ne poussait pas régulièrement des entreprises à la fermeture. Un dénouement qui n'arrange pourtant ni les patrons, ni l'État, à la recherche de davantage de recettes fiscales, notamment à travers l'élargissement de l'assiette nationale.

« La pression fiscale est un sujet à débattre, non pas sur son aspect réglementaire, précise Michel Djombo Balombelly, président de l'Union patro-

nale et interprofessionnelle du Congo (Unicongo), dans une interview accordée en décembre 2022 à makanisi.org, mais sur le fait qu'elle s'exerce de manière un peu perverse. L'État a mis en place des mécanismes de rétribution des contrôleurs qui sont à l'origine d'une surenchère pour infliger l'amende la plus élevée possible aux sociétés contribuables. Dans certains cas, regrette-t-il, la surenchère vise davantage à obtenir, par la négociation, un pot-de-vin qu'à remplir les caisses de l'État. »

UNE ENQUÊTE DE L'API SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES

Il se trouve que les patrons d'entreprises ont eu l'occasion de se plaindre de ces dérives directement auprès du Premier ministre, M. Anatole Collinet Makosso, le 25 février 2023, au cours du premier « petit-déjeuner des investisseurs ». Initié pour devenir le rendez-vous de référence entre le gouvernement et les investisseurs, cette première édition a réuni une centaine de chefs d'entreprises, nationales et internationales, autour d'une enquête commandée par le gouvernement à l'Agence pour la promotion des investissements (API) au sujet de la perception du climat des affaires.

L'enquête en question évoque justement le harcèlement fiscal dont les entreprises s'estiment victimes. Elle fait remonter d'autres problèmes, tels que l'insécurité judiciaire, le paiement de la dette publique intérieure, le coût du péage de la Nationale 1, la dégradation de la Nationale 2 ou encore les enjeux autour de la mise en place d'une Caisse d'assurance maladie universelle.

Alors que le PND fait réellement des entreprises le moteur du développement national, le Premier ministre a pris acte des doléances des investisseurs et promis de travailler, dorénavant avec eux, à la recherche de solutions appropriées. Après avoir rappelé les avancées déjà enregistrées, notamment dans le paiement de la dette intérieure, il indique vouloir « lutter ensemble contre la corruption, la concussion et les pots-de-vin qui se traduisent par tout ce qui a été dénoncé par les opérateurs économiques. »

DES AVANCÉES DANS LE PAIEMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE

Appelant les entreprises à utiliser les institutions à leur service, il a ajouté : « J'exhorte à dénoncer ces comportements qui ternissent l'image du Congo. Pour ce faire, nous allons mettre en place une cellule d'éveil judiciaire dans les cours et tribunaux, afin de mettre un terme à ces comportements déviants. » Ces propos rejoignent ceux du ministre de la Coopération, Denis Chrystel Sassou N'Gusso, devant le Parlement, en décembre 2022, lors de la présentation du projet de loi sur les Partenariats public-privé (PPP). « Si nous n'améliorons pas le climat des affaires, l'argent des investisseurs ira chez les autres, avait-il défendu. Il ne tient qu'à nous de transformer notre logiciel mental pour cesser avec l'habitude de faire traîner un investisseur parce qu'il n'arrive pas à rencontrer un ministre pour traiter d'un dossier ou parce qu'un citoyen « véreux » décide de s'asseoir sur un dossier, parce que n'ayant pas reçu une commission. » ■

Focus

LE CEMACO, NOUVEL INSTRUMENT DE JUSTICE ALTERNATIVE

Parmi les doléances soulevées par les chefs d'entreprises dans l'enquête sur le climat des affaires réalisée par l'API, figure l'insécurité judiciaire. Plusieurs sociétés enquêtées ont fait état de « décisions de justice totalement iniques » à leur rencontre, notamment sanctionnées par des condamnations à des montants exorbitants. Parmi les institutions qui peuvent offrir une solution figure le Centre de médiation et d'arbitrage du Congo (Cemaco). Officiellement lancé en octobre 2020, après une année d'opérationnalisation et de formation des « arbitres », elle met en œuvre deux procédures : l'arbitrage et la médiation. C'est le fruit d'une réforme fondée sur le traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) et qui vise à améliorer le climat et la sécurité de l'environnement des affaires.

GAIN DE TEMPS ET D'ARGENT

Le Cemaco est rattaché à la Chambre de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire. Partout où de tels tribunaux ont été récemment mis en place sur le continent africain, les entreprises ont pu réduire les délais de procédures autrefois chronophages et, par-là, coûteuses financièrement.

Cependant, le Cemaco tarde à être sollicité. Un entrepreneur explique comment, alors qu'il proposait d'y porter une affaire qui l'opposait à une autre entreprise, cette dernière a refusé, sans doute parce qu'elle s'estimait protégée devant le tribunal de commerce. Cet entrepreneur estime qu'il revient aux entreprises de se responsabiliser pour prendre la mesure des bienfaits qu'une telle institution peut apporter à l'économie et à l'environnement des affaires.



UNE ADMINISTRATION FISCALE NUMÉRISÉE

Pour ne plus être exagérément dépendants des recettes en hydrocarbures, les autorités réforment le dispositif de gestion fiscal-douanier, notamment en le digitalisant.

Les réformes en cours visent à intensifier la stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes fiscales et douanières afin de réduire la dépendance aux hydrocarbures et de financer de façon plus régulière les dépenses de l'État. La dématérialisation des procédures et des moyens de paiements fait partie des outils pouvant permettre au Congo d'atteindre son objectif d'autosuffisance en termes de couverture des dépenses courantes par les ressources intérieures. Tour d'horizon.

LE NIU (NUMÉRO D'IDENTIFIANT UNIQUE)

Obligatoire pour effectuer des opérations économiques, le NIU est une immatriculation du contribuable (personne physique et morale) créée en 2004 et délivrée par la Direction générale des impôts et des domaines. Modernisée en 2020, le

« nouveau NIU » a été institué par la Direction des systèmes d'information (DSI) du ministère de l'Économie et des Finances. Il se distingue par la prise des empreintes digitales, de l'iris de l'œil et la création d'un QR code. Ces éléments venant compléter et sécuriser l'ancien NIU, ses données textuelles et sa photo.

Grâce à une application web, les institutions publiques sont en mesure de vérifier la validité du NIU présenté. Celle-ci permet de limiter la multiplicité des identifiants et d'offrir une solution à la non interconnexion des nombreuses régies, qui rendent difficile l'identification et la traçabilité des usagers/contribuables et de leurs opérations. Le NIU a été pensé pour devenir le véritable identifiant du Trésor et des autres ministères du gouvernement, et être l'outil charnière pour l'interconnexion de toutes les régies par le biais des applications e-douanes, e-tax, SIGFIP (Système intégré de gestion des finances publiques).

E-TAX

E-tax veut ouvrir une ère nouvelle en termes de gestion, déclaration et paiement des impôts. Système centralisé, intégré, fiable et sécurisé, la nouvelle application de gestion des impôts et taxes, sur lesquels la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) est compétente, vise à mettre fin aux failles de l'ancien système informatisé SYSTAF, aux lourdeurs dans le traitement manuel des dossiers ou encore à la décentralisation des bases de données qui compliquaient le suivi des usagers. Elle est utilisable via un identifiant à l'adresse impots.gouv.cg. Les informations y sont plus facilement traitées et analysées, de façon automatique, améliorant le partage et l'interaction avec les autres applications que sont le NIU, Sydonia, SIGFIP ou encore Syspace. Outre la déclaration et le paiement de leurs impôts, les contribuables professionnels peuvent déclarer mensuellement leur TVA et leurs droits d'accises, gérer leurs mandataires...

GUP, LE GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT

Le Guichet unique de paiement (GUP) ne concerne pas les usagers du paiement en ligne, mais ceux qui souhaitent régler leurs paiements par chèque ou espèces. Il a été institué par la loi de finances 2021 pour le paiement de tous les impôts, redevances, droits, taxes et droits de douane, sans distinction de la résidence fiscale du contribuable. Mécanisme de centralisation et de sécurisation des recettes via la Banque postale, la plateforme encaisse les paiements relatifs aux déclarations fiscales et douanières pour, ensuite, les reverser au Trésor public. Ce dernier continue de jouer son rôle de comptable en délivrant la quittance après chaque paiement et en traçant les émissions faites par les administrations et les encaissements réalisés par la Banque postale.

TIMBRE FISCAL

Le timbre fiscal dématérialisé remplace le timbre fiscal physique. Cette solution permet aux usagers de l'administration fiscale de régler en ligne les taxes liées à une démarche auprès d'une administration

(demande de passeport, de titre de séjour, frais de justice, contrats, factures, etc.). Parmi les nombreux avantages offerts par cette solution, figurent la disponibilité illimitée du « stock », la sécurisation des recettes sur toute la chaîne de gestion ou encore l'interaction et l'échange d'informations avec les autres systèmes du Trésor public (e-tax, SIGFIP notamment). Le serveur fiscal est administré par le ministère des Finances et du Budget le stock électronique géré par le Trésor public, alors que le timbre est vendu par l'administration fiscale. Il est délivré par une machine, la CS-200, qui sécurise et rend unique chaque document à travers un code-barres 2D. Flexible techniquement, elle est compatible avec tous les environnements système, notamment ceux des applications e-tax et SIGFIP.

SYSPACE

Le Système de suivi des paiements des créances de l'État (en acronyme SYSPACE) est dédié à un public précis. Cette plateforme web permet aux sociétés qui évoluent dans les secteurs liés aux ressources naturelles (bois, mines et pétrole) d'enregistrer leurs déclarations périodiques en ligne. Elle permet d'automatiser certaines tâches de l'administration afin d'assurer une meilleure sécurisation des recettes et un meilleur suivi des paiements au profit de l'État. Ce projet découle de la réforme du système d'information du ministère des Finances et du Budget.

Les acteurs concernés par SYSPACE sont les mêmes qui interviennent dans le suivi de l'activité des ressources naturelles. Il s'agit des sociétés de recherche et d'exploitation pétrolière, minière et forestière, du ministère des Finances et du Budget, du ministère des Mines et de la Géologie, du ministère des Hydrocarbures et du ministère de l'Économie forestière. En plus d'occasionner un gain de temps aux entreprises, la plateforme SYSPACE est un outil de maîtrise de la production et de la commercialisation des ressources naturelles. C'est aussi un instrument de fiabilisation des calculs des droits issus de la répartition prévue dans les conventions ou contrats et de suivi de leur paiement ■

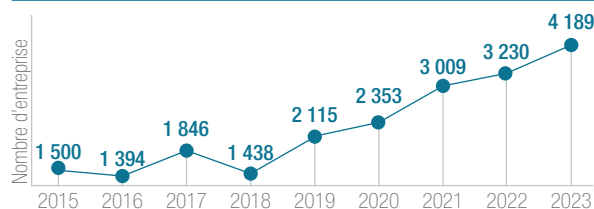


LA CRÉATION D'ENTREPRISES AU CONGO : DONNÉES STATISTIQUES

Qui crée des entreprises au Congo, où et dans quels secteurs ? L'ACPCE répond à ces questions. Tour d'horizon.

L'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE) est un établissement public à caractère administratif créé en 2017 sur les cendres du Centre de formalités administratives des entreprises (CFE). Elle abrite le guichet unique des entreprises et met à disposition des bulletins statistiques documentant le profil des créateurs d'entreprises, par âge, genre ou encore nationalité. Ils sont exploités ici afin de dresser un inventaire de l'écosystème des entreprises du pays.

Nombre d'entreprises créées entre 2015 et 2023



Source : ACPCE

90 % À BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE

Entre 2015 et 2023, Brazzaville et Pointe-Noire ont respectivement enregistré 48,2 % et 43,3 % des créations d'entreprises, avec en moyenne 1 143 et 929 unités annuelles. Une moyenne qui cache

mal la montée en puissance de la capitale, où 2 286 (54,5 % du total) entités ont été créées en 2023 contre 1 571 (37,5 %) pour la cité portuaire.

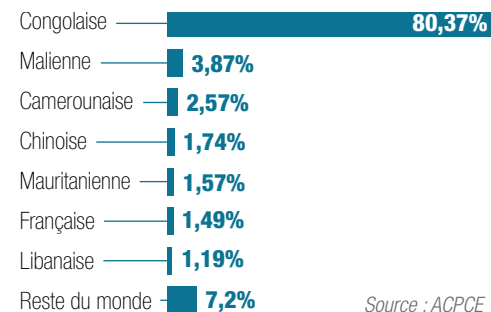
LE TERTIAIRE PLÉBISCITÉ

Le secteur tertiaire trône les créations d'entreprises avec 83,8 % du total en moyenne sur la période 2015-2023. La branche « commerce » se démarque avec 48,46 % des entités créées, notamment pour les « services aux entreprises » (7,4 %), suivis plus loin par « l'information et la communication », l'hébergement et le transport, en hausse en 2023. Le secondaire suit avec 12,5 % des entreprises répertoriées, notamment dans la construction (7 %). Quant au secteur primaire, il n'attire que 3,65 % des créations, essentiellement dans la branche « agriculture, élevage et pêche » et, plus récemment, activités extractives.

FORMES JURIDIQUES

De manière stable entre 2015 et 2023, les entreprises individuelles dominent les formes juridiques préférées par les entrepreneurs, à 74 % en moyenne. Suivent les sociétés de personnes, à un peu plus de 23 % et les sociétés de capitaux, à un peu moins de 3 %.

Les entreprises créées entre 2015 et 2022 par nationalité



Source : ACPCE

QUEL ÂGE ?

L'âge moyen des créateurs d'entreprises entre 2015 et 2023 est de 41,8 ans.

73,55 % d'entre eux étaient des hommes et 26,45 % des femmes ■

Focus

LE PRÉ-ENREGISTREMENT DES ENTREPRISES EN LIGNE

Le site web de l'ACPCE - www.acpce.cg - a été créé en 2019 pour permettre la création d'entreprises en ligne en un temps record et à moindre coût. Cela traduit l'engagement du gouvernement à sécuriser et à accélérer les démarches administratives des opérateurs économiques. L'agence met à la disposition des usagers l'attestation des formalités, dans le respect des textes en vigueur, dont la sécurité est assurée par la production de la signature électronique. Dans la vision du développement de l'économie numérique du gouvernement, le e-commerce figure parmi les trois piliers de la stratégie nationale avec le e-gouvernement et le e-citoyen.

Index Mo Ibrahim : « fondement des opportunités économiques » en 2021

	Score/100	Classement sur 54 pays	2012/2021
Fondement des opportunités économiques	35,2/100	47	+0,5%
Administration publique	34,9	46	-2,8
État civil	37,5	48	-12,5
Capacités du système statistique	25,6	48	-4,1
Mobilisation des ressources fiscales	32,3	41	+1,8
Gestion budgétaire et financière	42,9	31	+0
Efficacité de l'administration	36	39	+0,8
Environnement des affaires et du travail	23,6	51	-12,9
Intégration régionale	15,2	46	-12,7
Diversification économique	45,6	43	+7,8
Régulation des affaires et de la concurrence	21,4	49	-7,2
Accès à des services bancaires	36,6	14	+1,7
Relations de travail	0	50	-50
Fiabilité des opportunités d'emploi	22,7	43	-16,9
Infrastructures	27,3	38	+7,7
Réseaux de transport	4	50	-0,7
Accès à l'énergie	41,4	25	+11,5
Communications mobiles	62,2	31	+27,7
Accès numérique	3,9	47	+2,1
Expédition et réseau postal	24,8	23	-2,5
Économie rurale	55,2	34	+10,3
Accès au foncier et à l'eau en milieu rural	60,8	21	+8,5
Accès au marché en milieu rural	56,7	26	-8,4
Soutien à l'économie rurale	44,9	38	+12,1
Représentation/participation en milieu rural	58,3	34	+29

Source : Index Mo Ibrahim 2022, édité en janvier 2023



Ludovic ITOUA,
directeur général
de la Direction générale
des impôts et
des domaines (DGID)

Interview

*Digitalisation du système
fiscale congolais
« Un gain de temps réel
pour les usagers et
une amélioration nette
des recettes fiscales »*

« La digitalisation du système fiscalo-douanier congolais, dont fait partie la dématérialisation des procédures et des moyens de paiement, est une opération majeure de la direction des impôts. À quels objectifs majeurs répond-elle ?

Cette opération poursuit plusieurs buts. Elle vise, d'une manière générale, à moderniser l'administration fiscale et en particulier à faciliter et simplifier les obligations de déclaration et de paiement des impôts. Elle contribue également à sécuriser les recettes fiscales et à renforcer la lutte contre la fraude fiscale.

Parmi toutes les opérations concernées, lesquelles sont déjà dématérialisées ? Lesquelles doivent l'être à court/moyen terme ?

La déclaration des impôts et taxes, et le paiement des impôts sont déjà pris en charge dans l'application E-tax. Toutes les étapes de l'immatriculation au Numéro d'identification unique (NIU) sont opérationnelles, de même que celles qui concernent le timbre fiscal dématérialisé. À court terme, nous allons améliorer et stabiliser la téléprocédure (déclaration et télépaiement) et interconnecter les applications NIU et E-tax. Nous allons également implémenter le reste des impôts du tome 1 dans l'application E-tax et améliorer le circuit d'information du Guichet unique de paiement (GUP). À moyen terme, nous souhaitons interconnecter les modules des applications de la douane et de la fiscalité forestière et implémenter tous les métiers fiscaux dans l'application E-tax. De cette façon, la prise en charge de toutes les fonctions fiscales seront dématérialisées (contrôle, contentieux, remboursement de crédit de TVA, dégrèvement, etc.). E-tax devra prendre en charge les impôts, droits et taxes du tome 2 du Code général des impôts (CGI) et nous allons rendre disponible le guide d'utilisation de E-tax.

Les utilisateurs répondent-ils favorablement à cette digitalisation ? Celle-ci permet-elle d'améliorer les démarches des usagers et la mobilisation des recettes pour la DGID ?

Nous notons un allègement des charges et des tâches administratives pour les agents des impôts, qui peuvent se consacrer à des activités à forte valeur ajoutée. Nous notons déjà une amélioration nette des recettes fiscales du fait d'une mobilisation mieux maîtrisée et de l'automatisation de la collecte des impôts. Les usagers, quant à eux, profitent d'un gain de temps réel ■



LA DGID AU SERVICE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) est l'organe technique qui a pour mission principale d'assister le ministère de l'économie et des finances dans l'exercice de ses attributions en matière fiscale.

MISSIONS ET COMPÉTENCES :

La DGID a pour principales missions de :

- Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière fiscale ;
- Élaborer les avant-projets de textes législatifs et réglementaires et les projets de conventions fiscales internationales en matière fiscale ;
- Déterminer l'assiette, assurer la liquidation et le contrôle des impôts tant directs qu'indirects, des droits d'enregistrement, de timbre, de publicité foncière et des taxes assimilées ;
- Connaître du contentieux des impôts et taxe assimilées ;
- Rechercher et sanctionner les omissions, les dissimulations, les insuffisances et d'une manière générale les infractions fiscales ;
- Participer à la constitution et à la gestion des biens du domaine privé mobilier et immobilier de l'Etat ;
- Aliéner des biens du domaine mobilier et immobilier de l'Etat ;
- Assurer la gestion de la curatelle, des successions, des biens vacants et de biens placés sous séquestre ;
- Ester en justice pour le compte de l'Etat en matière fiscale ;
- Tenir, en collaboration, avec les administrations partenaires, le registre national de la propriété foncière de l'Etat ;
- Veiller, de concert avec les administrations publiques partenaires, au respect de la législation en matière d'immatriculation des propriétés.

ORGANISATION :

La direction générale des impôts et des domaines est dirigée et animée par un directeur général. Monsieur Ludovic Itoua est directeur général depuis 2019 avec pour mission la maximisation des recettes fiscales, l'amélioration de la confiance entre les contribuables et l'administration fiscale. Outre le secrétariat de direction chargée de réceptionner le courrier et le service informatique chargé d'assurer l'exploitation et la maintenance des applications informatiques, dix directions opérationnelles sont à compétence nationale :

- la direction des affaires administratives et financières ;
- la direction du contrôle des services ;
- la direction de la réglementation et du contentieux ;
- la direction de l'enregistrement, de la fiscalité foncière et domaniale ;
- la direction de la fiscalité des grandes entreprises ;
- la direction de la fiscalité des petites et moyennes entreprises ;
- la direction de la fiscalité des particuliers ;
- la direction de la fiscalité pétrolière ;
- la direction des études et de la prévision ;
- la direction des vérifications générales et de la recherche ■



RENDRE COMPATIBLE DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les entreprises actives au Congo doivent prendre en compte, en amont de leurs projets, plusieurs obligations liées à la protection de l'environnement et à leur responsabilité sociétale.

La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des populations figurent parmi les préoccupations majeures des pouvoirs publics inscrites dans le PND 2022-2026. Pour autant, la plupart des PME interrogées à ces sujets par DBI Congo admettent ne pas en faire grand cas, sachant les moyens de contrôle étatiques faibles, même si, au final, nombre d'entre elles respectent les textes nationaux qui leurs sont consacrés. Les plus grandes sociétés nationales, qui détiennent des moyens financiers conséquents et ont un rôle d'exemplarité, sont plus pointilleuses sur ces questions. Quant aux grandes entreprises pétrolières ou de transport maritime, elles disposent de politiques

de responsabilité sociétale et environnementales (RSE) poussées qui leurs sont avant tout dictées par les groupes auxquelles elles appartiennent, eux-mêmes surveillés par les ONG internationales. Plusieurs plans, programmes, stratégies... pourraient permettre d'améliorer l'exercice des activités économiques au Congo de façon à exploiter les ressources naturelles de manière durable. Parfois propres au Congo, ces textes sont le plus souvent élaborés afin de traduire au niveau national des engagements internationaux pris par Brazzaville. Petit tour d'horizon, non exhaustif, des principaux d'entre eux.



LA SOURCE D'INFORMATION DES ENTREPRISES SUR LE CONGO

**ACCÉDEZ AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES,
COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES, FISCALES
ET TECHNIQUES SUR LE CONGO.**

www.liziba.cg


Union européenne - République du Congo
Engagés pour la compétitivité
des entreprises congolaises !

Programme de
Renforcement des
Capacités Commerciales et
Entrepreneuriales II
PRCCE II

35, AVENUE CHARLES DE GAULLE, TÉL. : 00242 04 054 38 53 / 06 808 95 26 MAIL : CONTACTS_PRCCE2@CCIAMPNR.COM

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



LE PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT (PNAE)

Approuvé par le gouvernement congolais en 1996, le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) est une expression opérationnelle de la politique environnementale congolaise. Si cet outil répond à une exigence du sommet de Rio de 1992, il appuie également la mise en œuvre de la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. Cadre de planification transversal, il donne les orientations pour assurer la viabilité et la durabilité du processus de planification du développement.

Il a pour objectif global de :

- Réduire la dégradation des écosystèmes naturels ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles ;
- Améliorer l'état sanitaire des populations ;
- Valoriser le patrimoine vert ;
- Réduire la pollution urbaine et marine.

Le PNAE a été l'objet de travaux de révision, de juin 2020 à décembre 2021, afin de le mettre en adéquation avec les évolutions socioéconomiques et les problématiques qui ont émergé récemment, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris, des recommandations de la COP22 ou encore des Objectifs de développement durable (ODD). « L'ambition du PNAE révisé consiste à mieux structurer et à orienter les interventions du gouvernement, de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux et des organisations non-gouvernementales de conservation engagés dans la protection de l'environnement », soulignait en décembre 2021 le PNUD, qui a accompagné le Congo dans sa tâche. Le PNAE est aujourd'hui constitué de trois volumes : le premier présente le contexte national, l'état des lieux et le diagnostic ; le second décrit la stratégie environnementale nationale et le troisième développe les vingt-trois fiches de projet avec plan d'investissement.

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)

Lancée en 2013, la SNDD a pour ambition d'établir les bases d'une croissance soutenue axée sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles dont regorge le Congo. Cette stratégie, qui visait parallèlement une diversification de l'économie et une amélioration continue de la gouvernance, n'a pas encore atteint tous ses objectifs. Dans son résumé exécutif, la SNDD affirmait : « À l'horizon 2025, le Congo aura établi les bases d'un développement durable, à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base, ainsi que la diversification de son économie. » Reposant sur cette vision prospective, la SNDD prend en compte les besoins exprimés dans différents secteurs sociaux, économiques et environnementaux, pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Elle traite des grandes questions de développement à travers quatre axes stratégiques :

- La gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- L'amélioration durable de la gouvernance ;
- Le développement et la modernisation durable des infrastructures et des services sociaux de base ;
- La diversification durable l'économie.

Pour chaque axe stratégique, le document identifie plusieurs domaines d'intervention. À titre d'exemple, pour l'axe stratégique 1 de gestion rationnelle des ressources naturelles, la SNDD prévoit quatre domaines d'intervention : flore et faune ; sols, agriculture, élevage et ressources halieutiques ; mines, hydrocarbures et hydrauliques ; et tourisme et aires protégées. Chaque domaine d'intervention comporte à son tour des éléments fondateurs de la SNDD. Ainsi, dans le domaine des mines, des hydrocarbures et de l'hydraulique, ceux-ci visent le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques, la valorisation des ressources, le renforcement des capacités des acteurs, la recherche ou encore la formation et la sensibilisation.

STRATÉGIE NATIONALE REDD+

Le PND cite « la poursuite des efforts engagés depuis 2006, pour poser les bases d'une économie verte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ », comme l'une des actions en mesure de lui permettre d'atteindre ses engagements environnementaux. REDD+ est particulièrement focalisée sur la protection de la forêt. Ce mécanisme est né de la prise de conscience de l'importance du changement d'utilisation des sols, en particulier de la disparition des forêts, sur le changement climatique. Pour y répondre, dès 2005, un groupe de pays forestiers tropicaux a proposé, au sein de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), qu'un accord inclut un mécanisme de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD). La proposition initiale a été complétée lors des réunions CCNUCC suivantes afin d'y adjoindre la conservation des réserves de carbone forestier, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier, donnant naissance à l'acronyme REDD+.

Le principe de base de REDD+ repose sur une compensation financière, versée par les pays développés aux pays en voie de développement dans l'accompagnement à la réduction de leurs sources d'émissions. Le mécanisme global formel est toujours en cours de négociation au sein du processus CCNUCC, mais plusieurs initiatives « actions précoces » ou « démarrage rapide » sont déjà en cours. Elles s'appuient sur un système de mesures d'incitation positives pour réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation et pour aider à la conservation des stocks existants de carbone forestier, à la gestion forestière durable et à l'accroissement des stocks de carbone forestier. Au Congo, la stratégie nationale REDD+ a été validée pour la période de 2018-2030. Dans le contexte national, elle repose sur cinq axes :

- Le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre des mécanismes de financements durables ;

- La gestion et la valorisation durable des ressources forestières ;
- L'amélioration des systèmes agricoles ;
- La rationalisation de la production et de l'utilisation du bois/énergie et la promotion des énergies propres ;
- Le développement d'un secteur minier vert, de façon à minimiser l'impact du développement du secteur minier sur la forêt ■

Focus

POLITIQUE NATIONALE GENRE ET POLITIQUE DE PROTECTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

La Politique nationale genre s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par la Constitution congolaise et par les engagements pris à l'international par le Congo (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.). Elle vise à atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation sociale, économique et politiques des femmes et des filles. Elle offre, pour cela, un cadre d'orientation de l'intégration du genre dans le processus de développement national. L'un de ses cinq axes stratégiques concerne le renforcement du rôle et de la place des femmes dans l'économie et l'emploi.

La politique de protection des peuples autochtones est, quant à elle, encadrée par la loi n° 5-2011 sur la promotion des peuples autochtones. Elle établit une base juridique pour permettre à ces derniers de faire valoir leurs droits, de protéger leurs droits civils et politiques ainsi que leur culture et leurs moyens de subsistance, ou encore d'accéder aux services sociaux de base. Parmi tous les droits accordés, figurent des orientations pour la consultation libre, informée et préalable des peuples autochtones dans le cadre de projets socioéconomiques.

FONDS BLEU, FONDS MONDIAUX ET CRÉDITS CARBONES : DES MOYENS POUR « DÉVELOPPER DURABLE »

Afin de financer le PND, Brazzaville compte sur plusieurs mécanismes directement liés à la protection de l'environnement.

Dans son ambition de remplir ses Objectifs de développement durable, le Congo est appuyé par un nombre conséquent de ressources allouées par des fonds mondiaux pour l'environnement mis en place par la communauté internationale ces dernières années. Ils visent à renforcer les efforts, notamment des pays en développement, pour protéger la planète. « Le Congo, à travers le bassin du Congo, offre une opportunité pour mobiliser les ressources des fonds mondiaux pour le climat en lien avec son programme développement durable »,

affirme le PND, avant de citer les principales ressources « exploitables à brève échéance » :

- Le Fonds vert climat ;
- Le Fonds d'investissement climatique (FIC) ;
- Le Fonds spécial pour le changement climatique (SCCF) ;
- L'African climate change fund (ACCF) ;
- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- La Central African forest investment (CAFI) ;
- L'Adaptation Fund.

FONDS BLEU : UNE INITIATIVE AFRICAINE

C'est le 9 mars 2017, à Oyo, en République du Congo, que douze pays d'Afrique centrale et de la région des Grands-Lacs (ils sont aujourd'hui 17) ont signé l'accord portant création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC). En cours de mise en œuvre, cette initiative finance des projets basés sur les principes de l'économie verte dans chacun des pays engagés dans sa gouvernance. Une gouvernance elle-même fondée sur la primauté de la compétence africaine. Cofinancé par les pays membres, le fonds est géré par des experts du continent, mais aussi du reste du monde, pour créer un modèle économique, social et environnemental durable pour le continent.

C'est aussi une institution continentale, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), qui a été choisie, en septembre 2021, par les chefs d'États et de gouvernements réunis dans le cadre de la Commission climat du Bassin du Congo (CCBC), pour gérer la ligne de crédit du Fonds Bleu, prévue à hauteur de dix milliards de dollars. Concrètement, 24 programmes sectoriels ont été adoptés par ces mêmes gouvernants pour favoriser la transition climatique et économique en s'appuyant sur deux leviers : le renforcement des capacités techniques et le renforcement des capacités financières par la mobilisation de fonds privés comme publics.

LE FINANCEMENT VIA LES CRÉDITS-CARBONES

Parmi les nombreux projets congolais, figurent aussi bien la modernisation de la Société congolaise de transport fluvial que des projets d'agroforesterie, de maraîchage, de restauration de zones dégradées ou de construction d'une usine de recyclage des déchets. L'autre source de financement relevée par le PND est la commercialisation de crédits-carbone, notamment en lien avec le mécanisme de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). « C'est une source potentielle de revenus pour soutenir le développement durable au Congo, affirme le PND, qui ajoute : les tourbières récemment découvertes, qui séquestrent plus de trente milliards de tonnes de carbone, sont un atout supplémentaire. » ■



PPP, FISCALITÉ ET COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

- La République du Congo se dote d'une loi sur les partenariats public-privé >>> **50**
- Les régimes fiscaux des entreprises au Congo >>> **58**
- Coûts des facteurs de production au Congo >>> **62**
- Banques et finances : Le remboursement de la dette intérieure profite aux banques >>> **65**
- Environnement et hydrocarbures : Une Banque africaine pour la transition énergétique en cours de création >>> **75**
- Assurances : Un secteur à développer, ouvert aux investissements >>> **78**



LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SE DOTE D'UNE LOI SUR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Après avoir longtemps financé ses infrastructures sur fonds propres ou dans le cadre de partenariats bilatéraux, le Congo précise les modalités de réalisation des PPP. Une bonne nouvelle pour réellement faire du privé le moteur de l'économie.

Le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, a promulgué le 12 janvier 2023, à Brazzaville, une loi fixant les procédures et modalités permettant aux acteurs privés d'entreprendre avec l'État. Le texte avait été au préalable adopté par le parlement le 30 décembre 2022. La loi a été portée par le ministre de la Coopération internationale et du Partenariat public-privé, Denis Christel Sassou N'Guesso, dont le ministère a été créé en juillet 2021.

DÉVELOPPER LE SECTEUR PRIVÉ ET RÉDUIRE L'ENDETTEMENT PUBLIC

Cet outil stratégique doit favoriser l'atteinte des objectifs majeurs fixés par le gouvernement. Au premier rang desquels la mise en place d'une politique de diversification économique qui s'appuie sur un secteur privé fort, voulu par le Plan national de développement 2022-2026, et qui puisse bénéficier d'un climat des affaires attractif. Il doit aussi

contribuer à la réduction de l'endettement public, alors que de nombreuses infrastructures ont été réalisées ces dernières années, tout ou partie, sur fonds propres de l'État. Plusieurs contrats de concession entre des autorités publiques et des partenaires privés sont en exécution depuis plusieurs années. La route nationale 1 a ainsi été réhabilitée dans ce cadre, de même qu'ont été réalisées plusieurs centrales hydroélectriques. Ratifiée par la loi du 21 janvier 2021, la convention internationale relative au pont route-rail sur le fleuve Congo prévoit, elle aussi, un PPP. Pour autant, c'est la première fois qu'une loi permet aux partenaires privés du pays de disposer d'un cadre juridique général.

UN RÉGIME PROPRE, MAIS NON EXCLUSIF

La loi, dans son premier article, détermine le cadre juridique et institutionnel des contrats de partenariat public-privé. Elle fixe les principes fondamentaux, les procédures de préparation, de passation, les modalités d'exécution, de contrôle et de règlement des différends ainsi que les régimes financier, fiscal, douanier, de change, foncier et des biens des contrats de partenariat public-privé. Elle s'applique aux contrats conclus entre une personne publique et un partenaire privé sous la forme d'un contrat de partenariat public-privé.

DÉFINITION DU CONTRAT DE PPP

La loi définit le contrat de PPP comme un « contrat administratif par lequel l'État, une collectivité locale, un établissement public ou une société à participation publique majoritaire, confie à une personne morale de droit privé ou un groupement de personnes morales de droit privé, pour une période déterminée, tout ou partie de la conception, de la construction, du financement, de la transformation, de l'exploitation, de la gestion, de la maintenance, de la réhabilitation, de

l'entretien d'un actif de la personne publique, d'un équipement, d'une infrastructure ou d'un service public ». Ses soixante-cinq articles sont regroupés en huit titres qui définissent :

- Les dispositions générales des contrats de PPP ;
- Leurs règles de passation et les critères de leur attribution ;
- Les clauses et les mentions obligatoires ;
- Les modalités d'exécution (droits et obligations des parties, résiliation, contrôle et audit) ;
- Les régimes financiers, fiscaux et douaniers ;
- Le régime foncier et des biens ;
- Le règlement des différends ;
- Les dispositions transitoires et diverses.

LA MISE EN AVANT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La loi établit deux formes de contrats (article 4) : les contrats de PPP à « paiement par les usagers » et les contrats de PPP à « paiement public ». S'agissant des premiers, la rémunération du partenaire privé provient essentiellement de l'exploitation de l'ouvrage ou du service public, alors qu'elle est issue de versements par la personne publique dans le cadre des seconds. La loi précise dans son article 14 que « les contrats de PPP prennent en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale (bonne gouvernance, respect des droits humains, conditions de travail décentes, etc.), en exigeant un contenu local dans les contrats ». Par ailleurs, le ou les titulaires du contrat doivent se constituer sous la forme d'une société de projet de droit congolais dédié au contrat de PPP. ■ ■ ■

gouvernance. » L'article 20 indique que « les projets de contrat de PPP dont la valeur globale, estimée hors taxes, est inférieure à un seuil à définir par décret en Conseil des ministres, sont réservés aux entreprises contrôlées par des nationaux ».



QUATRE TYPES DE PROCÉDURES DE PASSATION

Le nouveau texte définit quatre types de procédures de passation (article 21). Selon l'objet, la nature et le contexte du contrat, il s'agit de l'appel d'offres, du dialogue compétitif, de l'offre spontanée et de l'entente directe. Le recours à l'entente directe peut être autorisé après avis de non-objection du comité technique. Cela peut être le cas lorsque « le projet présente une urgence stratégique liée à la sécurité nationale » ; « lorsque le partenaire privé a déjà réalisé pour le compte de la personne publique des projets similaires » ou encore lorsque « le partenaire privé dispose d'une expérience exclusive dans le domaine du projet ». Le contrat de PPP fait l'objet d'une publicité préalable, d'un règlement d'appel à la concurrence, d'une étude de faisabilité et doit répondre à un besoin préalablement défini par la personne publique.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : SOCIÉTÉ, ENVIRONNEMENT ET CONTENU LOCAL

Parmi les critères d'attribution majeurs (article 22), figurent le coût global de l'offre et les objectifs de performance définis en fonction de l'objet du contrat, en particulier en matière de développement durable et de mise en œuvre de clauses sociales. Paraphrasant l'article 14, la loi précise : « Il peut être pris en compte la part d'exécution du contrat que le candidat s'engage à confier à des entreprises de droit congolais détenues majoritairement par des nationaux congolais, ainsi que des critères environnementaux, sociaux et de

QUEL RÉGIME FISCAL ET DOUANIER ?

À l'article 55, la loi indique que « le régime fiscal et douanier d'un contrat de PPP est spécifique » et « dérogatoire du droit commun pour ce qu'il prévoit ». Ce régime sera « stable » et les contrats conclus conformément à la nouvelle loi ne seront pas soumis à des dispositions postérieures. L'article 57 souligne que « les avantages fiscaux et douaniers sont fixés dans chaque contrat, en fonction de son objet, des conditions et de la durée de son exécution. Ces avantages doivent être conformes à ceux contenus dans les lois dérogatoires au droit commun en vigueur. » Le ministre chargé des finances peut également consentir, exceptionnellement, des avantages supplémentaires.

ASPECTS OPÉRATIONNELS

De nombreuses clauses, telles que les modalités de financement, de rémunération du partenaire privé, de partage des risques ou encore de fourniture locale de biens et services doivent être mentionnées dans les contrats. Les causes de résiliation doivent être prévues, notamment en cas de remise en question de l'équilibre financier du contrat par la personne publique. Dans ce cas, le partenaire privé peut demander des indemnités après la résiliation. Le règlement des différends liés à la passation, à l'interprétation ou à l'exécution des contrats de PPP se fait à l'amiable. En cas d'échec, ils sont réglés par voie d'arbitrage ou par voie juridictionnelle selon les modalités fixées dans le contrat. ■■■



AIM CONGRESS | قمة AIM للاستثمار

7 - 9 May 2024 | Abu Dhabi, United Arab Emirates

World's Leading Investment Platform

Unveil DR Congo's Investment Opportunities at AIM Congress 2024

ADAPTING TO A SHIFTING INVESTMENT LANDSCAPE: HARNESSING NEW POTENTIAL FOR GLOBAL ECONOMIC DEVELOPMENT

10,313+ Participants

270+ Exhibitors

175+ Countries

281+ Sessions



Get Involved



TRIBUNE

— LEXA International —



CINQ ORGANES DE GOUVERNANCE

L'exécution des contrats de PPP est encadrée par cinq organes de gouvernance :

- Le Comité national des PPP, placé sous l'autorité du Premier ministre, est chargé d'élaborer un portefeuille multisectoriel annuel de projets pouvant faire l'objet de PPP, notamment en fonction des priorités du PND ;
- Le Comité technique des PPP est chargé de valider et de mettre en œuvre les projets de PPP. Ceux-ci, de même que leur prorogation, sont approuvés par le ministre en charge du PPP, le Premier ministre et le président de la République, après avis du comité national du PPP ;
- Le Secrétariat permanent des PPP, placé sous l'autorité du ministre en charge du PPP, est notamment chargé de publier et de mettre à jour le portefeuille de projets de PPP, de les évaluer et d'effectuer leur suivi ;
- La Commission de passation des contrats de PPP s'occupe de mettre en œuvre la procédure de passation appropriée ;
- La Commission de contrôle des PPP assure la surveillance de l'exécution du contrat.

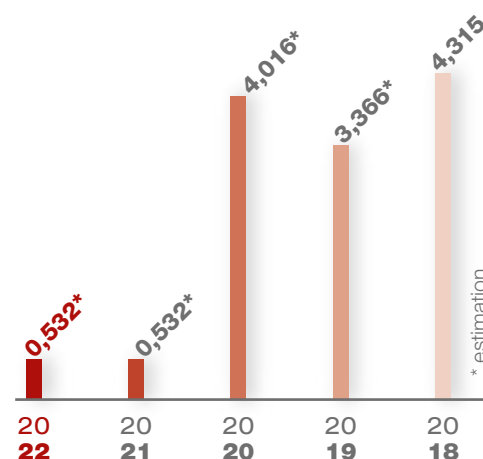
D'autres acteurs sont habilités à contrôler les contrats de PPP, tels que la Cour des comptes et de discipline budgétaire, la Haute autorité de lutte contre la corruption, des auditeurs indépendants, ainsi que tout autre organe compétent prévu par les lois et règlements ■

Focus

PPP : À LA RECHERCHE
D'UNE STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE

La Commission de la CEMAC est engagée dans l'élaboration d'une stratégie des PPP et d'un cadre régional juridique et institutionnel sur les PPP. Bien qu'il ait pris les devants pour combler le vide juridique en la matière, le Congo est associé à ces travaux. C'est aussi le cas du Gabon et du Cameroun, qui disposent aussi de leurs propres lois sur les PPP.

Investissements directs étrangers (IDE)
entrants au Congo (en milliards de dollars)



Stock d'IDE en 2022 :
34,026 milliards de dollars

Source : UNCTAD World Investment Report 2023

UN CADRE FISCAL INCITATIF
POUR LES ENTREPRISES
NOUVELLEMENT CRÉÉES
ET LES ENTREPRISES AGRICOLES

Cabinet de conseil juridique et fiscal spécialisé dans le droit des affaires, Lexa International accompagne les entreprises au Congo et dans la sous-région francophone. Sa fondatrice, Bourgelie Ampion, revient sur les récentes mesures destinées à stimuler l'économie nationale.

En République du Congo, la majorité des secteurs d'activités offre une multitude d'opportunités d'affaires. L'État, qui détenait le monopole des secteurs économiques, tend désormais vers la dynamisation du secteur privé. C'est dans cette optique que le gouvernement a mis en place un cadre incitatif en matière fiscale pour les entreprises nouvellement créées ainsi que pour les entreprises agricoles.

CAS DES ENTREPRISES
NOUVELLEMENT CRÉÉES

Afin d'encourager l'action entrepreneuriale, le gouvernement a prévu des mesures avantageuses pour les entreprises nouvellement créées, susceptibles de favoriser l'essor de leur activité et de contribuer au bon climat des affaires en République du Congo. En effet, selon les fondements de l'article 169 de la loi de finance pour 2023, sont exonérées de la taxe spéciale sur les sociétés, les entreprises nouvelles au titre du premier exercice. De plus, les entreprises remplissant les critères des régimes privilégiés de soutien aux grandes entreprises bénéficient des allègements fiscaux et douaniers depuis la période de leur installation jusqu'à leur mise en exploitation. Il s'agit des allègements et exonérations tels que :

- L'application du Code des douanes CEMAC ;
- La suspension des droits de douanes sous forme d'admission temporaire ou d'entrée en franchise ;

- La réduction de 50 % des droits d'enregistrement pour la création d'entreprise, les augmentations de capital et les fusions de sociétés.

Durant les trois premières années d'exercices ou d'exploitations :

- L'exonération totale de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ;
- L'autorisation de procéder à des amortissements dégressifs ou accélérés ;
- L'autorisation du report des résultats négatifs sur les trois exercices suivants ;
- L'application au taux zéro de la TVA sur les productions exportées.

CAS DES ENTREPRISES AGRICOLES

La République du Congo, dans sa vision d'autosuffisance alimentaire, encourage les investissements dans le secteur agricole en vue de multiplier la production d'aliments bio et bon marché. À ce titre, l'article 36 B (loi de finances 2012) du Code Général des Impôts dispose : « Sont exonérés de l'impôt les revenus provenant de l'exploitation agricole, agropastorale, piscicole et de la pêche continentale. »

Aussi, concernant l'impôt sur les sociétés, l'article 107 A. 16° de la loi de finances pour 2023 dispose : « Sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, les bénéfices réalisés par les entités d'exploitation agricole au sens large. » Quant à la taxe spéciale sur les sociétés, l'article 169 dispose : « Sont exonérées de la taxe spéciale sur les sociétés, les entités d'exploitation agricole au sens large. »

Enfin, selon l'article 314 de la loi de finances pour 2023, le taux de contribution de la patente est à hauteur de 10 000 francs CFA pour les contribuables dont le chiffre d'affaires forfaitaire n'atteint pas 1 000 000 de francs CFA, ainsi que pour les entités d'exploitation agricole au sens large ■



Maître Elanga Bertrand,
Avocat à la Cour,
Collaborateur principal

Interview

Digitalisation du dispositif fiscal-douanier : « Un allié contre la corruption »

Créé en 2012, le cabinet Mongo & Kengolet conseille et représente les entreprises au Congo avec une expertise en droit des sociétés, droit des obligations, droit minier, droit du travail et en marchés publics. Interview de Bertrand Elanga, collaborateur principal de la société.

De quelle façon les autorités cherchent-elles à réduire certains impôts et taxes afin de stimuler l'économie, tout en essayant d'alimenter toujours plus les comptes du Trésor ?

Le gouvernement cherche, d'une part, à créer les conditions pour formaliser davantage les structures du secteur informel, afin d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer le recouvrement des recettes. Dans le même temps, cela ne l'empêche pas d'agir sur les incitations fiscales. Par exemple, l'impôt sur les sociétés est de 30 % et n'a pas augmenté ces dernières années. Bien au contraire, il est actuellement de 28 % pour certaines activités, notamment minières et immobilières. Pour les entreprises exerçant dans la microfinance et l'enseignement privé, l'impôt sur les sociétés est aujourd'hui de 25 %. L'exonération de cet impôt est même totale pour les sociétés actives dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, ainsi que dans tous les secteurs pour la première année d'exercice.

Le ministère de l'Économie et des Finances est sur le point de digitaliser le dispositif de gestion fiscal-douanier. Quels avantages les entreprises peuvent-elles en retirer ?

Elles vont bénéficier d'une rapidité accrue dans le traitement des dossiers. La digitalisation sera surtout pour ces dernières un allié en termes de lutte contre la corruption, ce qui est très important. Le règlement des dossiers fiscaux ou douaniers se fera désormais sans être en face d'un agent de ces administrations.

La nouvelle loi sur le partenariat public-privé crée-t-elle de nouvelles opportunités pour le cabinet Mongo & Kengolet ?

Cette nouvelle loi va donner l'opportunité aux avocats que nous sommes d'assister nos clients lors des procédures de passation par appel d'offres, au moment du dialogue compétitif, de l'offre spontanée ou même de l'entente directe dans des cas bien précis. Nous allons jouer un rôle déterminant dans la rédaction du contrat de PPP ainsi que des contrats de sous-traitance.

Sur quels enjeux le cabinet Mongo & Kengolet est-il le plus souvent sollicité par les investisseurs ?

Notre cabinet est consulté par les investisseurs souhaitant entreprendre au Congo sur les conditions de création d'entreprises, de la meilleure forme juridique à adopter en fonction des besoins, des conditions d'implantation et d'exercice et, en règle générale, sur les aspects du droit OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) sur les sociétés commerciales. Ces clients nous sollicitent également sur le travail en « due diligence » à effectuer vis-à-vis des sociétés présentes au Congo avec lesquelles ils veulent entrer en partenariat. Nous sommes aussi consultés sur des aspects du droit du travail, tels que les conditions de travail des étrangers, la rédaction des contrats, des lettres de suspension et de licenciement individuels ou collectifs, afin d'être en conformité avec la loi. Évidemment, nous assistons et représentons nos clients devant les cours et tribunaux lors de contentieux classiques, en matière civile, sociale, commerciale et même pénale ■



L'A.P.I. assure aux investisseurs les services ci-après :

- l'accueil, l'information, l'assistance et l'accompagnement des Investisseurs étrangers et nationaux tout le long du cycle de l'investissement ;
- l'accompagnement des investisseurs étrangers dans leur recherche de développement des relais de croissance au Congo ;
- l'assistance notamment pour l'obtention des visas nécessaires au séjour du personnel étranger au Congo et des autorisations permettant la mise en œuvre de l'exécution des programmes d'investissement ;
- l'organisation des manifestations économiques et commerciales ;
- l'aide au développement des partenariats entre les entreprises congolaises et étrangères ;
- la mise à disposition aux investisseurs des informations fiables sur les opportunités d'investissements et autres données économiques, commerciales et techniques ;
- le renforcement des capacités des entreprises ;
- l'accompagnement des entreprises congolaises dans l'extension de leurs activités ;
- l'accompagnement à la réalisation des études d'identification, de faisabilité, de suivi et évaluation des projets d'investissement.

L'Agence pour la Promotion des Investissements vous accompagne à chaque étape de la réalisation de votre projet d'investissement.

LES RÉGIMES FISCAUX DES ENTREPRISES AU CONGO

Le système fiscal congolais comprend plusieurs régimes d'imposition. Le régime de droit commun côtoie dix régimes spécifiques offrant des avantages souples aux capitaux nationaux et étrangers et garantissant un meilleur retour sur investissement.

LE RÉGIME DU DROIT COMMUN

L'impôt sur les sociétés (IS) se caractérise par :

- Une exonération totale pour les entités d'exploitation agricole au sens large (agriculture, pêche continentale, élevage).
- Une exonération totale de taxe spéciale sur les sociétés (TSS) pour les sociétés nouvelles au titre du premier exercice et pour les entités d'exploitation agricole au sens large (agriculture, pêche continentale, élevage).
- Une baisse du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) de 30 % à 28 % en 2020, l'objectif étant de le ramener à 25 %.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), l'impôt de distribution est de 15 % depuis la loi de finances pour 2015.

Une exonération totale des droits d'enregistrement (DE) et de la contribution du timbre est accordée à la création de l'entreprise.

En matière de taxe sur les transferts de fonds (TTF), une exonération pour les fonds destinés au remboursement d'emprunts contractés à l'étranger est accordée.

Les taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont classés en fonction de la nature des activités économiques déployées :

- Le taux général est de 18 %, applicable à tous les biens et services.
- Le taux réduit est de 5 % pour les biens de consommation courante, le gas-oil et les lubrifiants importés des pays ayant une frontière commune avec le Congo par les sociétés forestières implantées au Congo.
- Il est de 0 % pour les exportations, les transports internationaux et leurs accessoires, la vente locale du bois débité, les importations de gaz butane, le ciment produit localement, les produits verriers fabriqués au Congo...

La taxe unique sur les salaires (TUS) due par les employeurs est de 7,5 % (taux général) du salaire brut. Ce taux est de 2,5 % du salaire brut pour les sociétés pétrolières depuis la loi de finances pour 2021.

DIX RÉGIMES FISCAUX SPÉCIFIQUES

L'un des principaux de ces régimes, l'impôt sur les sociétés forfaitaire (ISF), s'applique aux personnes morales étrangères qui se livrent sur le territoire de la République du Congo à des activités industrielles, commerciales et autres. Son taux d'imposition est de 33 % depuis 2020.

Les neuf autres régimes spécifiques sont :

- Le régime fiscal des zones économiques spéciales ;
- Le régime fiscal des zones industrielles ;
- Le régime fiscal de la zone franche de santé ;
- Le régime fiscal des holdings ;
- Le régime d'intégration fiscale ;
- Le régime fiscal des établissements de micro finances ;
- Le régime fiscal des écoles privés ;
- Le régime fiscal des entreprises agricoles, agropastorales, de la pisciculture et de la pêche ;
- Les régimes privilégiés de la charte des investissements.

LES RÉGIMES PRIVILÉGIÉS DE LA CHARTE DES INVESTISSEMENTS

Dans une perspective d'incitation pérenne de l'investissement, le législateur congolais a prévu des régimes de soutien relatifs aux entreprises selon leur taille, sans distinction de citoyenneté.

La charte des investissements du 18 janvier 2003 prévoit deux régimes d'investissement au Congo :

Régime G : régime de soutien aux grandes entreprises qui réalisent un investissement supérieur ou égal à 100 millions de francs CFA.

Régime S : régime de promotion pour les petites et moyennes entreprises qui réalisent un investissement au moins égal à 30 millions de francs CFA et inférieur à 100 millions de francs CFA.

les critères d'éligibilité à ces régimes d'investissement sont les suivants :

- Être inscrit au registre du commerce ;
- Créer des emplois permanents s'exerçant pendant au moins 280 jours par an ;
- Détenir un capital social égal ou supérieur à 20 % des investissements ;
- Utiliser en priorité les matières premières locales nécessaires à la fabrication du produit fini ou semi-fini, à conditions égales de prix, de qualité et de délai de livraison par rapport à l'extérieur, pour le cas des industries ;
- Utiliser en priorité les services des entreprises locales, à conditions égales de qualité, de prix, de délai de réalisation par rapport aux prestations des entreprises extérieures, pour le cas des entreprises de service ;
- Être immatriculé à la caisse nationale de Sécurité sociale ;
- Ouvrir un compte dans une banque locale ou dans tout autre établissement financier, d'épargne et de crédit dûment établi dans le pays ;
- Recourir en priorité à la main d'œuvre locale, à compétences égales par rapport à la main d'œuvre étrangère.



Avantages des régimes d'investissement

Type de régime	Seuil du capital social	Période d'installation et trois premiers exercices
Régime G	Supérieur à 100 millions de francs CFA	• Bénéficie des dispositions du code des douanes CEMAC relatives aux mécanismes du perfectionnement actif pour les activités tournées vers l'exportation. • Suspension des droits de douanes sous forme d'admission temporaire ou d'entrée en franchise pour les activités de recherche en matière de ressources naturelles. • Réduction de 50 % des droits d'enregistrement pour la création d'entreprise, les augmentations de capital, les fusions des sociétés, les mutations des actions et des parts sociales. • Exonération totale de l'impôt, soit sur les bénéfices des sociétés, soit sur le revenu des personnes physiques. • Autorisation de procéder à des amortissements dégressifs ou accélérés. • Autorisation du report des résultats négatifs sur les trois exercices suivants. • Application au taux zéro de la TVA sur les productions exportées.
Régime S	Supérieur ou égal à 30 millions et inférieur à 100 millions de francs CFA	En plus des avantages du régime G, bénéficie de la modération des droits d'enregistrement pour la création d'entreprise, les augmentations de capital, les fusions des sociétés, les mutations des actions et des parts sociales.
Régime de la zone de développement préférentielle	Entreprise exportatrice	L'institution, l'organisation et le fonctionnement de la zone de développement préférentielle sont fixés par un texte spécifique.

Focus

LIZIBA, POUR RESTER À JOUR SUR LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES
Ces dernières années, le ministère des Finances congolais a apporté plusieurs changements aux obligations douanières et fiscales des entreprises, les allégeant et les rétablissant au gré de ses objectifs, notamment sociaux. Tenant compte de la conjoncture économique internationale perturbée par la pandémie de la Covid-19, le gouvernement a ainsi fait passer le taux de l'impôt sur les sociétés relevant du régime de droit commun de 30 à 28 %, en mai 2021, dans le cadre d'une loi de finances rectificative. Une mesure maintenue dans la loi de finances suivante. La taxe spéciale sur les sociétés (2 %) avait de son côté été supprimée. Pour permettre aux entrepreneurs de se tenir informés sur ce type de changements, la plateforme en ligne Liziba collecte, produit et met à disposition de ses internautes des informations économiques, commerciales, administratives, réglementaires, juridiques et fiscales.
www.liziba.cg

UNE BOÎTE À OUTILS DE L'ENTREPRENEUR
Sa « boîte à outils de l'entrepreneur » fournit des informations exhaustives au sujet de la manière de créer et immatriculer une entreprise, des statuts juridiques existants, des instances d'appui et de gestion des conflits ou encore des procédures d'importation et d'exportation. Elle donne également des éléments concernant les coûts des facteurs de production, à laquelle nous empruntons une partie des informations exposées dans la partie suivante de ce guide. Dans la partie « cadre légal et réglementaire », elle fournit les textes des conventions collectives congolaises, le calendrier fiscal, les textes de lois utiles sur tous les secteurs, notamment les lois de finances depuis 2004. Elle dispose également d'un annuaire d'entreprises et d'instances de développement et des données d'intelligence économique territoriale. Liziba a été créée sous le Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales II (PRCCE II), après que le constat d'une absence de synergie entre les administrations et agences productrices de l'information ait été établi. La plateforme est dotée d'un centre d'accueil physique à la chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire, chargé de dispenser des services de conseil et d'accompagnement ■



Patrick Gamassa, associé directeur général de KPMG Congo

Interview

« La facture électronique va réduire la marge de manœuvre des fraudeurs »

Quels sont les objectifs recherchés par l'État congolais à travers l'instauration de la facture électronique ?

La facture est la base de l'information financière. Elle se délivre en règle générale pour matérialiser la vente d'un bien ou d'un service. Elle est mise en œuvre au Congo dans le cadre de la réglementation commerciale et par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), ainsi que par la législation fiscale. Au Congo, la TVA constitue l'une des principales catégories de taxes en termes de recettes publiques. Le constat qui a souvent été établi, indique que, pour lui échapper, les contribuables ne déclarent pas ou minorent leur chiffre d'affaires. La pratique actuelle a révélé ses limites et ne permet pas à l'État d'optimiser ses recettes et d'élargir l'assiette des contribuables, notamment dans la mesure où les transactions commerciales du secteur informel ne sont pas maîtrisées. Par ailleurs, le contrôle de ces opérations nécessite une mobilisation importante de ressources en personnel. Bref, autant de difficultés qui s'ajoutent à la lutte pour une concurrence loyale, au renforcement de la compétitivité des entreprises par la dématérialisation, à la nécessaire simplification des obligations déclaratives...

La facture électronique répond-elle à des enjeux importants pour les entreprises congolaises ?

L'État doit veiller à protéger tous les contribuables en les soumettant aux mêmes obligations dans le cadre des recouvrements des taxes. Or, l'enjeu pour les entreprises est à considérer sous deux angles : celui des contribuables honnêtes et celui des contribuables véreux. Pour les entreprises opérant dans le secteur formel, la facture électronique va permettre la mise en place d'une base de données fiable et ainsi d'élargir l'assiette de l'impôt, permettant à terme, peut-être, d'aller vers son allègement. En outre, les déclarations seront à l'abri de toute manipulation humaine, ce qui favorisera une relation plus saine avec l'administration. Pour les contribuables déloyaux et ceux qui opèrent dans le secteur informel, c'est une mauvaise nouvelle, car la facture électronique va réduire la marge de manœuvre en cas de tentative de fraude.

Où en est-on dans la mise en place de cette procédure ?

Elle se met en place progressivement, en fonction des réalités économiques et sociales de chaque pays. Dans le cadre de l'amélioration des recettes fiscales, le gouvernement congolais a engagé une première réforme, en 2012, par l'inscription dans la loi des finances de la facturation manuelle sécurisée pour les entreprises et les caisses enregistreuses pour les petits commerçants. Malheureusement, ces deux projets n'ont pas donné les résultats escomptés pour les raisons évoquées plus haut. La volonté du gouvernement d'institutionnaliser la facture électronique est matérialisée dans la loi de finance 2023.

L'État et les entreprises sont-ils prêts ?

Rien ne laisse présager que la mise œuvre en effective se fera en 2024. Pour l'implémentation du projet, l'État a choisi deux partenaires, en charge respectivement de la régulation et de la solution informatique. Si on est optimiste, la concrétisation de la facture électronique pourra être envisagée pour le début de l'année 2025 en ce qui concerne l'État. Pour les entreprises, l'impératif majeur réside dans la formation des comptables et éventuellement l'acquisition du matériel. À ce stade, elles n'ont aucune indication pouvant leur permettre d'anticiper sur le projet. ■



COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION AU CONGO

DBI Congo compile des données provenant aussi bien d'institutions congolaises que d'organisations internationales, ainsi que de Liziba, la plateforme d'informations destinées aux entrepreneurs.

LE COÛT DU TRAVAIL

Un décret de décembre 2008 fixe le salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig), valable sur l'ensemble du territoire national et dans tous les secteurs d'activités, à 50 400 francs CFA par mois de travail. Pour autant, l'augmentation du point d'indice des salaires des fonctionnaires, passé de 160 à 300 entre 2011 et 2017, a entraîné une hausse de ces derniers, de sorte que le plus petit salaire était de 120 000

francs CFA dès 2015, avant d'augmenter encore en 2016 et 2017. Firmin Ayessa, le ministre d'État en charge de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, a défendu, en décembre 2022, la nécessité de mettre à jour le Smig et de l'adapter à la réalité sociale. Enfin, selon le Rapport mondial sur les salaires 2020-2021 de l'Organisation internationale du travail (OIT), le salaire minimum, public et privé, était de 90 000 francs CFA en 2019.

Dans une étude réalisée par cette même institution en 2016 (Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République du Congo), le salaire mensuel moyen des jeunes employés, selon leur niveau d'étude, oscillait entre 42 522 francs CFA, pour un niveau d'instruction inférieur au primaire, et 181 398 francs CFA pour un universitaire ou post-universitaire. La moyenne était alors de 64 931 francs CFA, avec une faible différence entre hommes et femmes. Dans cette même étude, il apparaissait que sur 40 625 jeunes sans emploi affirmant avoir déjà refusé une proposition d'emploi, 37 % d'entre eux invoquaient comme raison principale un niveau de salaire trop bas.



ACCÈS À EAU ET À L'ÉLECTRICITÉ

||||||| L'accès à l'eau : barème de facturation des consommations

Catégorie clients	Tranche de consommation	Tarif du m³ (en francs CFA)
Particuliers/ménages	0 à 55m³ (tranche unique)	130,00
	Supérieur à 55m³ (tranche unique)	151,80
Administrations publiques (catégorie 1)	Tranche unique	300,00
Gros consommateurs (catégorie 2, 3, 4, 5, 6, 7)	Tranche unique	300,00
Consommateurs industriels (catégorie 8)	Tranche unique	400,00

Source : API Congo

||||||| L'accès à l'électricité - Frais d'abonnement en basse tension à Brazzaville

Installation monophasée	Calibre Disjoncteur	Ampérage disjoncteur	Puissance souscrite	Montant abonnement (en francs CFA)	Facture au forfait (en francs CFA) - différent Liziba
2 fils	5/15A	10	3	26 440	15 817
2 fils	10/30A	20	5	50 440	23 743
4 fils	10/30A	10	5	50 440	23 743
4 fils	10/30A	15	9	75 440	41 164
4 fils	10/30A	20	12	100 440	41 520
4 fils	10/30A	25	15	124 440	111 575
4 fils	30/60A	30	18	151 440	112 575
4 fils	30/60A	45	24	200 440	113 817
4 fils	30/60A	60	32,9	248 440	118 167

Source : API Congo



||||||| Tarification : tarifs en basse tension

Spécification des tarifs	Puissance souscrite (en kwh)	Type de compteur	Prix du kwh (en francs CFA, hors taxes) - différent Liziba
T3	3	Monophasé	49,80
T4	5		44,64
T5	9		43,56
T6	11,5		31,20
T7-1	12	Triphasé	31,20

Source : API Congo

TIC

	Tarifs pondérés 3G (francs CFA/Mo)	Tarifs pondérés 4G/LTE (francs CFA/Mo)
Juillet 2022	1,18	1,18
Juillet 2017	5,58	2,02

	Tarifs pondérés sortant on-net, voix (francs CFA)	Tarifs pondérés sortant off-net, voix (francs CFA)	Tarifs pondérés international sortant, voix (francs CFA)
Juillet 2022	20	13	221
Juillet 2017	31	77	188

Source : ARPCE

||||||| Tarifs de connexion Internet professionnelle (en francs CFA)

DÉBIT PARTAGÉ	1 MÉGA	2 MÉGAS	4 MÉGAS	6 MÉGAS	8 MÉGAS
Redevance mensuelle francs CFA TTC	35 000	65 000	106 030	199 187	319 059
Frais de raccordement	Sur devis, minimum 40 240 francs CFA				
Équipement	150 000 francs CFA				
DÉBIT DÉDIÉ	1 MÉGA	2 MÉGAS	4 MÉGAS	6 MÉGAS	8 MÉGAS
Redevance mensuelle francs CFA TTC	150 000	300 000	600 000	900 000	1 200 000
Frais de raccordement	Sur devis, minimum 40 240 francs CFA				
Équipement	150 000 francs CFA				

Source : API Congo

*Offres Internet Congo Telecom :
installation et forfait mensuel
« Speed 60, 100 ou 220 » :
60*, 100 ou 220 MBPS, l'installation
et le forfait mensuel sont respectivement
de 25, 35 ou 45 000 francs CFA/mois.*

** Équipement payant uniquement pour l'offre
« Speed 60 », à 5 000 francs CFA.*



BANQUES ET FINANCES : LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE PROFITE AUX BANQUES

Les banques ont aussi souffert de la crise économique depuis 2014. Mais le secteur se reprend depuis trois ans : il est en croissance, abonde de liquidités et améliore ses crédits à l'économie, bien qu'il parte de loin sur ce point.

L'une des vulnérabilités majeures du secteur bancaire congolais a commencé à être réduite en octobre 2020. Elle concerne une partie de la dette intérieure commerciale et sociale de l'État accumulée depuis la crise économique débutée en 2014, suite à la chute des cours mondiaux du pétrole. Celle-ci a réduit les capacités financières du Congo, grand client des entreprises congolaises, de la PME à la grande entreprise, et fragilisé tout l'écosystème entrepreneurial du pays.

**UN PREMIER PLAN D'APUREMENT
DE LA DETTE INTÉRIEURE EN 2020**
En octobre 2020, 300 millions de francs CFA ont été levés par un groupement d'intérêt économique (GIE), baptisé Club de Brazzaville, et formé de quatre créanciers : BGFI Bank, la Banque sino-congolaise pour l'Afrique (BSCA), La Congolaise de banque (LCB) et Ecobank. Le paiement des créances a d'ailleurs débuté avec les banques, dans





le but d'assainir leur situation, suivi des grandes entreprises, afin de relancer les grands chantiers de l'État. Les effets de cette mesure de relance de l'économie nationale se sont rapidement fait sentir, si l'on en croit la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit établie par le Fonds monétaire international (FMI) en août 2022.

« Le ratio de prêt non performant est resté autour de 17 % en 2021 après avoir fortement baissé en 2020, car l'effet du remboursement des arriérés intérieurs était supérieur à celui de la contraction de l'activité économique », dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, explique l'institution monétaire internationale. L'autre raison de la stagnation de ce ratio, ajoute le FMI, est « l'assouplissement temporaire des règles prudentielles par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) ». Si la croissance du crédit au secteur privé est passée de 4 à 10 % entre fin 2020 et fin 2021, c'est en partie grâce à l'amélioration de la liquidité et à l'augmentation graduelle des dépôts des banques.

UN SECOND PLAN EN 2022

« Ce financement a permis d'augmenter les crédits accordés à l'État et en même temps de restaurer les capacités d'endettement des entreprises », abonde le Plan national de développement. Au 30 avril 2021, les crédits bruts octroyés à la clientèle avaient augmenté de 16,7 % par rapport à 2020 pour s'établir à 1 373,5 milliards de francs CFA, dont 1 231,9 de crédits intérieurs. Le secteur privé a bénéficié de la plus grande partie du financement bancaire (994,3 milliards de francs CFA). L'État a reçu 159,9 milliards francs CFA et les entreprises publiques se sont financées à hauteur de 77,7 milliards de francs CFA.

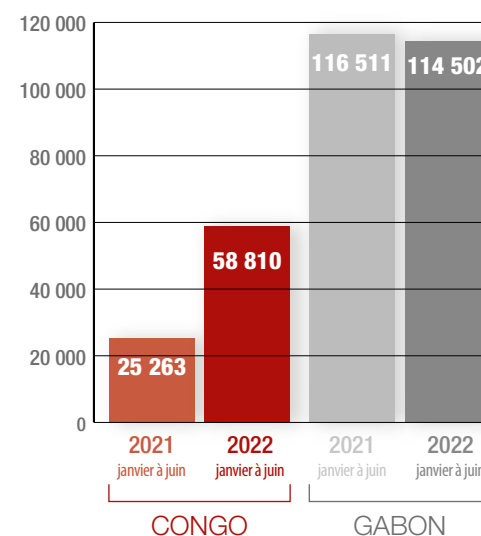
En juillet 2022, un nouveau plan d'apurement des arriérés de paiement intérieurs a été annoncé par le ministère de l'Économie et des Finances. Son but ? Continuer de « restaurer la crédibilité financière de l'État, assainir les circuits financiers nationaux et appuyer la relance des activités économiques, notamment dans le secteur privé national. » De quoi favoriser la stabilité financière et faciliter la poursuite de la baisse des prêts non performants. Quant aux risques pour le système financier national, ils découlent essentiellement des chocs sur les cours du pétrole.

DES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE TOUJOURS AUSSI LIMITÉS

Les remboursements des arriérés et la hausse des dépôts ont certes amélioré la liquidité bancaire. Pour autant, si les crédits au secteur privé se sont un peu améliorés, ils partent d'un niveau très bas. La progression de ce taux « ne devrait pas dépasser 0,6 % en glissement annuel en 2021, sous l'effet de la faible demande de prêts », rapportait le FMI dans un rapport de mai 2022. « C'est l'un des rares pays africains où je n'arrive pas à utiliser mon enveloppe dédiée aux PME, tant les demandes sont faibles », confirme le patron d'une banque internationale présente au Congo, interrogé à ce sujet par DBI.

De fait, d'après nos calculs, basés sur des chiffres de la CEMAC, entre janvier et juin 2022, avec des taux d'intérêts équivalents, les crédits à court terme aux PME étaient deux fois moins élevés au Congo qu'au Gabon, un pays au profil économique et démographique proche où l'intermédiation financière pose aussi problème. Ces crédits à court terme, les plus nombreux octroyés par les banques au secteur privé, étaient quatre fois moins importants l'année précédente. Le Congo rattrape son retard vis-à-vis de son voisin dans les prêts à moyen terme aux PME et fait mieux dans les prêts à moyen terme aux grandes entreprises.

||||| Crédits à court terme aux PME
(en millions de francs CFA)



Source : Bulletin des statistiques sur les coûts et conditions du crédit dans la CEMAC n°10, 11 et 12



DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX CRÉDITS

L'enjeu amène les autorités à indiquer, parmi les objectifs du PND, la création d'une banque d'investissement et de développement au service des PME. Lequel PND relève par ailleurs « la faible capacité des banques à octroyer des crédits immobiliers », alors que la construction de logements a été élevée au niveau de priorité nationale. Parmi les autres solutions prônées, figure le renforcement des capacités des structures officielles d'accompagnement et de soutien des entreprises et des entrepreneurs : agences dédiées à l'emploi, aux garanties financières, au développement des PME-PMI... Cela permettrait, estime le PND, de « faciliter le recours aux financements bancaires via le mécanisme de partage de risques avec les banques et (les structures de) microfinance, de développer un meilleur accès au crédit ou encore de favoriser l'accès au marché ».





Interview

Calixte Médard TABANGOLI
Directeur Général
Banque Postale du Congo

Interview

*Banque postale du Congo,
l'ambition d'intégrer le top 5
des banques congolaises !*

« La Banque postale du Congo (BPC) est une institution financière récente, bien que la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopeco), qui en est actionnaire (20 %) et partenaire stratégique, avait déjà un pied dans ce secteur. Quel est son mode de gouvernance ?

La Banque postale du Congo a débuté ses activités en janvier 2013. L'institution s'est organisée autour des exigences de la réglementation bancaire. Les principaux organes nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci sont : les actionnaires réunis en assemblée générale ; le conseil d'administration (organe délibérant) ; la direction générale (organe exécutif). En outre, des commissaires aux comptes viennent compléter l'organisation de la BPC avec pour responsabilité principale, l'arrêté annuel des comptes.

La BPC est née pour faire face à deux enjeux de l'économie congolaise : sa faible inclusion financière et son financement. Comment répond-elle à ces défis majeurs ?

La BPC dispose, après 10 ans d'existence, du réseau bancaire le plus étendu du pays avec 34 agences. Elle a mis en place un certain nombre de produits adaptés à la nature spécifique de sa clientèle principale. Au-delà des modalités classiques de financement, elle s'est notamment engagée dans le soutien de l'activité des PME en mettant à leur disposition des mécanismes de financement alternatifs tels que l'affacturage et très prochainement le crédit-bail.

Réaffirmées dans le PND 2022-2026, la protection de l'environnement et la transition énergétique ont-ils une incidence dans la manière dont la BPC finance l'économie ?

La BPC travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, du Développement durable et du bassin du Congo pour s'assurer une place non négligeable parmi les banques novatrices dans la protection de l'environnement et la transition énergétique. Ainsi, le Fonds bleu pour le bassin du Congo et le Fonds vert pour le climat constituent des axes de développement de produits et services adaptés.

Les autorités ont choisi la BPC pour opérer le Guichet unique de paiement (GUP) du Trésor public. De quelle façon remplit-elle cette mission ?

C'est un mandat sensible et hautement stratégique confié par les autorités à la BPC. Afin d'y parvenir, la BPC a fait modifier son organigramme en créant un département des activités dédiées dont la tâche principale est d'assurer un fonctionnement efficient du Guichet unique de paiement. Par ailleurs, les nouveaux risques engendrés par cette activité ont conduit les services de contrôles internes à adapter leurs vérifications au travers d'une cartographie des risques.

Quelle est votre vision de la BPC pour 2030 ?

La BPC surprend déjà aujourd'hui, mais elle surprendra bien davantage en 2030 ! Notre ambition est de nous placer parmi le top 5 des banques congolaises. À cet effet, nous nous préparons à répondre de manière adaptée à l'évolution du marché. Notre plan stratégique 2023-2025 pose déjà des préalables pour que la BPC se structure autour des activités d'affacturage et de crédit-bail citées plus haut, ainsi que celle de la bancassurance qui devrait débiter début 2024. La transformation de la BPC en groupe bancaire est l'ambition affichée à l'horizon 2030. ■

»

www.banquepostale-congo.com



**Opter pour l'affacturage,
c'est améliorer la gestion
de votre trésorerie grâce aux délais
de paiement rallongés.**



Suivez-nous sur



Pour plus d'informations,
contactez-nous au 2223

Nous finançons votre succès



ÉTABLISSEMENTS DE MICROFINANCE : DÉPÔTS ET CRÉDITS EN HAUSSE

Comme dans la plupart des pays africains, face aux difficultés des banques traditionnelles à satisfaire les demandes de crédit des TPME et des PME, notamment en raison de l'asymétrie d'information existant entre le demandeur et le prêteur, nombre d'entreprises se tournent vers les établissements de microfinance.

En 2021, 47 d'entre elles au total étaient agréées en République du Congo. À la fin du mois de septembre de cette même année, les crédits bruts

distribués se sont établis à 695 milliards de francs CFA dans la zone CEMAC, dont 22 % pour les établissements de la République du Congo. C'est le même pourcentage de créances en souffrance détenues par les institutions congolaises dans la zone économique, pour un total de 114 milliards de francs CFA.

Selon les chiffres de la Direction générale des institutions financières nationales (DGIFN), les dépôts dans les structures de microfinance sont passés de 153 à 184 milliards de francs CFA entre 2017 et 2020, alors que les crédits octroyés sont passés de 84 à 116 milliards de francs CFA.

||||||| Part de marché des banques au Congo en juillet 2021 (en milliards de francs CFA et %)

	Dépôts	Créances économie	Créances État
BGFI Congo	304,1 (17,97)	347,2 (30,23)	56,5 (11,14)
Banque sino-congolaise pour l'Afrique	278 (16,44)	105,7 (9,21)	140,2 (27,62)
Crédit du Congo	181,6 (10,73)	111,9 (9,75)	88,8 (17,5)
Ecobank	176,9 (10,45)	106,4 (9,26)	34,2 (6,7)
Société Générale Congo	170,8 (10,09)	106 (9,23)	14 (2,77)
La Congolaise des banques	164,4 (9,71)	109,1 (9,5)	47,1 (9,28)
United Bank for Africa	147,6 (8,72)	59,4 (5,17)	93,8 (18,48)
Banque commerciale internationale	130 (7,68)	97,8 (8,52)	17,2 (3,39)
Banque postale Congo	78 (4,61)	54,6 (4,75)	14,5 (2,87)
Banque congolaise de l'habitat	57,3 (3,39)	43,9 (3,82)	0,9 (0,18)
Banque Espirito santo Congo	3,4 (0,2)	6,4 (0,55)	0,17 (0,03)

Source : Comité national économique et financier, déclarations financières à la COBAC

Focus

QUELS CRÉDITS À L'ÉCONOMIE ET À QUELS TAUX ?

Sur un marché concurrentiel, les crédits à l'économie au Congo vont essentiellement aux grandes entreprises sur de courtes durées. Leur coût, pour les PME ou les grandes entreprises, peut varier du simple au double sur une année.

La La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) juge le marché congolais du crédit « très concurrentiel », car « aucune banque ne domine réellement le marché de façon permanente ». Les derniers documents publiés par l'institution panafricaine à ce sujet traitent des trois premiers trimestres 2022. Au cours de cette période, le marché à successivement été dominé par BGFI, Ecobank puis Société Générale Congo. En plus de ces trois établissements, la Banque sino-congolaise pour l'Afrique, La Congolaise des banques, Crédit du Congo ou encore la Banque Postale ont dépassé, sur un trimestre, les 8 % de parts de marché sur les crédits accordés.

BGFI REPREND LES ACTIFS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Depuis cette période pour laquelle des données publiques existent, Société Générale, engagée dans un processus de retrait de plusieurs pays d'Afrique, a annoncé en juin 2023 la vente de sa filiale locale au groupe panafricain Vista. L'État congolais, actionnaire de 6,53 % de la banque, a exercé son droit de préemption sur cette vente, expliquant vouloir chercher un nouveau partenaire bancaire solide et impliqué dans le développement de l'économie nationale. Après avoir repris la totalité des participations du groupe français dans sa filiale congolaise, au mois de juillet 2023, il a annoncé en octobre avoir trouvé un repreneur avec BGFI Bank Congo.

POUR QUELS MONTANTS ?

Au cours du 1^{er} trimestre 2022, les banques congolaises ont mis en place 6 216 nouveaux prêts, 6 016 au deuxième trimestre et 9 964 au troisième trimestre, en forte hausse. En valeur, les nouveaux prêts accordés se sont élevés à 214,41 milliards de francs CFA au 1^{er} trimestre 2022 et à 151,34 milliards de francs CFA au 2^e trimestre 2022. Bien que le nombre de prêts accordés ait fortement augmenté au cours du troisième trimestre, leur valeur n'atteint que 163,37 milliards de francs CFA.

||||||| Crédits : quelles parts de marché pour les banques au Congo (en %) ?

	T1 2022	T2 2022	T3 2022
BGFI Congo	35,12	6,66	11,47
Banque sino-congolaise pour l'Afrique	12,03	13,35	3,25
Crédit du Congo	4,65	8,83	3,93
Ecobank	5,12	32,62	2,54
Société Générale Congo	15,72	16,31	37,23
La Congolaise des banques	5,78	3,37	13,32
United Bank for Africa	3,2	0,66	6,58
Banque commerciale internationale	11	6,19	7,36
Banque postale Congo	6,33	8,76	9,11
Banque congolaise de l'habitat	1,04	3,24	5,22

Source : Banque des États de l'Afrique centrale, Direction générale des études, finances et relations Internationales, « Évolution des taux débiteurs pratiques par les établissements de Crédit dans « la CEMAC »



Hocine BENKHALED,
 directeur général adjoint
 de la Banque commerciale
 internationale

Interview

La Banque commerciale internationale (BCI), est, depuis 2019, une filiale du groupe Banque centrale populaire (BCP), 6^{ème} groupe bancaire panafricain par la taille de ses actifs.

Quelle est votre feuille de route stratégique ?

La BCI l'a validée courant 2020 et déclinée en plan à moyen terme sur la période 2021 - 2024. L'ambition de ce dernier consiste en la mise en exergue du concept de banque universelle avec un positionnement équilibré sur les marchés corporate et retail avec une ouverture aux nouveaux segments : jeunes, professionnels, TPE et associations, institutionnels. Le plan porte également sur le repositionnement de la BCI en tant qu'acteur de référence du top 5 du secteur bancaire congolais. Pour ce faire, la BCI poursuit trois grands axes : le renforcement de son expertise à travers un modèle de service proposant une approche proactive, une relation personnalisée et un conseil aguerri pour les opérations « complexes » de la clientèle ; une qualité de service optimisée à l'attention des clients, en terme de réactivité au niveau commercial et de fiabilité au niveau opérationnel ; enfin, la mise à disposition de gammes complètes couvrant l'ensemble des besoins bancaires de la clientèle et précurseurs de futures nouvelles offres au Congo, grâce à l'appui du Groupe BCP.

Pour y parvenir, notre stratégie de développement vise à agir sur les leviers majeurs de la croissance du PNB par la mise en place d'une nouvelle approche clientèle, l'enri-

chissement de l'offre et l'accélération de la transformation digitale. Aussi, de nombreux chantiers transverses ont été engagés en vue d'améliorer les processus, l'organisation, le réseau de distribution, les systèmes d'information, la maîtrise des risques, la satisfaction clientèle et une communication dense et ciblée.

Quels services proposez-vous aux entreprises ?

La BCI a changé pour mieux accompagner ses clients avec de nouveaux services de qualité et davantage de produits innovants. Pour les spécificités relatives au corporate banking, notre offre porte principalement sur les crédits, la collecte des dépôts, les placements, les produits digitaux, le trade finance, le cash management, le cash advance ou encore les opérations de commerce international... Parmi les innovations, on peut citer : BCINET, BCI Scan, les partenariats avec les sociétés de téléphonie mobile, le concept d'agency banking organisé en réseau franchisé, prolongeant les services bancaires dans les zones à fort potentiel, non desservies par les banques. En relation avec les filiales spécialisées du Groupe BCP, nous proposons à nos clients institutionnels et entreprises, des salles de marchés financiers ainsi que des financements syndiqués en pool bancaire nationaux ou régionaux.

De quelle manière la BCI accompagne-t-elle le développement de la République du Congo ?

Financer l'économie est une mission noble assignée aux établissements de crédit. L'accompagnement passe par la mise en place de mécanismes de financiarisation des populations. En parts de marché, la BCI occupe de bonnes positions sur les créances sur l'économie, avec une présence avérée pour le financement des particuliers, des PME-PMI, des grandes entreprises publiques et privées. À cela s'ajoute une volonté affirmée en direction des financements de projets structurants dans le cadre des PPP. C'est dans ce contexte que la BCI se place parmi les acteurs clés du financement de l'économie contenu dans le projet de société voulu par le Président de la République, et mis en œuvre dans le cadre du PND 2022-2026 ■



BCINET

VOTRE PORTAIL DE BANQUE DIGITALE

POUR VOS CONSULTATIONS, EDITIONS, VIREMENTS, PAIEMENTS ET SERVICES ASSOCIÉS AU CASH MANAGEMENT

LA BANQUE, C'EST VOUS.

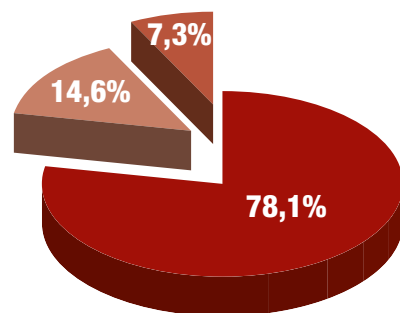
Téléchargez gratuitement notre application sur votre Mobile, tablette, ...

GET IT ON Google Play

Download on the App Store



||||| Répartition des nouveaux crédits
par maturité (de janvier à septembre 2022)



- Prêts à court terme : 78,1 %
- Prêts à moyen terme : 14,6 %
- Prêts à long terme : 7,3 %

Source : Banque des États de l'Afrique centrale, Direction générale des études, finances et relations Internationales, « Évolution des taux débiteurs pratiqués par les établissements de Crédit dans la CEMAC »

UNE OFFRE DE COURT TERME DOMINÉE PAR LES GRANDES ENTREPRISES

Comme dans le reste de la zone CEMAC, les grandes entreprises sont de loin les principales bénéficiaires des prêts accordés par les établissements bancaires. Elles en ont successivement attiré 74,7, 65 et 63,8 % lors des trois premiers trimestres de l'année 2022, avec respectivement 160, 98 et 104 milliards de francs CFA. Les PME, de leur côté, se sont successivement partagées 26, 21,9 et 28,4 milliards de francs CFA au cours de ces trois trimestres. Là encore, à l'instar des autres pays de la zone CEMAC, l'offre de crédit au Congo est amplement dominée par les prêts à court terme, essentiellement destinés au financement des besoins de trésorerie des entreprises du secteur productif et aux crédits à la consommation des ménages, estime la BEAC. Ils ont représenté 79,2, 79,05 et 75,93 % des crédits mis en place lors des trois premiers trimestres 2022. Dans ces conditions, la couverture des besoins d'investissement des agents économiques à moyen et long terme n'ont en moyenne représenté que 14,6 et 7,3 % sur les trois premiers trimestres de l'année 2022.

À QUELS TAUX ?

Les taux pratiqués évoluent fortement dans le temps et selon la maturité des crédits. En moyenne, ils sont passés de 10,27 % au premier trimestre 2022 à 9,43 et 9,02 % les deux trimestres suivants. En baisse, ils atteignaient même 13,93 % au troisième trimestre 2021 ! Ces taux sont particulièrement fluctuants et élevés pour les PME. Ils ont atteint 14,39 % au premier trimestre 2022, presque cinq points de plus que trois mois plus tôt, pour redescendre à 9,31 et même 8,27 % les deux trimestres suivants. Plus stables en 2022, ceux réservés aux grandes entreprises s'affichaient à 8,83, 8,49 et 7,17 %. Pour autant, il faut noter qu'ils avaient atteint 16,21 % au deuxième trimestre 2021. Fluctuations aussi impressionnantes, les taux débiteurs moyens servis aux administrations publiques et aux collectivités locales durant les trois premiers trimestres de 2022, selon la BEAC, sont passés de 10,29 à 0,51, puis enfin à 11,42 % !

ENVIRONNEMENT ET HYDROCARBURES : UNE BANQUE AFRICAINE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN COURS DE CRÉATION



Alors que les établissements bancaires européens se désengagent du financement des hydrocarbures, les pays producteurs africains créent une banque pour continuer d'exploiter cette ressource tout en protégeant l'environnement.

Selon une étude de l'association britannique ShareAction publiée en février 2022, les vingt-cinq premières banques européennes avaient financé le secteur mondial du gaz et du pétrole, les cinq années précédentes, à hauteur de 406 milliards de dollars, sans signe de ralentissement. Or, vingt-quatre de ces établissements font partie de l'Alliance bancaire NetZéro, un réseau de banques, chapeauté par les Nations unies, qui s'engage à aligner ses pratiques et ses portefeuilles pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

LA PRESSION DES ONG ET DE LA JUSTICE

Depuis quelques mois, nombre d'entre elles semblent s'être rapprochées de leurs engagements. BNP Paribas a ainsi annoncé en mai dernier qu'elle « n'accorde plus de financements dédiés au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, quelles que soient les modalités de financement ». Sa direction admettait même subir la pression de la justice, saisie par des ONG. Avec 46 milliards de dollars de financement, BNP était l'une des trois





banques françaises dans le top 5 du classement de Share Action, avec Crédit Agricole (35 milliards de dollars) et Société Générale (34 milliards de dollars). La banque britannique HSBC, en tête du classement (59 milliards de dollars), a annoncé fin décembre 2022 qu'elle allait cesser de financer les nouveaux gisements de pétrole et de gaz. L'espagnole BBVA, la néerlandaise ING, la britannique Lloyds et l'italienne UniCredit ont déjà restreint le financement de ce secteur, alors que le Crédit Agricole précise fin 2022 ne plus financer « aucun nouveau projet d'extraction pétrolière ». Dans ce contexte, comment les pays producteurs africains d'hydrocarbures peuvent-ils réagir ? Conscients des enjeux environnementaux, les catastrophes climatiques frappant durement le continent, ils sont dépendants des ressources de leurs sous-sols pour poursuivre leur développement. La réponse pourrait venir de la Banque africaine pour la transition énergétique, que la Banque africaine d'import-export, Afreximbank, et l'Organisation des producteurs africains de pétrole (APPO) veulent mettre sur pied, après un protocole d'accord signé en mai 2022.



« UNE ALLOCATION DE CAPITAL PRÉVISIBLE ENTRE COMBUSTIBLES FOSSILES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Cet établissement permettrait de poursuivre l'exploitation des hydrocarbures tout en veillant à ce que celle-ci soit compatible avec les Objectifs de développement durable (ODD), notamment environnementaux. Le principe voudrait que les États membres de l'APPO investissent des fonds propres dans cette nouvelle banque, tandis qu'Afreximbank co-investirait et conseillerait sur le processus d'établissement et de mise en œuvre. « Nous devons nous efforcer de trouver un juste équilibre entre les impératifs d'atténuation du changement climatique et l'urgence d'éviter les bouleversements sociaux résultant de conditions économiques et financières de plus en plus difficiles en Afrique, estimait le professeur Benedict Oramah, président d'Afreximbank, lors de la signature de l'accord. Soutenir l'émergence de la Banque africaine de transition énergétique, poursuivait-il, permettra une allocation de capital plus efficace et plus prévisible entre les combustibles fossiles et les énergies renouvelables ». « Nous espérons que d'autres institutions financières se joindront à Afreximbank pour que la Banque africaine de transition énergétique ait suffisamment de moyens pour accompagner le secteur dans sa transformation et dans la valorisation de ses ressources », a, de son côté, commenté Maixent Raoul Ominga, le directeur général de la SNPC ■



Omar Farouk Ibrahim,
secrétaire général de l'African
Petroleum Producers'
Organization (APPO)

Interview

« Le plaidoyer en faveur de la transition énergétique des pays développés est une hypocrisie »

Comment est née l'idée de la Banque africaine de transition énergétique (AEB pour African Energy Bank) ?

En 1992, cinq ans après la création de l'Association des producteurs de pétrole africains (APPA), ancien nom de l'APPO, le fonds APPA, dont le siège est à Cotonou, a été créé pour financer la recherche, la formation et la coopération technologique dans l'industrie pétrolière et gazière. Au cours de la restructuration de l'APPA en APPO, entre 2015 et 2019, il a été admis que la mise en œuvre de l'accord de Paris de 2015 allait poser de sérieux défis à notre industrie, en particulier en Afrique, en raison du désengagement prévu des banques occidentales des hydrocarbures. Le conseil des ministres a alors décidé de réformer le fonds APPA : son capital est passé de cinq millions à un milliard de dollars et son mandat a été élargi au financement de l'industrie pétrolière et gazière en Afrique. Cette dernière a été rebaptisée Africa Energy Investment Corporation (AEICorp).

Pourquoi avoir sollicité Afreximbank ?

Pour nous aider efficacement à décoller et à lever le capital requis. Ce fut le début du projet AEB. L'APPO et Afreximbank ont signé un protocole d'accord à cet effet le 16 mai 2022 à Luanda. Nous avons eu, depuis, plusieurs réunions pour discuter des modalités de création de la banque, de l'accord d'établissement, de la structure juridique et de gouvernance, de la structure d'actionariat ou encore du traité d'établissement.

Pourquoi ce projet est important ?

Quelque six cent millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité et neuf cent millions n'ont accès à aucune forme d'énergie moderne à usage domestique pour cuisiner et se chauffer. Pourtant, on nous dit que nous devons abandonner l'énergie que nous avons pour quelque chose que nous espérons avoir. La crise en Russie et en Ukraine a mis en évidence l'hypocrisie du plaidoyer en faveur de la transition énergétique des pays développés. Ceux d'entre eux qui possèdent du pétrole et du gaz, et même du charbon, qu'ils savent être la pire énergie en termes d'émissions, ont indiqué qu'ils continueraient à y investir. Mais ils ne sont pas prêts à investir dans les énergies fossiles en Afrique... L'AEB investira dans tout combustible susceptible d'aider à réduire la pauvreté énergétique sur le continent ■

ASSURANCES : UN SECTEUR À DÉVELOPPER, OUVERT AUX INVESTISSEMENTS

Dominé par le secteur non-vie, avec un taux de pénétration extrêmement faible, le marché de l'assurance offre de nombreuses opportunités de croissance au Congo.

Le secteur des assurances est totalement ouvert aux investissements au Congo. L'État y autorise 100 % des investissements directs étrangers. Selon le traité signé par les quatorze États africains francophones, une entreprise établie dans un autre État membre de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA) est autorisée à opérer en République du Congo sans exigence de licence locale.

HUIT ASSUREURS SUR LE MARCHÉ

Le marché de l'assurance au Congo, dominé par Assurances et réassurances du Congo (ARC), compte huit sociétés dont six dans la branche non-vie - ou « dommages » - et deux dans la branche vie. Son paysage a peu évolué depuis cinq ans, avec l'arrivée de l'Africaine des assurances Congo en décembre 2018. Au début de l'année 2021, le sud-africain Saham est devenu Sanlam et en septembre, cette société a cédé ses parts au profit de NSIA Assurances. À la fin de l'année 2021, le chiffre d'affaires réalisé par ces huit établissements s'établissait à 70,48 milliards de francs CFA, dont

81,8 % pour les compagnies non-vie et 18,2 % pour les compagnies vie, selon les chiffres de la direction des assurances, au ministère de l'Économie et des Finances congolais. L'impact des courtiers et autres intermédiaires dans ce chiffre d'affaires est d'un peu plus de 70 %.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET MARGE DE SOLVABILITÉ

Les frais généraux des assureurs « dommages », et en grande partie les sinistres payés, ont fortement baissé. Ils s'élevaient à 26,249 milliards de francs CFA en 2017 pour atteindre 12,953 milliards en 2021. Le résultat d'exploitation non-vie s'établissait cette même année à 4,165 milliards de francs CFA et la marge de solvabilité à 9,271 milliards, soit un taux de couverture de marge de 215 %. Les branches « responsabilité civile générale », « incendies et dommages aux biens », « automobile » et « accidents corporels » dominent le secteur de l'assurance « dommages ».



UNE VRAIE ASSURANCE, À TOUS LES NIVEAUX DE VOTRE VIE.

Des routes que vous parcourez aux maisons qui vous abritent, de la jeunesse rayonnante à la retraite paisible, NSIA est à vos côtés pour vous garantir une couverture exceptionnelle avec nos produits d'Assurance Vie et Non Vie.

☎ (+242) 06 633 64 21 / 05 547 80 16
(+242) 04 454 74 36 / 1030

Brazzaville :

Agence Siège : 1, Avenue Cardinal Emile BIAYENDA

Agence City Center : Avenue du Camp,
Immeuble Pharmacie Mavré

Pointe-Noire :

Rond point KASSAI : Immeuble NBY (Face CNSS)

Agence Poaty Bernard : Croisement Avenue
Jacques OPANGAULT Boulevard Felix TCHICAYA,
en face de POATY BERNARD

Dolisie : En diagonale de l'hôtel MOUTSINGA

www.nsiacongo.com - Suivez-nous également sur   


NSIA, le vrai visage de l'assurance.



LE POIDS DU MARCHÉ PÉTROLIER

La prédominance de la branche non-vie s'explique essentiellement, selon la direction des assurances du ministère de l'Économie et des Finances, par le caractère obligatoire de certains produits, comme l'assurance automobile, l'assurance tous risques chantier (TRC), les assurances scolaires ou encore les assurances contre les risques pétroliers. Le poids de l'industrie pétrolière y est d'ailleurs impressionnant : sur les 57,6 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires en non-vie, près de la moitié est composée par les souscriptions pétrolières (27,652 milliards de francs CFA).

UN FAIBLE TAUX DE PÉNÉTRATION

Si le chiffre d'affaires du marché croît depuis plusieurs années, le taux de pénétration de l'assurance au Congo en 2021 a été mesurée à seulement 0,46 % en non-vie et 0,1 % en vie. Les opportunités de croissance existent pourtant, corrélées logiquement à un degré de risque et à la nécessité d'innovation. Pour améliorer l'utilisation des assurances dans le pays, la direction des finances préconise d'abord de renforcer la communication sur l'importance de l'assurance. Elle conseille également de créer de nouveaux produits adaptés aux besoins de la population et d'augmenter l'assiette en prime, en rendant obligatoires certaines assurances. Cela pourrait être le cas de l'assurance incendie pour les immeubles ayant une valeur supérieure à 50 millions de francs CFA, pour les stations-services, les boulangeries, les industries, ou encore pour la responsabilité civile dans le cadre du transport de voyageurs et de marchandises en bateau.

UNE PLACE POUR LA MICRO-ASSURANCE ?

La croissance de la micro-assurance, associée à l'augmentation de l'utilisation d'Internet et à de nouvelles améliorations technologiques pour vendre des polices en ligne, pourrait accroître la demande de produits de micro-assurance. Sur cet aspect, les produits d'assurance-vie dominent le portefeuille des sociétés de micro-assurance, notamment l'assurance emprunteur ou l'assurance vie temporaire.

DES OPPORTUNITÉS DANS L'AGRICULTURE ET L'ASSURANCE RETRAITE

Un secteur où l'assurance pourrait se faire une place si elle parvient à innover pour réduire les risques est celui de l'agriculture. Le Congo a été sujet ces dernières années à des aléas climatiques, voire à des catastrophes naturelles, qui causent d'importants dégâts, notamment à l'agriculture et à l'élevage. L'assurance « paramétrique », qui couvre les conséquences financières de ces aléas, est une solution possible dans ces conditions, alors qu'environ 3 % seulement des agriculteurs ont recours à l'assurance. L'assurance-vie individuelle et l'assurance-retraite pourraient aussi connaître une croissance importante au Congo. Selon la Banque mondiale, la couverture de l'assurance sociale est faible dans le pays, notamment limitée aux employés du secteur public ■

||||||| 6 assureurs non-vie et 2 assureurs vie (Chiffre d'affaires, en milliards de francs CFA)

	2021	2017
Assurances et réassurances du Congo (ARC)	33,664	27,065
Nouvelle société interafricaine d'assurances (NSIA)	5,737	8,618
Assurances générales du Congo (AGC)	4,961	8,610
Allianz Congo assurances	4,564	6,716
Africaine des assurances Congo (AAC)	3,241	/
Saham Assurances Congo	5,481	4,387
Total non-vie	57,650 (81,80%)	55,396 (92,32%)
Assurances générales du Congo (AGC Vie)	3,147	3,001
Nouvelle société interafricaine d'assurances (NSIA Congo Vie)	9,683	1,6
Total vie	12,831 (18,20%)	4,601 (7,68%)
TOTAL	70,481	60

Source : Direction générale des institutions financières, direction des assurances, ministère de l'Économie et des Finances du Congo

Crédit Assurances

SOUSCRIVEZ AU CRÉDIT D'ASSURANCE DE VOTRE CHOIX

1 000 000 FCFA
AU MAXIMUM

REMBOURSABLE EN 12 MOIS



06 987 90 00 - mucodec.com



Encore plus proche de vous !



Mwandza Ibata,
directeur général adjoint
d'Assurance générale du Congo
et vice-président de l'Association
professionnelle des sociétés
d'assurances du Congo

Interview

« Il faut s'assurer que
les assurances obligatoires
le soient vraiment ! »

AGC s'est récemment installée dans son nouveau siège, à Brazzaville, symbole du renouveau de la compagnie, qui a connu des troubles de trésorerie suite à un investissement lourd. Grâce à sa volonté et son savoir-faire, l'assureur reprend sa place d'acteur majeur du marché national.

“ **Quels sont les secteurs moteurs de l'activité de l'assurance au Congo ?**
Sur un chiffre d'affaires d'environ 70 milliards de francs CFA, au moins 30 sont issus des primes pétrolières. Or, nous savons que ces primes ne demeurent pas sur le marché congolais puisqu'elles sont à peu près toutes « frontées ». Le « fronting » est ce mécanisme par lequel les risques, lorsqu'ils sont trop importants, comme dans l'industrie pétrolière, sont replacés à l'extérieur, essentiellement à Londres ou Paris. Ce système, s'il est légitime, n'a pas pour avantage de renforcer les capacités des sociétés d'assurance locales. Pour les aider à grandir, il faudrait leur permettre de toucher des commissions plus importantes sur le fronting, comme cela se fait en Angola.

Comment augmenter le taux de pénétration des assurances au Congo ?
Je pense qu'il faudrait d'abord s'assurer que les assurances « obligatoires » le soient vraiment ! Cela concerne, par exemple, les assurances dites de responsabilité civile, les branches incendie, les assurances tous risques chantier, les assurances à l'importation de marchandises... L'État joue ici un rôle essentiel.

Le changement climatique est-il un sujet d'importance pour les assureurs ?

Le secteur agricole est le plus concerné par cet enjeu, l'aléa dans cette branche étant quasiment certain, c'est pourquoi, il est difficile de trouver les bonnes solutions. La réflexion existe au Congo, comme au sein de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (Fanaf) et ailleurs dans le monde. Les solutions tardent encore à émerger. Cependant, l'histoire nous apprend que c'est la réalité qui nous oblige à agir.

Les petites entreprises sont-elles un vecteur de développement des assurances ?

Les quelques grandes entreprises du pays sont toutes assurées, personnel et activité, voire assurance vie. Quant aux PME, elles ne s'assurent, le plus souvent, que par obligation, notamment pour sous-traiter avec des grandes entreprises. C'est notre rôle et celui des intermédiaires, courtiers et agents généraux, de leur expliquer cet intérêt. Nous ne parvenons pas encore à réaliser des opérations groupées, bien que l'Association professionnelle des sociétés d'assurances du Congo (Apsaco) y travaille. Quant aux microentreprises et aux structures informelles, elles considèrent l'assurance comme un frein à leur développement, ce qui est une grosse erreur.

Comment AGC se transforme-t-elle pour demeurer un assureur majeur ?

Nous suivons l'évolution de nos sociétés, notamment via les nouvelles technologies, tout en mesurant les risques. Entre assureurs et opérateurs mobiles, les partenariats commencent à se développer et nous ne resterons pas en marge de ce phénomène. Un peu comme dans la bancassurance, l'activité se développe plutôt en partenariat, bien que banques et opérateurs mobiles pourraient bientôt se retrouver en situation concurrentielle ■







Plus qu'un
assureur,
un
patrimoine
national.

Avec
24
ans
▶ d'expérience
▶ de confiance

SIEGE SOCIAL

Avenue Sergent Malamine
(Centre-ville – Brazzaville)
BP : 1110 – Brazzaville
Tél. : +242 06 666 44 42
Email : contact@agccongo.com

AGENCE AGC BRAZZAVILLE

(Centre-ville – Brazzaville)
BP : 1110 – Brazzaville
Tél. : +242 06 666 44 42
Email : contact@agccongo.com

AGENCE AGC POINTE-NOIRE

Avenue Ngouedi – derrière l'hôtel Elais
BP : 796 – Pointe-Noire
Tél. : + 242 06 960 07 77
Email : pnr.agence@agccongo.com





BOIS, AGRICULTURE, INDUSTRIE, ZES, TOURISME : LE CONGO EXPOSE SES ATOUTS

- Industrie : La promesse d'un secteur stratégique pour l'économie congolaise >>> **86**
- Avec Arise IIP, Brazzaville trouve le développeur de ses zones économiques spéciales >>> **92**
- Bois : Le Congo passe de l'exportation brute à la transformation >>> **95**
- Agriculture et Souveraineté alimentaire : Produire et transformer davantage >>> **98**
- Tourisme : Le Congo veut faire découvrir ses merveilles >>> **102**





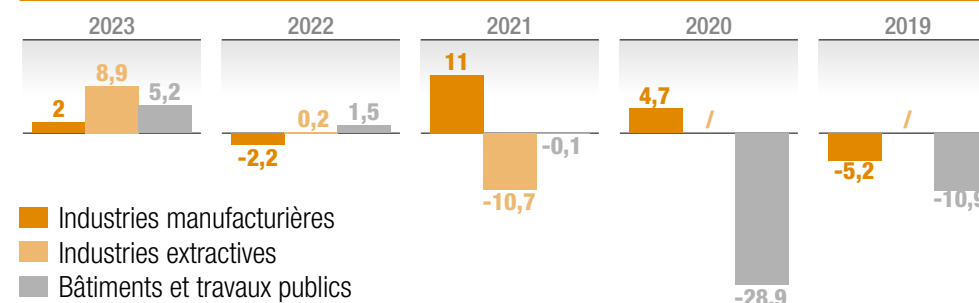
INDUSTRIE : LA PROMESSE D'UN SECTEUR STRATÉGIQUE POUR L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Les efforts gouvernementaux pour développer l'industrie ne portent pas encore leurs fruits. Le PND 2022-2026 entend y parvenir, notamment par la transformation locale des ressources naturelles et la création de zones économiques spéciales.

Les autorités congolaises portent depuis des années une politique volontariste pour développer l'industrie nationale, mais sans obtenir les résultats escomptés. « Mise à part l'industrie pétrolière, le secteur industriel est très peu développé et contribue faiblement à la création des richesses », résume le PND 2022-2026. Avant de préciser : « L'industrie manufacturière contribue à hauteur de 10 % au PIB, l'industrie forestière à 6 % et l'industrie minière (mines solides) à 0,71 % ».

Pourtant, tout n'est pas négatif. Sur la période 2018-2020, l'industrie manufacturière est l'un des sous-secteurs qui a enregistré une croissance moyenne de 4,2 %, contre 3,3 % dans les prévisions attendues du PND. L'industrie alimentaire, celles des industries chimiques et de la fabrication des produits minéraux non métalliques, en particulier, maintiennent une croissance positive, grâce à l'accroissement de la demande intérieure. Les autres industries, quant à elles, enregistrent des taux négatifs. En définitive, les résultats demeurent insuffisants et trop irréguliers.

Évolution de la croissance de l'industrie (en %)



Source : Comité de cadrage macroéconomique et budgétaire - 2023 prévisions ; 2022 et 2021 estimations)

BOIS, AGRICULTURE : TRANSFORMER LOCALEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

Le PND, qui inclut l'industrie dans deux de ses six piliers stratégiques (le second et le troisième, à travers la création de zones économiques spéciales), liste plusieurs contraintes au développement de ce secteur. Elles vont du déficit en infrastructures énergétiques à l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée, en passant par les difficultés d'accès au financement et un environnement des affaires peu attractif. Pour y remédier et « créer un tissu industriel dense, dynamique et compétitif », plusieurs mesures stratégiques ont déjà été prises.

L'interdiction de l'exportation des grumes de bois, prise en janvier 2023, en est une, déterminante, afin de développer localement la transformation de cette ressource naturelle (voir page 95). Dans le même sens, le gouvernement est en train de promouvoir fortement la transformation locale des produits agricoles (voir page 96). La nouvelle loi sur les PPP est une autre mesure forte, le PND prévoyant de mettre en place des outils d'intervention financiers importants autour de ce mode de financement (voir page 50).

D'une manière plus générale, les autorités entendent renforcer les dispositifs d'accompagnement des entreprises, notamment des petites structures de l'informel vers le formel ; renforcer les qualifications des ressources humaines ; ou encore développer des zones industrielles, zones franches et points francs, une action bien engagée, notamment à Pointe-Noire et Ignié, près de Brazzaville (voir page 92).

PORTER LE SECTEUR MINIER

Par « ressources naturelles », le gouvernement entend également ses ressources fossiles, liquides et gazeuses, qui doivent être exploitées non seulement pour améliorer l'accès national à l'énergie, mais aussi pour améliorer les exportations. Pour y parvenir, il porte avec détermination les projets de construction de la deuxième raffinerie du pays, d'une unité d'extraction de gaz naturel liquéfié (GNL) ou encore d'une unité de fabrication d'urée. Dans le même esprit, le PND répertorie plusieurs projets en mesure d'améliorer la part du secteur minier dans le PIB. Il s'agit notamment de la structuration de la partie artisanale de ce secteur et de la construction de deux unités de production de lingots de fer, de cuivre, d'or et de zinc. Également prévues : la construction et l'équipement de l'usine de céramique de Makoua et de la cimenterie de la ville de Louvakou ■

UN SECTEUR INDUSTRIEL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Parmi ses objectifs, le PND prend soin de veiller à la protection de l'environnement dans les parcs industriels. Plusieurs mesures doivent y concourir, comme le renforcement du cadre juridique en matière de pollution et de nuisances, la mise en place d'un plan national de gestion des déchets dangereux et le développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnemental. Le PND évoque également l'acquisition de matériel de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol et, plus précisément, un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures et les activités minières.



Maître Mathias ESSEREKE
Avocat au Barreau
de Pointe-Noire

TRIBUNE

CABINET D'AVOCATS
au Congo Brazzaville
MATHIAS ESSEREKE

OCCUPATION DES SOLS PAR UNE ENTREPRISE MINIÈRE, CE QUE DIT LA LOI

Le code minier prévoit des mécanismes pour permettre à un investisseur d'occuper ou de faire retirer les surfaces des sols nécessaires à ses activités, y compris sur la propriété d'un particulier, dont les droits sont également pris en compte.

L'accès aux opérations minières se fait sur la base des titres miniers octroyés par l'État, les substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol de la République du Congo constituant de fait le patrimoine minier national. Cependant, les opérateurs miniers ont la nécessité d'occuper les surfaces des terrains situés à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du périmètre minier, afin d'y édifier des constructions et des installations nécessaires à leurs activités.

La loi n°26-2004 du 26 mars 2004, portant principes généraux applicables aux régimes domaniaux et fonciers, dispose que l'espace foncier national, y compris les surfaces des sols nécessaires à l'exercice des activités minières, est composé des terres appartenant aux personnes publiques et de celles appartenant aux particuliers.

UNE CONCURRENCE DES DROITS À LAQUELLE LE CODE MINIER APPORTE DES RÉPONSES

Lorsque les surfaces de ces sols font partie de l'espace foncier des personnes publiques, le problème de leur occupation ne se pose pas. Si, en revanche, ces surfaces constituent l'espace foncier des particuliers, les opérateurs miniers sont souvent accusés de déposséder ces terres, de délocaliser des villages ou encore de participer à la destruction des coutumes et des traditions.

Le code minier de 2005, en distinguant les droits fonciers et miniers, affirme que les droits conférés par les titres miniers ne peuvent se confondre avec le droit de propriété sur les espaces fonciers couverts par le périmètre minier. Cette concurrence des droits ne manque pas de poser des difficultés pratiques. Les conflits nés de ces situations perturbent les activités des opérateurs miniers, dont la réalisation est subordonnée au règlement des litiges.

Pour autant, le code minier est de nature à rassurer les investisseurs potentiels dans le secteur. Il prévoit ainsi des mécanismes permettant aux opérateurs d'occuper et de faire retirer des terres nécessaires à leurs activités, tout en prenant en compte les intérêts des populations et des propriétaires des surfaces des sols. Trois modalités d'occupation ou de retrait des surfaces sont prévues.

1) LES SERVITUDES D'OCCUPATION

Il résulte des articles 104 à 108 du code minier que les servitudes d'occupation sont établies au profit des exploitants des substances minérales ou fossiles et au titulaire d'un permis de recherches. Le point sur les prérogatives liées à des servitudes, les terrains objets de l'occupation et la manière dont elles sont instituées.

Les prérogatives liées à des servitudes d'occupation

Selon l'article 104 du code minier, ces servitudes peuvent être autorisées au profit des exploitants des substances minérales ou fossiles et impliquent la possibilité d'occuper les terrains nécessaires à son exploitation et aux installations indispensables à celles-ci, comprenant :

- Les installations de secours telles que les puits et les galeries destinées à faciliter l'aérage et l'écoulement des eaux.
- Les ateliers de préparation, de lavage et de concentration de combustibles et de minerais extraits de la mine.
- Les installations destinées au stockage et à la mise en dépôt des produits et des déchets résultant des activités visées ci-dessus.
- Les canaux, les routes, les chemins de fer et tous les ouvrages de surface destinés au transport des produits et des déchets susvisés ou de produits destinés à la mine.

Au profit des titulaires des permis de recherche, la servitude d'occupation a pour objet la mise en place des installations destinées à la conservation et à l'évacuation des produits extraits et pour toutes installations destinées à faciliter les activités de recherches.

Les terrains objets des servitudes d'occupation

L'occupation peut être autorisée sur les terrains situés à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre minier. Mais les autorisations d'occuper ne peuvent être données en ce qui concerne les terrains attenants aux habitations ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.

L'institution des servitudes d'occupation

Les autorisations d'occuper peuvent être accordées par voie d'arrêté préfectoral ou par déclaration d'utilité publique.

Par arrêté préfectoral :

Il ressort des articles 104 et 105 du code minier que les autorisations d'occuper sont accordées par arrêtés préfectoraux. Cependant, le décret n° 2007-274 du 21 mai 2007 fixant les conditions de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative confère à son article 75 cette compétence à une autre autorité que celle désignée par la loi elle-même, à savoir le ministre chargé des Mines. Nous estimons que le nouveau code minier, en projet, viendra mettre fin à cette contradiction.

Par déclaration d'utilité publique :

Selon l'article 114 du code minier, une déclaration d'utilité publique peut être prononcée pour les terrains ou les parties de terrain devant supporter les cités d'habitation du personnel et les usines d'aménagement, de carbonisation, de fonte et de gazéification, ainsi que les centrales, les postes, les aménagements et les installations destinés au plein développement de l'exploitation. Le code minier ne prévoit pas la procédure de la déclaration publique, mais prescrit que celle-ci se fera conformément à loi. ■ ■ ■



2) LES SERVITUDES DE PASSAGE

Il résulte de l'article 109 du code minier que les servitudes de passage peuvent être accordées aux bénéficiaires des titres miniers à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres miniers.

Les prérogatives des bénéficiaires des autorisations

Les servitudes de passage donnent aux bénéficiaires de titres miniers la possibilité, dans une bande de cinq mètres de large, dont la limite est fixée par arrêté préfectoral ou l'acte déclaratif d'utilité publique :

- D'établir à demeure, à une hauteur minimale de 4,75 mètres au-dessus du sol, des câbles, des canalisations ou des engins transporteurs ainsi que les pylônes et les mâts nécessaires à leur soutien.
- D'enterrer les câbles ou les canalisations à une profondeur minimale de 0,50 mètre et établir les ouvrages de moins 4m² de surface nécessaire au fonctionnement desdits câbles ou canalisations, ainsi que les bornes de délimitation.
- De dégager le sol de tous les arbres, les arbustes ou autres obstacles. Il sied de préciser que si le terrain est forestier, l'essartage peut être effectuée jusqu'à 15 mètres.

Les servitudes de passage donnent aussi la possibilité d'avoir accès à une bande de 15 mètres, dite bande large, comprenant la bande de 5 mètres, pour le passage des personnes chargées de mettre en place, surveiller, entretenir, réparer ou enlever les matériels ainsi que le passage des engins utilisés.

La procédure relative à l'institution des servitudes

Si la servitude porte sur un terrain situé à l'intérieur du périmètre minier, elle peut être accordée par arrêté préfectoral. Si elle porte sur un terrain situé à l'extérieur du périmètre minier, elle peut faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

L'article 114 du code minier prévoit qu'une déclaration d'utilité publique peut également être prononcée, dans les mêmes formes, pour les terrains ou les parties de terrain devant supporter :

- Les canalisations et les installations destinées au transport et au stockage des produits de l'exploitation jusqu'aux points de traitement, de grosse consommation ou d'exportation.
- Les lignes électriques, y compris les installations destinées au transport, au stockage ou la mise en dépôt des produits ou des déchets qui résultent de l'activité de ces usines.

Les voies de communication, les canalisations et installations ainsi déclarées d'utilité publique pourront être soumises à des obligations de services public, dans les conditions établies par le cahier de charges.

3) L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par la procédure de l'expropriation, l'État peut requérir les terres appartenant à un particulier ou à un groupe de personnes pour la réalisation d'un objectif d'utilité publique. S'agissant d'exploitation minière, si l'intérêt l'exige, l'expropriation des immeubles nécessaires aux travaux et installations indispensables à l'exploitation peut être poursuivie à l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre d'un titre minier.

La procédure d'expropriation est prévue par la loi n°11-2004 du 26 mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et se déroule en deux phases. La phase administrative comprend l'enquête préalable en vue d'informer le public sur le projet susceptible de donner lieu à l'expropriation, laquelle est suivie d'une déclaration d'utilité publique.

4) PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS DES POPULATIONS ET PROPRIÉTAIRES DES SURFACES DES SOLS AYANT FAIT L'OBJET DES SERVITUDES OU D'UNE EXPROPRIATION

L'examen du code minier en vigueur laisse apparaître que l'occupation des surfaces des sols par les opérateurs miniers est subordonnée au paiement préalable d'une indemnité d'occupation et au respect de certains droits des propriétaires.

Le paiement de l'indemnité d'occupation

Aux termes de l'article 108, alinéa 2 du code minier, le bénéficiaire de la servitude d'occupation ne peut occuper une parcelle de terrain visée par l'autorisation préfectorale qu'après présentation à l'autorité administrative des mines de l'acte attestant le paiement ou caution de payer l'indemnité d'occupation. Dès lors que l'occupation du terrain est de nature à priver le propriétaire du sol de la jouissance des lieux, l'opérateur minier sera obligé de lui verser une indemnité, exception faite lorsque l'occupation prive le propriétaire de la jouissance du sol plus d'une année.

Le simple passage sur ces terrains n'ouvre pas droit à l'indemnité si aucun dommage n'en résulte. Toutefois, le passage répété qui cause désagrément, dommages ou troubles de jouissance donne droit à une juste rétribution.

Les droits des propriétaires des surfaces des sols

L'article 101 du code minier précise que le bénéficiaire de la convention minière s'engage à exercer les droits qui lui sont conférés dans le respect des droits et intérêts des propriétaires du sol.

Le code permet le droit d'être consulté et le droit au consentement, le droit à l'indemnisation sur la base d'un préjudice subi et d'autres droits que l'on peut qualifier de résiduels.

Le droit d'être consulté et le droit au consentement

L'article 108 du code minier subordonne la prise des arrêtés relatifs à l'autorisation d'occupation à des observations préalables des propriétaires et, le cas échéant, des exploitants de la surface.

Cependant, si les terres sont possédées ou utilisées par les populations autochtones, leur consentement peut être requis par application de l'article 38 de la loi n°2011 du 25 février 2011, portant promotion et protection des droits des populations autochtones, aux termes duquel « les populations autochtones sont consultées avant la formulation ou la mise en œuvre de tout projet ayant des incidences sur les terres et ressources qu'elles possèdent ou utilisent traditionnellement. »

Le droit à l'indemnisation

En ce qui concerne le bénéficiaire de cette indemnisation, l'article 113 du code minier dispose que « les servitudes d'occupation et de passage instituées pour les travaux visés aux articles 102 et 103 ou en application des articles 104 à 112 ouvrent un droit à être indemnisé sur la base du préjudice subi au profit du propriétaire du sol, de ses ayants droit et notamment des exploitants de la surface ». Ce qui signifie que celui qui se dit tenancier des droits fonciers coutumiers, sans les faire reconnaître suivant la procédure prévue à cet effet, par la loi n° 21-218 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, n'aura pas la qualité de propriétaire de sol.

Les droits résiduels des propriétaires des sols

Outre le droit à une indemnité pour privation de la jouissance des lieux, le propriétaire du terrain frappé de servitudes visées aux articles 104 et 105 aura, conformément aux dispositions des articles 106, 108 alinéas 3 et 110 du code minier de 2005 : le droit de requérir l'achat ou l'expropriation du terrain ; le droit d'exiger du titulaire de l'autorisation d'occuper, l'acquisition du sol en totalité ou en partie, le droit d'exiger la suppression des obstacles existants.

L'existence de mécanismes juridiques permettant aux opérateurs miniers d'occuper ou de faire retirer les surfaces des sols et par conséquent, de vaincre la résistance des détenteurs tentés de s'opposer à l'installation des sociétés minières, atteste la primauté des droits miniers sur les droits fonciers coutumiers. Cependant, le droit minier n'ignore pas les intérêts des propriétaires des surfaces des sols ■



Cabinet Mathias Essereke
Avocat au Congo Brazzaville

AVEC ARISE IIP, BRAZZAVILLE TROUVE LE DÉVELOPPEUR DE SES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Le Congo accélère dans la réalisation de ZES à même de booster ses exportations et de diversifier son économie. Il a trouvé dans le groupe Arise IIP et dans le holding rwandais Crystal Ventures des alliés pour atteindre ses objectifs.

L'un des objectifs majeurs du PND dans le secteur de l'industrie, élevé au rang de « pilier n°3 », est la construction de zones économiques spéciales (ZES). Or, le gouvernement s'est heurté pendant des années à plusieurs obstacles pour l'atteindre. Ceux-ci étaient aussi bien liés à la difficile mobilisation des fonds d'aménagement des zones qu'à la structuration des PME-PMI susceptibles de devenir des partenaires et sous-traitants, ou encore à la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée. Mais le défi majeur résidait, lors de la rédaction du PND 2022-2026, dans l'incapacité à dénicher un développeur en capacité d'aménager et viabiliser ces ZES, prévues au nombre de quatre à Pointe-Noire, Oyo-Ollombo, Ouessou et Ignyé.

UN PPP ENTRE ARISE IIP ET LE CONGO

Cet enjeu a été en partie relevé en juin 2022. C'est à cette date que le ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé a signé un protocole d'accord pour la création de ZES à Pointe-Noire et Ouessou, avec Arise Integrated Industrial Platforms (Arise IIP). Cet accord a été matérialisé dans le cadre de l'entité Plateformes Industrielles du Congo (PIC), dont Arise IIP détient 70 % des parts et le gouvernement de la République du Congo 30 %.

Brazzaville ne pouvait trouver meilleur partenaire si l'on se fie aux résultats obtenus par le spécialiste des infrastructures industrielles au Gabon voisin, dans

la ZES de Nkok, près de Libreville, en partie dédiée à la transformation du bois. Arise IIP, détenue par le singapourien Olam et l'institution financière multilatérale africaine Africa Finance Corporation (AFC), est présent dans neuf pays africains, parmi lesquels la Côte d'Ivoire, le Togo et le Rwanda. Au Gabon, l'une des fonctions majeures d'Arise IIP pour le succès de GSEZ (Gabon Special Economic Zone) a été celle d'être un rapporteur d'activité, attirant des centaines d'entreprises de transformation du bois venues directement d'Asie pour bénéficier des conditions d'investissements avantageuses de la ZES.

BOIS, AGRICULTURE ET INDUSTRIE LÉGÈRE AU PROGRAMME

La ZES prévue à Ouessou, à l'extrême nord du pays, au cœur de la principale zone de production agroforestière du Congo, devrait se focaliser essentiellement sur la première transformation des produits forestiers, c'est-à-dire celle pour laquelle la valeur ajoutée est la moins importante. Celle de Pointe-Noire, port de sortie majeur des exportations nationales avec 415 000 m³ de grumes en 2022, se concentrera sur les activités de transformation dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture, ainsi que dans l'industrie légère. Le protocole d'accord signé prévoit ainsi la création sur 2 700 hectares d'une zone industrielle adossée à un port minéralier flamant neuf.

UN MILLIARD DE DOLLARS D'IDE ATTENDUS

À en croire les vidéos régulièrement postées sur les réseaux sociaux par le ministère des ZES et de la Diversification économique, les travaux de la ZES de Pointe-Noire, impressionnants par leur ampleur, progressent comme attendus. C'est le 12 novembre 2022 que le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, en a officiellement donné le départ à Loango, dans la banlieue sud-ouest de

la capitale économique. La ZES devrait générer dans sa première phase 8 000 emplois directs et 16 000 emplois indirects. Arise Congo, la filiale créée d'Arise IIP, ambitionne d'attirer dans un premier temps un milliard de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) environ, dont 150 millions dédiés au seul développement de l'écosystème industriel de la ZES.

LES PREMIÈRES ENTREPRISES RÉSIDENTES DÉJÀ CONNUES

Le ministère des ZES a signé, le 17 novembre 2022, trois contrats portant sur la construction d'usines basées dans la ZES de Pointe-Noire. D'après la page facebook du ministère des ZES, elles seront consacrées à la fabrication de cathodes de cuivre (Société AVM Copper Congo SA), de bougies (Société Bougie du Congo SARL) et de placage de bois (Evergreen Congo SARL). En décembre 2022, c'est le directeur général d'Eni Congo qui a été reçu au ministère. À l'ordre du jour : un projet de construction d'une usine de production de biocarburants dans la ZES de Pointe-Noire.



L'EXEMPLE GABONAIS

Entre 2011 et 2019, la Gabon Special Economic Zone (GSEZ), sur ses 1 126 hectares, a permis la création de 16 000 emplois et l'arrivée de 120 investisseurs étrangers, qui, ensemble, ont apporté 1,7 milliard de dollars (1,58 milliard d'euros) d'investissements directs étrangers. Le Gabon, premier exportateur africain de grumes, jusqu'à leur interdiction en 2009, est devenu le deuxième producteur mondial de bois de placage. GSEZ a été classée meilleure zone économique spéciale du monde dans le secteur du bois selon le classement 2020 du fDi (foreign Direct investment) Intelligence).

Focus

LE PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE MALOUKOU RELANCÉ

Lancé en 2012 dans le district d'Ignié, le projet de Zone économique spéciale de Maloukou devait contribuer au développement de la production industrielle congolaise et contribuer à la diversification économique du pays et de ses ressources fiscales. Situé dans le département du Pool, à une soixantaine de kilomètres de Brazzaville, le complexe industriel construit par le brésilien Aspernas et SGEC Congo comptait seize usines, dont certaines fonctionnelles. C'était le cas de celles qui fournissaient au pays les matériaux utilisés pour la construction d'infrastructures (hôpitaux, habitations, citernes du programme « Eau pour tous », etc.) : tôles galvanisées, briques cuites, carreaux, tubes et tuyaux PVC, réservoirs en plastique... Le site comptait une immense chambre froide de 5 600 m² et quatre magasins généraux. Quatre tankers d'une contenance de 2,5 millions de litres chacun fournissaient à la zone ses besoins en eau. Le complexe fonctionnait grâce à de coûteux générateurs, mais Maloukou a depuis été connecté sur une ligne haute tension. Malheureusement, la crise économique de 2015 a mis à mal le processus de développement du site, dont les usines ont cessé de fonctionner.

En avril 2022, à la recherche d'un partenaire, le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé s'est arrêté sur le holdig rwandais Crystal Ventures. Denis-Christel Sassou N'Guesso a paraphé avec son président exécutif, Jack Kayonga, un contrat de concession sous forme de PPP pour la remise en état et la gestion de la ZES de Maloukou. En octobre 2021, Jack Kayonga, lors d'une visite du site, évoquait des investissements de 200 millions de dollars dans la réhabilitation du site. En avril 2023, c'est le ministre des ZES, Jean-Marc Thyrière-Tchicaya, qui a participé à la réception de l'usine de montage des tracteurs agricoles du parc industriel et commercial de Maloukou, désormais intégré à la ZES d'Ignié. Dans le cadre d'un accord-cadre de partenariat économique, de promotion et de protection des investissements, le rapprochement diplomatique entre le Rwanda et le Congo a également donné lieu à un protocole d'accord pour le développement de la culture du ricin et à la conception, construction et exploitation du port sec de Dolisie ■

BOIS : LE CONGO PASSE DE L'EXPORTATION BRUTE À LA TRANSFORMATION

L'interdiction d'exportation des grumes de bois non transformées est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 au Congo. De quoi fournir d'importantes opportunités d'investissements dans la transformation du second produit le plus exporté du pays.

En 2021, l'exportation de bois brut a encore représenté 8,8 % des exportations, derrière le pétrole, les huiles de pétrole et les résidus bitumeux. Les bois sciés, première transformation de cette matière première, ont représenté 8,6 %. C'est sans doute en raison de ce poids relatif que les autorités ont longtemps reculé devant la volonté d'interdire l'exportation des grumes de bois. Contenue dans le code forestier de 2020 (loi n° 33-2020 du 8 juillet) et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, elle était déjà inscrite... en 2000 dans la loi (loi n° 016-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier) !

Cette date a d'ailleurs été rappelée par la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, quand, en janvier 2023, les sociétés forestières affiliées aux organisations patronales Uni Congo et Uni Bois ont demandé au gouvernement de repousser de six mois la mise en œuvre de l'interdiction. Au nombre des difficultés, les chefs d'entreprise évoquaient le contexte international marqué par la guerre en Ukraine et le retard accusé par certaines sociétés sur les « coupes passées en 2022 ». ■ ■ ■



CRÉER UNE VÉRITABLE INDUSTRIE DU BOIS

La raison majeure de cette interdiction prise dès 2009 au Gabon voisin est claire. Il s'agit d'impulser la création d'une industrie du bois en obligeant les acteurs de la filière à le transformer localement. La plus-value créée doit faire de la sylviculture un véritable levier de croissance et de création d'emplois. La stratégie d'industrialisation durable de la filière bois revêt une telle importance pour les pays du Bassin du Congo qu'elle a été prise dans le cadre des institutions de la CEMAC (seule la RDC a repoussé la date fixée au 1^{er} janvier 2023), notamment du comité de pilotage du Comité régional de l'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo (CRIB). « Tous nos partenaires (exploitants forestiers) ont, au minimum quinze ou vingt ans d'exercice, d'autres même quarante ans, explique la ministre congolaise de l'Économie forestière. Nous voulons aujourd'hui qu'ils comprennent l'orientation que donne la politique congolaise pour que le bois soit transformé sur le territoire national. »



L'EXEMPLE GABONAIS

Les pays membres de l'institution sous-régionale ont sans doute en tête la réussite du Gabon. Dès 2009, les exploitants des forêts, mais aussi l'État, dont les recettes ont chuté, ont souffert de la baisse de la production et des exportations de bois brut. Mais une fois la création des conditions d'expansion d'une industrie du bois, notamment au sein de la zone économique spéciale de Nkok, la production a repris sa croissance, suivie par les quantités de bois transformés et exportés, notamment vers les marchés asiatiques, avec une plus forte valeur ajoutée. Le pays est passé de 603 à plus de 1 100 milliers de m³ de bois transformé entre 2010 et 2019, alors que la croissance du secteur a été trois fois supérieure à celle du PIB national entre ces deux dates. Au Congo, les chiffres du ministère des Finances, montre une chute drastique des exportations au premier trimestre 2023, mais il faudra attendre avant que la part de bois transformé n'augmente.

Évolution des exportations de grumes de bois (en milliers de m³)

Premier trimestre 2022 127,1

Premier trimestre 2023 9,8

Source : DGE (Enquête de conjoncture, avril 2023)

Évolution de la production et des exportations des industries de transformation du bois (en milliers de m³)

	T1 2023		T1 2022	
	Production	Exportation	Production	Exportation
Sciages	67,9	65,7	84,3	74,6
Plaquages déroulés	2,4	2,3	6,3	6,9
Contreplaqués	2,6	/	3,8	/
Produits finis	2,8	3,1	1,17	1,7

Source : DGE (Enquête de conjoncture, avril 2023)

Pour y remédier, le gouvernement a annoncé en septembre 2022 s'être engagé avec Arise Integrated Industrial Platforms (voir page 92), la structure à l'origine de la réussite gabonaise, également présente au Bénin et au Togo. Deux zones économiques dédiées à cette industrie sont prévues à Ouessou, au cœur de la forêt congolaise, et à Pointe-Noire, port de sortie majeur des exportations nationales avec 415 000 m³ de grumes en 2022. Dans le cadre du PND, le programme de promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles vise à appuyer les unités de première, seconde et troisième transformations de bois, de même que l'exploitation de leurs résidus. Autre objectif majeur : la mise en place du système informatique de vérification de la légalité et de la traçabilité des bois.

UN PARTAGE DE PRODUCTION À METTRE EN ŒUVRE

Rosalie Matondo, outre la volonté de transformation locale des matières premières, pointe un second objectif inédit dans le monde : « Le partage de production entre l'État (propriétaire des forêts) et le concessionnaire qui gère la concession forestière. Ce partage de grumes intégrant un marché ou une centrale d'achat installée dans la zone économique spéciale. » Le pourcentage de ce partage reste à définir et la complexité des modalités ralentit la mise en œuvre de la mesure. Afin d'y remédier, les autorités ont initié une étude visant à définir les contours de la réforme et à consulter les parties prenantes, notamment les parlementaires, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile. Cette étude a été confiée

au cabinet international Forêts ressources management ingénierie (FRMI), à la manœuvre au Gabon dans le processus de traçabilité du bois de la ZES de Nkok. En initiant le partage de production des produits forestiers, l'exécutif compte augmenter la contribution du secteur au produit intérieur brut, qui représente à peine 5 %. La révision de la fiscalité forestière avec l'introduction de deux nouvelles taxes - taxe d'occupation et taxe de résidus - résulte de la volonté du gouvernement de booster les recettes de la filière forêt-bois. Cette politique est consolidée par l'idée de développer une industrie du bois capable d'approvisionner le marché national ■



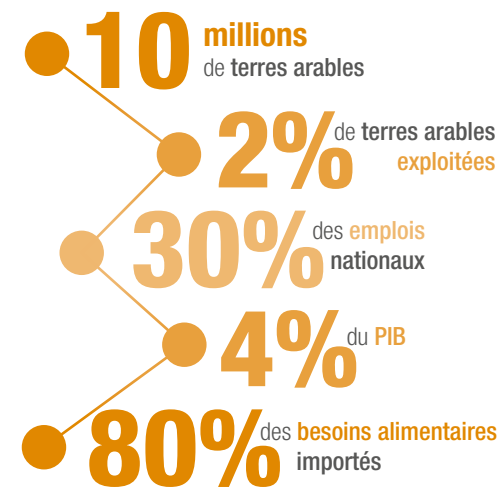
AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : PRODUIRE ET TRANSFORMER DAVANTAGE

C'est sans aucun doute l'un des secteurs offrant les opportunités d'investissement les plus nombreuses au Congo. C'est aussi celui pour lequel les autorités nourrissent les objectifs les plus élevés, y investissant elles-mêmes dans les infrastructures.

Le Congo dispose de dix millions d'hectares de terres arables, mais il n'en exploite que 2 %, important 80 % environ de ses besoins alimentaires. Que les volailles et céréales viennent d'Europe, d'Amérique latine ou d'Asie, le bœuf du Tchad et les fruits et légumes des voisins camerounais et congolais, la facture atteint environ 700 milliards de francs CFA (1 milliard d'euros) par an sur ces dernières années, soit un quart à un tiers du

budget national. Le secteur est une priorité depuis plusieurs décennies pour le gouvernement, mais il tarde à entrer dans une phase de croissance. Malgré les plans de diversification et de dynamisation des filières, l'agriculture ne contribue qu'à hauteur de 4 % au PIB. S'il fournit plus de 30 % des emplois, le taux d'extrême pauvreté dépasse 70 % dans les campagnes, contre une moyenne de 52 % pour l'ensemble de la population.

Le secteur de l'agriculture en quelques chiffres



DEUXIÈME SECTEUR LE PLUS FINANÇÉ PAR LE PND

Les autorités ne s'avouent pourtant pas vaincues et font encore de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture, l'un des six piliers du PND 2022-2026 pour l'accélération de la diversification économique. Le secteur y accapare la deuxième part des prévisions dans le programme d'investissement public (PIP), à hauteur de 12 %. Cela correspond à une enveloppe de 1 036 milliards de francs CFA pour un total de 90 projets, soit 26 % des projets retenus dans le PND. Autre preuve de l'importance de l'agriculture pour le gouvernement, le ministère de tutelle a été gratifié d'un budget d'investissement de 26,6 milliards de francs CFA dans la loi de finances pour l'année 2023. Seuls l'aménagement du territoire, les transports et la santé font mieux.

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Il est néanmoins difficile de faire moins. La souveraineté alimentaire est devenue une question encore plus sensible depuis la pandémie de la Covid-19, puis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Le Congo s'est retrouvé confronté à la fermeture des frontières, à des difficultés d'approvisionnement et au renchérissement des coûts des produits de base. « Tout le monde a pris conscience qu'il pouvait être problématique de ne pas maîtriser ses approvisionnements », reconnaissait ainsi Paul Valentin Ngobo, le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, au mensuel Jeune Afrique en juin 2023.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement a consenti de nombreux efforts ces dernières années pour accroître la production agricole, lutter contre l'insécurité alimentaire et réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. En 2022, la réforme foncière a facilité l'accès aux terres arables. Ce qui fait dire à Paul Valentin Ngobo, toujours auprès de Jeune Afrique, qu'« au Congo, l'accès à la terre n'est pas un problème. C'est la prise de risque propre à la filière agricole qui reste le principal frein à son développement ».





UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES INCITATIF

C'est pourquoi le gouvernement cherche à susciter des vocations agricoles. Il a, pour cela, créé de longue date un cadre fiscal incitatif, notamment en exonérant de l'impôt les revenus provenant de l'exploitation agricole, agro-pastorale, piscicole et de la pêche continentale. Dans la loi de finances pour l'année 2023, les entités d'exploitation agricole « au sens large » sont exonérées de l'impôt sur les sociétés (voir page 55). Le gouvernement a également créé les conditions d'un meilleur crédit agricole, il a construit des infrastructures et réhabilité des pistes rurales,

créé de nouveaux villages agricoles, appuyé la mécanisation, la formation et la recherche. Parmi toutes ses interventions, le ministère en charge de l'agriculture a mis en place des zones agricoles protégées (ZAP) qui commencent à porter leurs fruits. Outre les opportunités propres à la production agricole, le PND prévoit des mesures pour lesquelles l'apport du secteur privé sera décisif. Il s'agit, par exemple, de la construction d'infrastructures d'abattage, de conservation et de transformation des produits pastoraux, ainsi que de l'acquisition d'équipements de conservation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture ■

Évolution de la production agricole congolaise (en tonnes)

	2021	2016
Manioc frais	1 624 900	1 527 213
Huile, noix de palme	153 910	151 144
Feuilles de manioc	86 574	83 516
Bananes	86 244	85 764
Mangues, mangoustans et goyaves	34 905	36 378
Arachides non décortiquées	26 365	26 325
Igname	15 698	15 316
Cacao, fèves	18 000	3 800
Maïs	13 000	11 888
Patates douces	9 001	8 953

Sources : FAOSTAT

Focus

ZAP : FONCIER, FORMATION, PRODUCTION, VENTE

Le 1^{er} octobre 2023, Paul Valentin Ngobo, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, a inauguré la zone agricole protégée (ZAP) de Dzogo, dans le département de la Cuvette-Ouest. Les principales cultures prévues dans cette zone de 100 hectares, gérée par vingt coopératives, sont le maïs, le soja et le manioc. Ces cultures sont essentielles pour la fabrication d'aliments pour bétail, dont la pénurie freine le développement de l'élevage au Congo. Depuis septembre 2021, l'État, pour créer les ZAP, récupère auprès de propriétaires fonciers des hectares

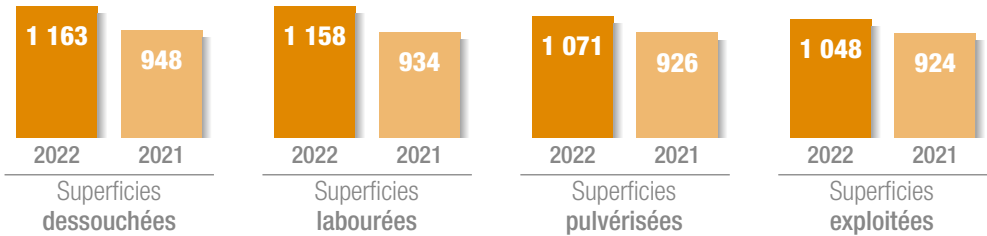
de terres arables non cultivés qu'il regroupe afin de disposer de surfaces d'au moins une dizaine d'hectares. Cela lui permet de réaliser d'importantes économies d'échelle en matière d'eau, d'électrification, d'utilisation des intrants et de matériels agricoles. Comme dans le cas de la ZAP de Dzogo, il fournit le terrain et des équipements agricoles afin de mettre les agriculteurs locaux à l'abri des pressions foncières. L'initiative propose un volet formation pour l'organisation et la gestion de ces fermes modèles, ainsi que pour la commercialisation des productions. C'est d'ailleurs l'État qui achète les récoltes pour les placer sur le marché local, le but étant qu'avec le temps, chaque groupement puisse gagner en autonomie et être responsable de sa production jusqu'en bout de chaîne.

DES ZAP DÉDIÉES À L'ÉLEVAGE

Sur une centaine de ZAP dont la création est programmée à l'horizon 2026, une vingtaine avait vu le jour en octobre 2023. L'une des dernières, inaugurée en septembre, à Ossio dans le département des Plateaux, est la toute première ZAP dédiée principalement à l'élevage des ovins et des caprins. Elle s'étend sur une superficie de 200 hectares dont 130 sont destinés à la production végétale et animale, les 70 hectares restants devant servir de centre de formation des éleveurs. Certaines des ZAP déjà en activité ont obtenu des résultats spectaculaires, notamment pour le maïs jaune destiné au bétail. D'importantes surfaces sont également consacrées à la culture du manioc, élément

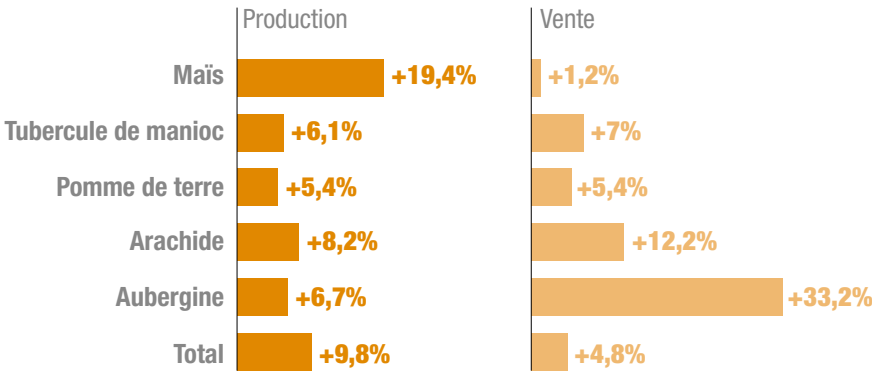
de base de l'alimentation locale, dont on encourage la transformation en farine panifiable pour limiter les importations de blé. Le cycle de production du maïs étant de trois mois et celui du manioc de six à neuf mois, certaines ZAP peuvent cultiver les deux plantes durant une même année et ainsi réaliser de meilleurs résultats financiers.

Évolution des sols supplémentaires exploités entre 2021 et 2022 (en hectares)



Source DGE, enquête basée sur les groupements coopératifs et quelques entreprises agricoles interrogés

Évolution de la production et de la vente de quelques produits agricoles entre 2022 et 2021



Source DGE, enquête basée sur les groupements coopératifs et quelques entreprises agricoles interrogés

TOURISME : LE CONGO VEUT FAIRE DÉCOUVRIR SES MERVEILLES

Avec l'atout de l'exceptionnelle nature congolaise, les autorités nourrissent de grandes ambitions pour le tourisme. Ils devront fournir des efforts majeurs pour développer un secteur qui nécessite des actions et des concertations transversales.

Dans l'interview accordée à DBI Congo, Gilles Mpion, cofondateur de l'agence de tourisme Lawanda Tours and Adventure, explique que certains touristes qu'il reçoit ne viennent au Congo que « pour une balade sur le fleuve Congo » ou « pour passer une après-midi avec les sapeurs de Bacongo ».

UNE IMAGE FORTE À L'INTERNATIONAL

Cela signifie qu'avant même de déployer des moyens financiers dans la promotion de la destination Congo, celle-ci bénéficie déjà d'une image forte à travers le monde. C'est notamment le cas pour sa flore et sa faune, à commencer par les gorilles. C'est un point positif à mettre au profit du gouvernement : « La richesse en biodiversité fait de notre pays un vaste jardin naturel relativement vierge », décrit le PND 2022-2026.

C'est pourquoi le pays ambitionne de faire passer le PIB du secteur du tourisme de moins de 5 % à 10 % en 2026. Pour y parvenir, le travail du gouvernement s'annonce immense. Le tourisme impose ainsi la mise en place d'actions coordonnées entre des ministères aux attributions aussi éloignées que ceux des transports, de l'éducation, de l'intérieur, des infrastructures, de la santé, des affaires étrangères ou encore des télécoms. Charge à eux de trouver un juste équilibre entre la nécessité de faire baisser le coût de l'expérience Congo (avion, hôtels, transports, etc.), pour attirer davantage de touristes, et l'impératif de préserver des lieux uniques, incompatibles avec un tourisme de masse.

UNE DESTINATION PAS ENCORE PROMUE

Or, comme l'indique le PND dans un bilan du secteur : « Au Congo, le tourisme n'a pas encore fait l'objet d'une véritable promotion pour un développement significatif. Ce qui justifie sa faible contribution à l'économie en termes d'emplois et de création des richesses. Le nombre de touristes est passé de 229 000 personnes en 2014 à 158 000 personnes en 2018. » Avant de poursuivre : « Entre 2014 et 2018, le nombre de nuitées dans les hôtels est passé de 460 811 à 236 147. Le nombre d'infrastructures hôtelières a diminué de 1 381 à 969 établissements. Le nombre de restaurants a aussi baissé de 718 à 594 établissements. À ce constat, s'ajoute l'insuffisance des parcs d'attraction et d'exposition dans les centres urbains, ainsi que de monuments et sites historiques aménagés... »

UN DES PILIERS DU PND

En faisant du tourisme l'un des piliers du PND, le gouvernement a choisi de relever trois principaux défis : « L'aménagement des sites touristiques et de loisirs, le renforcement des capacités des ressources humaines et l'amélioration du cadre législatif et réglementaire. » Pour améliorer et diversifier l'offre touristique, le PND liste de nombreuses actions à mettre en œuvre avec des partenaires publics et privés.

Elles concernent d'abord les infrastructures de base, avec l'amélioration ou la création de réseaux de télécommunications, d'électricité et d'eau pour desservir les sites majeurs du pays. Cela concerne les chutes de la Loufoulakari, le lac bleu, la baie de Loango, les cataractes du Djoué, la réserve du Mont Fouari, les lacs Télét et Nanga, sans oublier le littoral. Dans cette perspective, les autorités entendent établir des voies d'accès vers les parcs nationaux : Konkouati-Douli, dans le département du Kouilou, Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki, dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest.





PLUSIEURS ORGANISMES DE FORMATION À CRÉER

Le programme « construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs » n'est pas en reste. Il concerne aussi bien la création d'un parc zoo-botanique et de deux parcs d'attractions à la périphérie de Brazzaville, deux parcs aquatiques à Pointe-Noire et dans la capitale, que la réhabilitation du Grand Hôtel de Dolisie. Le travail est immense et le gouvernement aura besoin de tous les soutiens pour atteindre ses objectifs.

Ainsi, ce dernier devra pouvoir s'appuyer sur de nécessaires ressources humaines qualifiées. C'est pourquoi le PND liste dans ses priorités l'élaboration d'une politique de formation aux métiers du tourisme. Elle reposera sur la construction et l'équipement de l'institut supérieur de l'environnement et du tourisme d'Impfondo, dans le département de la Likouala ; la création d'une école nationale du tourisme et de l'hôtellerie et d'un institut de formation touristique, respectivement à Brazzaville et Pointe-Noire ■

Focus

TOURISME : UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE À AMÉLIORER

Afin d'attirer les investissements dans le secteur du tourisme, le PND prévoit de nombreuses réformes qui ont, jusqu'ici, trop tardé à voir le jour.

Alors que plusieurs lois ont été récemment votées, les textes d'application n'ont toujours pas été élaborés.

C'est le cas pour les statuts de l'office de promotion de l'industrie touristique ou de la société congolaise d'ingénierie touristique, mais aussi pour la loi portant création du Guichet unique du tourisme (GUT).

Le gouvernement devra aussi élaborer les lois sur le fonds de développement des loisirs, ainsi que sur la réorganisation du fonds de développement touristique, et actualiser les textes portant création du Conseil supérieur du tourisme (CST).

L'ÉVÉNEMENT BUSINESS DE RÉFÉRENCE ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA
SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE
ET NUMÉRIQUE



19 & 20 NOVEMBRE

@AMBITION AFRICA
#AMBITIONAFRICA



Gilles Mpion,
cofondateur
de Lawanda Tours & Adventure

Interview

« Pour développer le tourisme, le rôle de l'État est primordial »

Le succès de l'agence de tourisme Lawanda Tours & Adventure, créée en 2020 et spécialisée dans les circuits sur-mesure au Congo, prouve l'attrait qu'exerce le pays sur les touristes du monde entier.

Le gouvernement a des ambitions importantes pour le tourisme, il veut notamment porter la contribution du secteur au PIB de moins de 5 à 10 % en 2026, cela vous paraît-il possible ?

C'est effectivement très ambitieux de la part de nos dirigeants. À ce stade, rien n'est impossible, mais il reste beaucoup à faire. À notre niveau, depuis le début de nos activités, nous assistons à une croissance du nombre de touristes qui viennent pour des excursions. Mais pour vous donner un exemple récurrent, quand les touristes parviennent de l'étranger, ils sont souvent retardés par des agents, à l'aéroport, qui ne comprennent pas qu'ils puissent venir au Congo uniquement pour visiter le pays. Il y a un énorme travail de sensibilisation à faire pour que les mots d'ordre du gouvernement deviennent concrets.

La police aux frontières est donc habituée à contrôler des pétroliers, des touristes d'affaire, des binationaux... mais pas des touristes de loisirs ?

C'est exactement ça ! Pourtant, le Congo a évidemment beaucoup à proposer en termes de biodiversité avec les gorilles, les éléphants, le fleuve Congo, la forêt primaire...

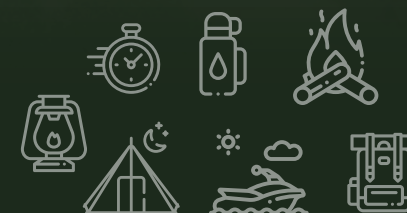
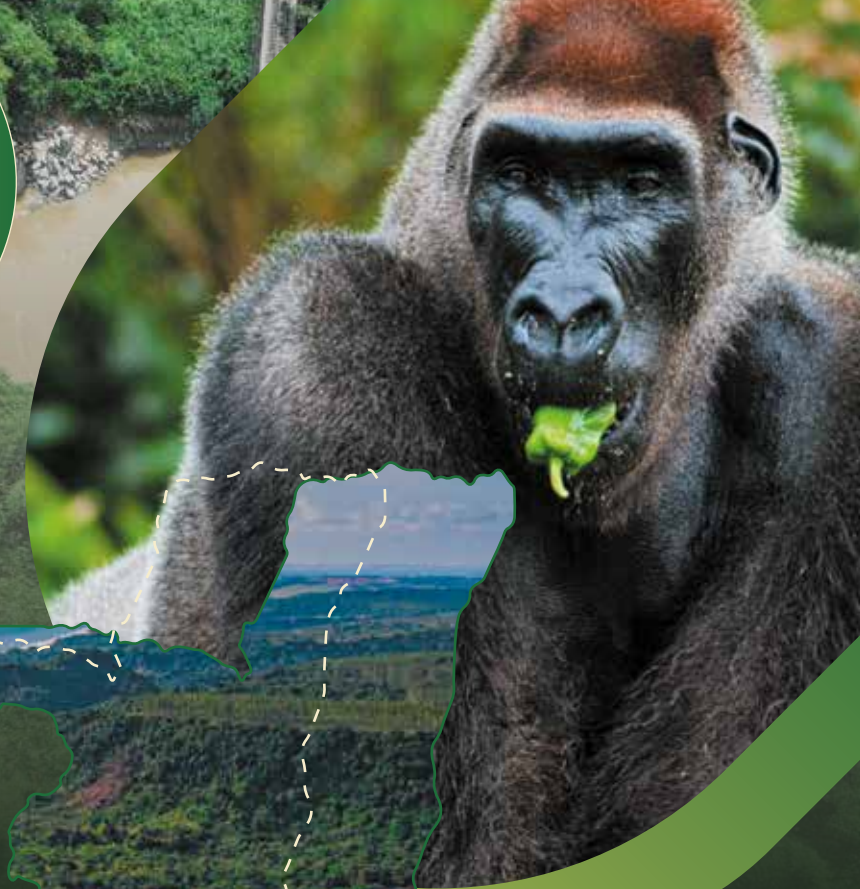
Quels sont les obstacles majeurs au développement du tourisme ?

En plus de la sensibilisation, les infrastructures de base n'existent quasiment pas dans les zones d'intérêt touristique. Il est aussi parfois difficile pour les touristes des pays voisins d'obtenir un visa, cela augmente considérablement le prix final de leur voyage. Tout cela fait penser que le développement du secteur prendra du temps. Cela s'apprend dès l'école. Or, au primaire et au secondaire, les enfants apprennent davantage l'histoire et la culture d'autres pays que celles du Congo. Nous possédons une chaîne You Tube à travers laquelle nous postons des vidéos de nos excursions : les Congolais eux-mêmes sont surpris de ce qu'ils y découvrent, ce qui signifie qu'il y a vraiment un manque de connaissances de leur part.

Comment y remédier ?

Nous songeons à lancer l'année prochaine des classes vertes, une première ici. Nous en discutons notamment avec le lycée français et l'école américaine, avant d'étendre cette initiative aux établissements publics. Évidemment, seuls, nous ne pouvons pas y arriver. Nous avons fait un travail de promotion en amont en France, ici à Brazzaville... Notre but est de montrer à nos dirigeants qu'il y a quelque chose à faire, mais notre capacité d'action est limitée, le rôle de l'État est primordial. En 2022, nous avons organisé les vacances du Premier ministre, M. Anatole Collinet Makosso, et de son épouse, au Congo. Le circuit a été réalisé sur douze jours environ, avec pratiquement une activité par région. Cela lui a permis de toucher du doigt les réalités et de les faire connaître aux Congolais.

■ ■ ■



CONGO, TERRE D'AVENTURE

Lawanda Tours & Adventure est une agence de tourisme basée au Congo Brazzaville. Elle propose des circuits privés et sur-mesure préalablement testés par une équipe d'explorateurs.

Chaque voyageur étant unique, Lawanda Tours & Adventure met un accent particulier sur l'écoute pour proposer des formules adaptées à chaque profil.



Quel est le profil de vos clients ?

Au début, nos clients étaient surtout des expatriés vivant au Congo, mais avec le temps, de plus en plus de Congolais nous ont contactés, et nous remarquons depuis le début de cette année un nombre croissant de touristes venant expressément de l'étranger pour visiter le pays. Concernant le tourisme intérieur, nos services restent malheureusement réservés à une certaine élite en termes de moyens. Nous souhaitons les rendre accessibles à un maximum de Congolais, mais il existe de nombreuses difficultés structurelles qui font que nos coûts ne sont pas abordables pour toutes les bourses. Le circuit que nous vendons le plus, au départ de Brazzaville, une excursion vers les gorilles, coûte à minima 250 000 francs CFA. C'est le salaire mensuel d'un haut cadre...

D'où proviennent majoritairement vos clients ?

Un peu de partout : les Américains sont les plus nombreux, suivi des Français. Il y a aussi des Italiens, des ressortissants du Golfe...

Quelles sont leurs principales demandes ?

Les activités phares, par ordre, ce sont les gorilles, la balade sur le fleuve Congo et les sapeurs de Bacongo ! Les circuits que nous proposons vont d'une journée d'excursion à quatorze jours environ. Il peut arriver que les touristes ne viennent que pour une balade sur le fleuve Congo, avec comme point d'intérêt les îles de pêcheurs, les bancs de sable, les falaises sableuses de Manguenguengue... D'autres ne viennent que pour passer une après-midi avec les sapeurs. Les gens qui nous contactent, en général, savent ce qu'ils veulent. Ils ont un itinéraire défini et nous discutons ensemble des manières de le réaliser.

Les commentaires Tripadvisor sur votre agence sont élogieux, quels sont vos atouts ?

Mon associé et moi-même sommes des entrepreneurs et nous possédons plusieurs sociétés. Parmi nos principes, nous cherchons à nous démarquer par le travail. Nous nous sommes donné la mission de promouvoir tout un pays et pour y parvenir, nous devons être exigeants. Nous voyageons à travers le monde et nous savons que la personne qui paie pour bénéficier d'un service doit être satisfaite. Comprendre ses besoins, puis les satisfaire, sont donc nos deux priorités. Nous mettons à disposition les éléments pour délivrer une expérience inouïe, y compris pour régler les problèmes lorsqu'ils se présentent. Quand un commentaire est laissé sur Internet, il ne concerne pas seulement Lawanda, mais tout le Congo.

Existe-t-il des concurrents sur votre marché ?

Beaucoup de personnes nous font confiance. Parfois, elles nous contactent après avoir essayé d'autres opérateurs, qu'elles ne jugent pas assez transparents. Sinon, presque tous les jours naissent des initiatives, mais il s'agit le plus souvent d'un copier-coller de notre modèle sans réel projet innovant. D'autres tour-opérateurs, que je ne considère pas comme des concurrents, s'inspirent de nous et parviennent à tirer leur épingle du jeu ■

”

||||||| Évolution des activités réalisées par Lawanda Tours and Adventure entre 2020 et 2022

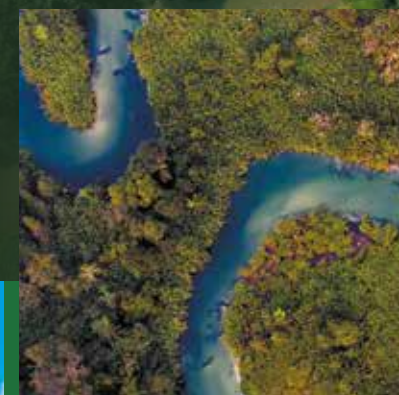
	Oct. 2023*	2022	2021	2020
Circuits réalisés	93	154	92	28
Jours d'excursion	/	266	165	54
Nombre de participants	363	912	667	393

*Source : Rapports annuels 2022 et 2021 Lawanda Tours and Adventure - * En 2023, Lawanda s'est concentrée sur les circuits à la demande et a cessé les programmes « grand public » (17 et 16 excursions en 2022 et 2021) dédiés à la promotion du tourisme domestique, ce qui explique les chiffres en baisse*

Nos voyages

En groupe, en famille ou en solitaire, Lawanda Tours & Adventure propose plus de 20 voyages pour répondre à toutes vos envies.

- Voyages à la carte
- Voyages « sur mesure »
- Voyages en liberté



Pourquoi nous choisir ?

- Une formule conviviale et personnalisée pour l'organisation de votre voyage
- Une parfaite maîtrise des destinations proposées
- La mise à disposition d'un carnet de voyage personnalisé contenant des infos pratiques sur votre séjour.





ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT : LES HYDROCARBURES TOUJOURS AU CENTRE DU JEU

- Hydrocarbures : Décarboner le pétrole, encore central pour le Congo >>>
- Valorisation du gaz naturel, une étape de la transition énergétique >>>
- Objectif 2050 : Neutralité carbone >>>

112
117
122



HYDROCARBURES : DÉCARBONER LE PÉTROLE, ENCORE CENTRAL POUR LE CONGO

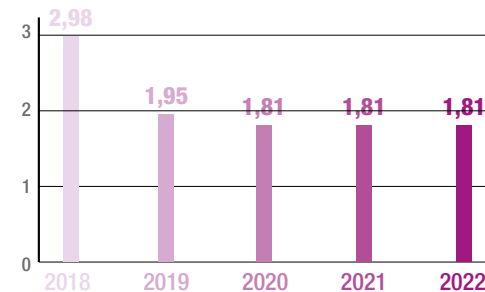
Le gouvernement veut rendre plus efficient le secteur des hydrocarbures, encore stratégique à moyen terme. Ses revenus doivent financer la diversification de l'économie et faire entrer le Congo dans la transition énergétique.

Le Congo, qui a rejoint l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en 2018, est le troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria et l'Angola. Les ressources tirées des hydrocarbures par le pays sont historiquement centrales pour son économie et sont amenées à le demeurer. Le secteur représentait, en 2022, plus de 52 % du budget national et 90 % des exportations du pays, qui dispose de réserves pour encore près d'un quart de siècle aux conditions actuelles d'opération.

PLUS EFFICACE

Quinze permis de recherche étaient en cours de validité au printemps 2021 et trente-huit champs en phase d'exploitation. Brazzaville a récemment signé de nombreux contrats d'exploration et de production avec des Majors et des Juniors de l'industrie pour continuer à exploiter ses ressources. Ces nouveaux champs, notamment en mer profonde, pourraient jouer leur rôle de relais de croissance vers la fin de la décennie en cours.

||||||| Réserves prouvées de pétrole brut au Congo (en milliards de barils)



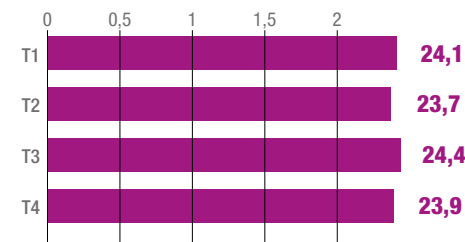
Source : OPEP

En plus de l'exploration, les sociétés présentent au Congo travaillent dans l'amont pétrolier afin d'augmenter la production de puits qu'elles opèrent déjà. Par exemple, les études de réévaluation du potentiel du permis MKB II (Mengo-Kundji-Bindi), réalisées en 2018 et 2019, ont permis à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) d'améliorer son facteur de récupération grâce à la mise en évidence de nouveaux potentiels.

UN SECTEUR DOMINATEUR ET IRRÉGULIER

Bien qu'évolutives, en fonction de cours mondiaux imprévisibles, d'une part, et de la production nationale qui s'inscrit dans une tendance baissière, d'autre part, les ressources tirées des hydrocarbures dominent largement tous les autres secteurs de l'économie.

||||||| Production d'hydrocarbures bruts en 2022, par trimestre (en millions de barils)



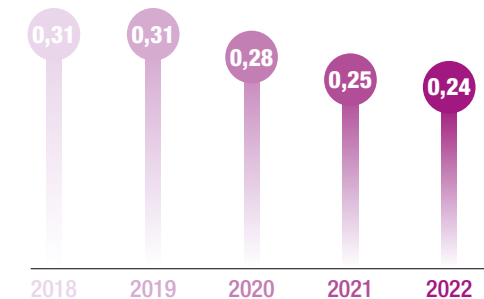
Source : Notes de conjoncture du ministère congolais des Finances, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres 2022

La part des recettes pétrolières dans les recettes publiques est ainsi passée de 37,5 % du PIB en 2014 à 15,3 % en moyenne sur la période 2014-2019, affectée par l'effondrement des cours du baril survenu à la mi-2014. Cette part a même atteint 12,3 % en 2020, au plus fort de la crise mondiale de la Covid-19, avant de connaître une hausse.

INDISPENSABLE PRODUIT D'EXPORTATION

La valeur des exportations d'hydrocarbures représente quant à elle en moyenne près de 90 % des exportations du pays. Irrégulière pour les mêmes raisons que celles citées plus haut, elle connaît des pics haussiers, comme ce fut le cas en 2017 puis en 2018. Cette valeur a de nouveau chuté en 2020 puis en 2021 avant de battre de nouveaux records depuis le début de l'année 2022.

||||||| Exportation de pétrole brut au Congo (en millions de barils par jour)



Source : OPEP

En 2021, les exportations totales sont ainsi tombées à 1 056,553 milliards de francs CFA, contre 2 373,194 milliards de francs CFA l'année précédente, selon les données de l'Institut national des statistiques du Congo (INS). En 2021, le pétrole brut a représenté 56,22 % des exportations totales (594 milliards de francs CFA), loin des niveaux habituels, à cause de la crise de la Covid-19 et du ralentissement de l'économie mondiale qui en a résulté.





UN LEVIER POUR DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

Dès le deuxième trimestre de l'année 2022, la forte hausse des cours mondiaux des hydrocarbures a fait passer la part de ces derniers dans les exportations congolaises, en valeur, à 95,40 %, soit 2 258 milliards de francs CFA. Au total, le revenu des exportations au second trimestre 2022 a atteint un record depuis 2018, s'établissant à 2 367 milliards de francs CFA. Puisque le Congo va rester tributaire des recettes pétrolières dans les années à venir, jusqu'à ce que la politique de diversification de l'économie en cours ne porte ses fruits, les autorités veulent en améliorer l'utilisation. Elles doivent notamment permettre de financer les projets qui contribueront précisément à la diversification de l'économie et à constituer une épargne nationale.

VERS L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DES HYDROCARBURES LIQUIDES ET GAZEUX

Dans le cadre du programme de promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles, les autorités congolaises ambitionnent d'accroître la production des hydrocarbures liquides et gazeux et de les valoriser par l'exportation et la transformation locale.

Pour y parvenir, plusieurs projets doivent être mis en œuvre, tels que la construction de la deuxième raffinerie du pays, d'une unité d'extraction des gaz naturels liquéfiés (GNL) et des dépôts stratégiques et de sécurité des produits pétroliers. Également nécessaires, l'édification d'une unité de fabrication d'urée technique, d'une centrale électrique à gaz et l'acquisition d'infrastructures géo-scientifiques.

COMMENT PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ?

Autant de projets à mener à terme, en veillant à la protection de l'environnement, en développant la qualité des produits et des normes et en luttant contre la pollution et le changement climatique. Les autorités s'engagent dans cette perspective à renforcer le cadre juridique du secteur et à créer un système de surveillance de la pollution et des nuisances. Il leur faudra également acquérir du matériel de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, mettre en place un plan national de gestion des déchets dangereux et développer des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnementale ■

PERSPECTIVES DE PRODUCTION ET DE RECETTES PÉTROLIÈRES

Selon les prévisions du PND, les recettes pétrolières augmenteraient jusqu'en 2024 avant de baisser à 930 milliards de francs CFA en 2026, en corrélation avec la baisse de la production pétrolière, envisagée ainsi :

- 111,7 millions de barils en 2023
- 124,6 millions de barils en 2024
- 121,6 millions de barils en 2025
- 113 millions de barils en 2026

(Source : PND 2022-2026)



Le mix énergétique de la SNPC se concentre sur le gaz naturel, puis les énergies renouvelables.

La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) est un acteur majeur du secteur pétrolier et gazier congolais. Le Groupe SNPC compte six filiales (SONAREP, ILOGS, SFP, SNPC TRADING, CORAF, SNPC D) qui opèrent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'amont à l'aval, ainsi que les services pétroliers et gaziers.

La SNPC détient des participations dans la plupart des permis de recherche et de production, ainsi que certaines participations dans plusieurs sociétés.

En tant que société nationale pétrolière du pays, la SNPC est fermement engagée en faveur d'une exploration et d'une production responsables de pétrole et de gaz, ce qui fait d'elle un acteur clé dans l'élaboration de l'avenir énergétique du pays.

SCAN ME



Focus

1/ LE SECTEUR PÉTROLIER AU CONGO

Au printemps 2021, neuf sociétés pétrolières opéraient les champs pétroliers du Congo d'où sont extraits le « Djeno mélange », le « Nkossa mélange » et le « Yombo mélange », les trois variétés commerciales majeures de pétrole brut congolais. Il s'agissait d'AOGC (Africa Oil & Gas Corporation, Congo), de Congorep (joint-venture Perenco-SNPC), d'Eni Congo (Italie), de Mercuria (Suisse), de Pelfaco (Nigeria), de Perenco (franco-britannique), de la SNPC (Congo), de Total E&P Congo (France) et de Wing Wah (Chine).

Ces sociétés sont actives sur une trentaine de champs, essentiellement offshore, dont le seul Moho Bilondo, opéré par Total, compte pour la moitié de la production. De fait, la compagnie française est la première opératrice du pays grâce à ce champ mis en production en mars 2017, suivie de l'italienne Eni. À ces neuf opérateurs, s'ajoutent plusieurs compagnies possédant des participations minoritaires dans les permis d'exploitation, parmi lesquelles Petro Congo (Congo), Esso (Grande-Bretagne), Chevron (États-Unis), Lukoil (Russie) ou encore Orion Oil (Congo).

Djeno : terminal incontournable

La quasi-totalité de la production des sites pétroliers transite par le terminal de Djeno, construit en 1972 par Total au sud de Pointe-Noire. Le groupe pétrolier français en était l'actionnaire majoritaire (63 %) avec Eni (37 %). Le contrat de concession du terminal, arrivé à échéance en novembre 2020, lui a été renouvelé pour vingt ans en tant que gestionnaire principal aux côtés d'autres compagnies et de l'État congolais.

2/ SNPC : REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ET PARTENAIRE DES OPÉRATEURS
La Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) est une compagnie pétrolière étatique fondée en 1998. Placée sous la tutelle du ministère en charge des Hydrocarbures, elle a pour but de contribuer au développement et à la gestion du patrimoine pétrolier national. Pour ce faire, elle explore, exploite et distribue les hydrocarbures du pays au travers de partenariats.

20 % de quote-part sur la production congolaise

Cet établissement public à caractère industriel et commercial génère l'essentiel des recettes d'exportations du pays et contribue à plus de 70 % à son budget. Le code des hydrocarbures lui permet d'être partenaire dans tous les contrats pétroliers à hauteur de 15 % minimum, seule ou avec une autre compagnie nationale. Selon ses propres chiffres, sur une production nationale de 255 130 barils/jour au 30 octobre 2022, elle atteint une quote-part de 51 599 barils/jour.

Constituée en groupe, la SNPC est active sur toute la chaîne de l'industrie pétrolière et gazière au travers de six filiales : la Société nationale de recherche et de production (Sonarep), Integrated logistic services (Ilogs), en charge de la logistique pétrolière, la société des forages pétroliers (SFP), la Congolaise de raffinage (Coraf), SNPC distribution et SNPC trading.

« Performance 2025 »

À travers le programme Performance 2025 (2022-2025), la SNPC accélère sa transformation. Ce projet d'entreprise s'appuie sur quatre piliers : l'augmentation des revenus, la maîtrise des coûts, la contribution à l'action gouvernementale et la modernisation des pratiques internes. L'un de ses projets actuels majeurs consiste dans la construction de l'oléoduc Pointe-Noire-Brazzaville-Oyo-Ouessou, qui permettra d'améliorer le maillage du pays en termes d'accès à l'énergie, et dans la construction d'une seconde raffinerie.

VALORISATION DU GAZ NATUREL, UNE ÉTAPE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique au Congo passe par une meilleure valorisation du gaz naturel, par l'amélioration des performances de la raffinerie nationale et par des solutions environnementales plus propres, telles que l'hydrogène naturel.

Le Congo, en cohérence avec la tendance mondiale qui privilégie les énergies propres, veut accorder une place plus importante au gaz naturel dans son mix énergétique. Afin de mieux valoriser ses ressources gazières, le ministère des Hydrocarbures a élaboré un Plan directeur gaz qui vise notamment à explorer les possibilités de récupération du gaz en éliminant les pratiques de torchage nocives et génératrices de gaz à effet de serre.

GAZ : UN POTENTIEL IMPORTANT

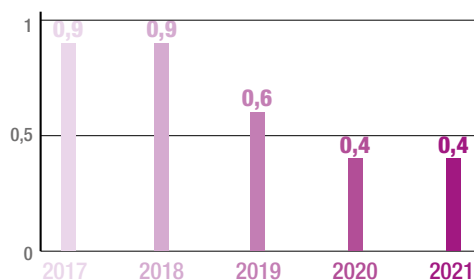
Ce plan, élaboré en collaboration avec le cabinet Wood Mackenzie, conclut à l'existence d'un potentiel important et à la nécessité de la mise en place d'un cadre réglementaire dédié, l'élaboration d'un nouveau code gazier étant en cours. Objectif : exploiter cette ressource pour la production d'engrais, de produits pétrochimiques et bien sûr d'énergie. Alors que de nombreux pays occidentaux s'interrogent pour savoir si le gaz naturel doit être considéré comme plus « vert » que le pétrole, Raoul Maixent Ominga, le PDG de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), a sa réponse.





« La transition énergétique est inéluctable, affirmait-il en décembre 2022 lors de la 5^e Conférence internationale et exposition sur les hydrocarbures au Congo (CIECH). Toutefois, en fonction des pays, elle ne se réalisera pas au même rythme et de la même façon. Pour les pays producteurs membres de l'Organisation des producteurs de pétrole Africains (APPO), les investissements pétroliers et gaziers constituent encore, et pour un temps, la pierre angulaire de la croissance économique, de l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de leurs populations. » Interrogé par le site d'informations économiques Financial Afrik, Raoul Maixent Ominga ajoutait : « Le développement de projets de mise en valeur de gaz naturel est une des étapes vers la transition énergétique. »

||||| Production commercialisée
de gaz naturel (en milliards de m³)



Source : OPEP

ENTE NAZIONALE IDROCARBURI (ENI), TOUJOURS INCONTOURNABLE DANS LE GAZ NATUREL

Les réserves de gaz naturel seraient d'environ 100 milliards de m³, plaçant le pays au cinquième rang des réserves prouvées en Afrique subsaharienne. Sa production est essentiellement assurée par Eni Congo depuis ses gisements de Mboundi, acquis en 2007, et de Marine XII. La société italienne a lancé un projet intégré qui lui a permis de construire la Centrale électrique du Djeno (CED) et la Centrale électrique du Congo (CEC, dont 20 % appartiennent à Eni), alimentées par ses gisements de gaz.

Elle a réhabilité les infrastructures de transport d'énergie entre Pointe-Noire et Brazzaville et étendu le réseau de distribution d'électricité. Après avoir ouvert sa troisième turbine à gaz et atteint une capacité de 484 MW, la CEC contribue à la production de 70 % de toute l'électricité du pays.

VERS UNE HAUSSE DES EXPORTATIONS DE GAZ EN DIRECTION DE L'EUROPE

Ce n'est donc pas un hasard si le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a reçu, en septembre 2022, le directeur général d'Eni, Claudio Descalzi. Six mois plus tôt, le groupe italien avait signé un accord-cadre avec Brazzaville pour stimuler les opérations d'exploration et de production conjointes et augmenter les exportations de gaz naturel vers l'Europe. Cette augmentation doit notamment s'appuyer sur le développement d'un projet de gaz naturel liquéfié (GNL).

Celui-ci doit permettre l'exportation d'un milliard de m³ de gaz à l'hiver 2023-2024 et jusqu'à 4,5 milliards par an à partir de l'hiver 2024-2025, grâce à l'utilisation d'installations flottantes de GNL. L'entreprise a acquis pour cela, en août 2022, la société Export LNG Ltd, propriétaire de l'installation flottante de liquéfaction Tango FLNG. Après la rencontre avec le chef de l'État, Eni a annoncé en janvier 2023 le lancement d'une deuxième installation flottante de gaz naturel liquéfié, dans le but d'accroître encore la production et les exportations de GNL.



PORT OCÉANE DE L'AFRIQUE CENTRALE



www.papn-cg.org



LA VOIE VERS L'HYDROGÈNE NATUREL

La transition énergétique s'élargissant au-delà du seul gaz naturel, la SNPC souhaite aussi contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en promouvant le secteur des énergies renouvelables. C'est pourquoi, elle se positionne à travers la promotion de projets qui développent des ressources en gaz plus propres. Cela concerne la construction de mini-barrages hydroélectriques, l'investissement dans le solaire hors réseau dans les collectivités isolées, et l'exploration et le développement de l'hydrogène dans le bassin intérieur congolais. Les récentes études qui y ont été réalisées mettent en évidence des indices de ressources en hydrogène naturel. Outre le potentiel de diminution de gaz à effet de serre que cette ressource autorise, c'est aussi une manne économique significative. La SNPC travaille avec des partenaires internationaux à l'évaluation de ce potentiel, en vue d'une mise en développement.

MODERNISATION DE LA CORAF POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

La SNPC va investir de manière significative dans la modernisation de la raffinerie de sa filiale, la Congolaise de raffinage (CORAF), et la mise à niveau des installations pour répondre aux exigences environnementales. Elle vise notamment la réduction du torchage des gaz, l'amélioration des systèmes de traitement des eaux et l'installation d'unités de production à combustion propre. Avec une capacité théorique annuelle de 1,2 million de tonnes, la raffinerie de la CORAF traite les huiles brutes provenant du terminal pétrolier de Djeno via un pipeline de 25 km. Elle satisfait jusqu'à 70 % du marché national des produits pétroliers finis : gaz butane, supercarburant, kérosène, gasoil léger et fuel lourd. Dans le cadre des orientations stratégiques du programme « Performance 2025 »,

les investissements de la SNPC doivent également permettre d'augmenter la capacité de la raffinerie afin de satisfaire 85 % des besoins du marché congolais.

C'est dans cette perspective que les autorités congolaises ont lancé, en février 2021, les travaux de construction d'une deuxième raffinerie d'une capacité de raffinage estimée à 2,5 millions de tonnes par an. Brazzaville a bénéficié pour son financement, estimé à 600 millions de dollars, d'une convention d'investissement avec la société chinoise Beijing Fortune Dingheng ■

EFFICACITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LE MINISTÈRE DES HYDROCARBURES RÉFORMÉ

L'unique direction générale des Hydrocarbures, conformément au décret du 8 août 2022, a été divisée en cinq administrations : une inspection générale des hydrocarbures, une direction générale de l'amont pétrolier, une direction générale de l'aval pétrolier, une direction générale de la valorisation du gaz et une direction générale de l'économie, de l'audit et du trading pétrolier. Cette réforme attendue depuis des années vise notamment à adapter l'administration à de nombreux défis, dont la transition énergétique et la valorisation du gaz naturel. Chaque entité créée pourra développer son expertise et concentrer son action sur des objectifs précis, de l'approvisionnement du marché local en énergies à l'exploration wet à la valorisation des ressources gazières.

Focus

LE NOUVEAU CODE DES HYDROCARBURES FAIT LA PART BELLE AU « CONTENU LOCAL »

Le secteur pétrolier congolais est régi par un code des hydrocarbures révisé, en vigueur depuis octobre 2016. Celui-ci a introduit de nouvelles mesures renforçant les prérogatives de la SNPC et le « contenu local », en incitant les compagnies internationales à travailler davantage avec les PME congolaises. De fait, la SNPC devient désormais membre de droit de tous les contrats pétroliers avec un intérêt participatif minimal de 15 %. Par ailleurs, sauf dérogation du ministre des Hydrocarbures, chaque groupe contracteur doit comporter lors de la conclusion d'un contrat pétrolier une ou plusieurs

sociétés privées nationales détenant un intérêt participatif de 15 ou 25 % minimum, selon qu'il s'agisse d'un nouveau permis ou d'un champ mature. Le groupe contracteur, ses sous-traitants, prestataires de services et fournisseurs doivent privilégier l'emploi du personnel congolais. De même, le recours aux biens et services des sociétés nationales est prioritaire lorsque la qualité de l'offre est équivalente aux autres sociétés. Cette obligation est faite quand bien même l'offre commerciale locale serait supérieure, dans la limite de 10 %.

Le nouveau code des hydrocarbures institue le contrat de services en parallèle du régime du contrat de partage de production. Nouvelle forme de contrat entre l'État et les opérateurs pétroliers, il permet au premier de confier certaines responsabilités à un opérateur rémunéré en raison de services rendus. Il contient également de nouvelles mesures en faveur de la protection de l'environnement et du développement communautaire.



OBJECTIF 2050 : NEUTRALITÉ CARBONE

Sous surveillance, les compagnies pétrolières s'engagent depuis quelques années dans des « plans climats » visant la neutralité carbone en 2050. Ceux-ci ont une traduction au Congo, notamment dans l'agriculture ou l'énergie.

Les compagnies pétrolières internationales sont sous la loupe des sociétés civiles, de la justice ou encore des investisseurs. Au point que les politiques internes qu'elles mettent en place en matière de lutte contre le changement climatique sont parfois plus contraignantes que les règlements nationaux.

LE CAS TOTALENERGIES

Le « s » ajouté à TotalEnergies en 2021 résume bien les ambitions contenues dans sa stratégie climat, votée en mai 2022. Critiquée par les ONG de

protection de l'environnement car jugée trop lente, cette stratégie a été révisée une année plus tard, revoyant à la hausse son objectif de baisse d'émissions liées à la seule utilisation de ses produits pétroliers (« scope 3 pétrole »). La compagnie vise désormais une réduction des émissions de 40 % en 2030 par rapport à 2015, avec une baisse de 30 % dès 2025. Le groupe a également relevé son objectif de baisse de l'intensité carbone du mix énergétique vendu à ses clients (-20 à -25 % d'ici 2030 par rapport à 2015, avec une réduction de 15 % dès 2025, contre -10 % initialement).

PLUS D'ARGENT EN DIRECTION DES ÉNERGIES BAS CARBONE

Le groupe a pris plusieurs mesures prioritaires dans ce sens. Dans le cadre du projet Moho Nord, il a fait construire une unité flottante de production (FPU) tout électrique. La première au Congo, évitant le brûlage continu des gaz associés et ne rejetant pas ses eaux de production à la mer. D'un point de vue financier, à l'horizon 2030, il compte investir entre 14 et 18 milliards de dollars par an, dont un tiers dans les énergies bas carbone et environ 30 % dédiés au développement de nouveaux projets pétrole et gaz. Le reste étant consacré à la maintenance de son portefeuille d'hydrocarbures.

UNE NOUVELLE FORÊT SUR 40 000 HECTARES AVEC TOTALENERGIES

En plus des mesures prises pour réduire ses émissions, TotalEnergies met en place des programmes afin de contribuer aux objectifs que le monde s'est fixé en 2022 pour la biodiversité : restaurer au moins 30 % des écosystèmes dégradés, protéger 30 % des terres et 30 % des mers... Au Congo, c'est sur les plateaux Batéké que ces engagements prennent forme. Avec les autorités et le groupe Forêt Ressources Management, la compagnie a signé en mars 2021 un partenariat pour la plantation d'une nouvelle forêt de 40 000 hectares. Environ 40 millions d'arbres doivent y être plantés en dix ans et entretenus pendant 35 ans. Le but ? La forêt plantée constituera un puits de carbone de plus de dix millions de tonnes de CO₂ séquestrées sur 20 ans, qui seront certifiées sous des standards internationaux. L'opération, financée par TotalEnergies, inclut des cultures agroforestières développées avec les populations locales pour des productions agricoles et de bois énergie durable.

À l'horizon 2040, l'exploitation devra permettre la régénération naturelle d'essences locales et alimenter Brazzaville et Kinshasa en sciages et contreplaqués. Cet ambitieux projet s'inscrit dans le cadre du Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR), lancé en 2011 pour augmenter la superficie forestière nationale et créer de nouvelles filières pour la diversification de l'économie.

ENI ET L'AGRI-HUB DE LOUDIMA

En octobre 2021, Eni Congo, deuxième société pétrolière au Congo en termes de production, a signé un protocole d'accord avec les autorités nationales sur le développement du secteur des agro-biocarburants. Cet accord définit le cadre de la production d'huile de ricin, afin de fournir des matières premières au système de bioraffinerie d'Eni. Le projet doit prendre forme sur des étendues agricoles marginales et abandonnées, afin d'éviter d'impacter les zones destinées à la production alimentaire.

Dans ce cadre, Eni est sur le point de construire son premier agri-hub à Loudima, dans le département de la Bouenza. Celui-ci est composé d'une usine de transformation des graines en huile, avec un rendement de 30 000 tonnes par an dans un premier temps, et d'un centre multifonctionnel où les agriculteurs recevront une formation et un soutien technique.

Plusieurs autres plateformes devront être édifiées. La compagnie italienne prévoit dans cette perspective d'atteindre en 2026 une production de 150 000 tonnes de biocarburant par an. Ces activités pourraient générer des revenus pour près de 5 000 ménages en 2023 et jusqu'à 100 000 à l'horizon 2030, selon les projections d'Eni. Ce nouveau domaine d'activité pour Eni au Congo viendra en appui de la diversification de l'économie nationale et de la décarbonisation du mix énergétique ■

Focus

ITIE : GARANT DE LA BONNE GOUVERNANCE

À caractère volontaire, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) vise à renforcer la bonne gouvernance des revenus publics issus des industries extractives.

La République du Congo y a adhéré en juin 2004 et elle y a été admise comme pays candidat en 2007. Elle dispose du statut de pays « conforme » depuis février 2013. Les pays membres de l'ITIE doivent régulièrement valider leurs pratiques vis-à-vis d'une norme donnée. En 2017, le Congo a fait l'objet d'une première validation à la norme ITIE 2016. En juin 2018, le conseil d'administration de l'ITIE International a reconnu à la République du Congo « des progrès significatifs » dans la mise en œuvre de celle-ci.

Outre ces « validations », étapes majeures imposées par l'ITIE, des rapports annuels sont publiés par cette institution. Le travail de l'ITIE consiste à rapprocher les flux de paiements déclarés par les entreprises extractives et les revenus déclarés par l'État, afin d'y détecter l'existence d'éventuels écarts. Le dernier rapport en date, pour l'année 2020, a été publié en juin 2022. Les revenus générés par les secteurs des hydrocarbures, forestier et minier, soit 716 millions de francs CFA, y ont été analysés, mais c'est bien le premier d'entre eux qui en génère la plus grande part, à hauteur de 97,32 %.

Dans son activité de rapprochement des flux de paiement, « l'écart résiduel non réconcilié global s'élève à 6 424 millions de francs CFA, soit 1,28 % du total des recettes déclarées par l'État après ajustements, indique l'ITIE. Il se trouve au-dessous du seuil d'écart acceptable fixé par le comité national de l'ITIE-Congo à 5 % ». L'organisation conclut non seulement à l'exhaustivité des revenus du secteur extractif pris en compte dans son rapport, mais aussi à leur « fiabilité », « compte tenu de la haute qualité des données du côté sociétés extractives et du côté agences gouvernementales ».



Dans le cadre de sa politique RSE, TotalEnergies EP Congo, entreprise citoyenne et responsable, mène de nombreuses actions visant à renforcer le tissu industriel et à contribuer au développement socio-économique du Congo.

TotalEnergies Startup Center : dynamiser l'entrepreneuriat local en incitant les jeunes à innover

TotalEnergies Startup Center est un incubateur initié par TotalEnergies au Congo pour soutenir l'entrepreneuriat, conformément à l'axe éducation et insertion des jeunes de sa politique sociétale.

Lancé en 2019, TotalEnergies Startup Center offre un espace collaboratif et dynamique, doté d'infrastructures informatiques, aux porteurs de projets pour une durée allant de 6 à 12 mois.

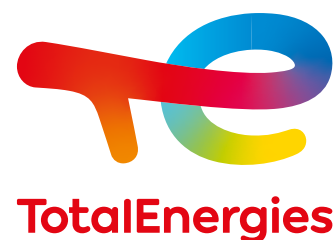
TotalEnergies Startup Center offre également :

- Des formules d'accompagnement personnalisées, comprenant des formations et du coaching, afin de maîtriser les outils de l'entrepreneuriat tels que l'étude de marché, le business model, le business plan et l'aide à la structuration juridique ;
- La possibilité de bénéficier de mécénat de compétences de la part des collaborateurs de TotalEnergies au Congo grâce au programme Action ! ;
- Une démarche proactive dans la recherche de partenaires tels que : ministère des PME, FIGA, CCIAM, réseau d'incubateurs internationaux.



Renforcer l'écosystème de startups

Nous soutenons les jeunes entrepreneurs Congolais d'une part, en les aidant à concrétiser leurs idées, et d'autre part, en les accompagnant dans la recherche de financement. Notre objectif est de contribuer à construire un écosystème dynamique et innovant au Congo. Actuellement, 71 % des projets issus de la première cohorte sont devenus des entreprises, et ont reçu des propositions de financement dès leur sortie.



TotalEnergiesCongo
www.totalenergies.cg



INFRASTRUCTURES : LES INVESTISSEMENTS REPRENNENT, Y COMPRIS AVEC LE PRIVÉ

- Eau, électricité : des progrès à confirmer >>>
- Infrastructures routières : Un linéaire multiplié par 4 depuis 2000 >>>
- Port autonome de Pointe-Noire : La porte océane de l'Afrique centrale >>>
- TIC : Un accès démocratisé à internet de plus en plus fiable >>>

128
132
136
138



EAU, ÉLECTRICITÉ : DES PROGRÈS À CONFIRMER

L'accès à l'électricité et à l'eau s'est fortement amélioré jusqu'en 2015 au Congo. Mais la crise économique qui a alors frappé le pays l'a empêché de poursuivre ses investissements, lesquels reprennent, avec le privé, dans le cadre du PND 2022-2026.

Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité, c'est un satisfecit que le PND 2012-2016 s'est accordé en termes de bilan. Il relève que la capacité installée de production d'énergie électrique, qui n'était que de 1 054 MWh en 2011, a plus que doublé à 2 512 MWh en 2016. De leur côté, les lignes de transport d'électricité s'étendaient alors sur 1 500 kilomètres, soit deux fois plus qu'en 2002.

Le taux d'accès à l'eau potable, de son côté, est passé en milieu urbain de 45 à 66 % entre ces deux dates, restant néanmoins inférieur à la cible du PND

(90 %). Les progrès ont même été plus importants en zone rurale et semi-urbaine, où le taux d'accès à l'eau potable est passé de 6,8 % en 2011 à 47 % en 2016, toujours en deçà de l'objectif prévu (75 %). Ces résultats sont notamment liés à la réussite du programme « Eau pour tous », réalisé avec la société brésilienne Asperbras et qui consistait dans la construction de milliers de forages collectifs en zone rurale.

UNE DÉCENNIE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS RECORD

Ces résultats ont été atteints grâce à des investissements stratégiques. L'investissement public a explosé entre 2000 et 2014 pour passer de 158 milliards de francs CFA à plus de 2 000 milliards en 2014. Il suit la courbe du baril du pétrole, qui avait atteint son record en 2008, à près de 150 dollars. Parmi les infrastructures majeures, en matière de production d'énergie électrique, les centrales à gaz de Cote-Matève (300 MW), de Djeno (50 MW), les centrales thermiques de Brazzaville et des chefs-lieux de département, ainsi que la centrale hydroélectrique d'Imboulou, avec une puissance de 120 MW, ont été construites. La centrale hydroélectrique de Liouesso, d'une capacité de 19 MW, a été inaugurée en 2017, mais nécessite d'être rénovée. Celle de Moukoulou (74 MW) a été réhabilitée. Immense projet, les études pour la construction du barrage de Sounda, pouvant générer 1 000 MW, sont désormais lancées.

L'APPORT DE LA MUNICIPALISATION ACCÉLÉRÉE

En ce qui concerne la production d'eau potable, outre la réalisation de plus de deux mille forages, une nouvelle usine d'eau a été construite à Brazzaville dans la seconde moitié de la décennie 2010, quand la première a été entièrement réhabilitée. Dans la capitale, des quartiers et arrondissements qui manquaient d'eau en disposent dorénavant. Le programme de la « municipalisation accélérée » n'est pas étranger aux bons résultats obtenus. Entre 2004 et 2016, ce processus a amené les autorités à concentrer chaque année leurs efforts, en termes d'investissements infrastructurels, sur un département et son chef-lieu. En septembre 2022, le président de la République a annoncé qu'une municipalisation accélérée additionnelle allait concerner les mois suivants la ville de Pointe-Noire, qui fêtait alors ses 100 ans.

UN VERRE À MOITIÉ PLEIN

Malheureusement, suite à la crise mondiale des matières premières en 2014-2015, qui a eu des répercussions fortes sur le Congo et sa dépendance aux hydrocarbures, Brazzaville s'est retrouvée obligée de ralentir sa politique ambitieuse d'investissements. Des problèmes techniques, notamment de perte d'énergie produite, ont perduré. En 2016, le réseau électrique enregistrait une perte de 54 % de la production, un taux parmi les plus élevés au monde.

Conscientes du levier qu'elles constituent pour la compétitivité d'un pays, les autorités ont maintenu la construction d'infrastructures stratégiques au programme du PND 2022-2026. D'autant que celles-ci doivent entretenir durablement la croissance et la diversification économique voulue par ce programme. Mais le PND met l'accent sur un « financement plus efficace », notamment avec le secteur privé. Au fur et à mesure de son exécution, « les richesses créées seront en partie investies dans les services et infrastructures de base », révèle le PND.





■ ■ ■
**DES INVESTISSEMENTS
« PLUS EFFICACES » AU PROGRAMME
DU PND 2022-2026**

Afin de renforcer l’offre en eau potable et en électricité, la construction et la remise en état des infrastructures de production et de distribution de ces ressources ont été retenus. Le PND évoque par exemple la construction de la centrale hydroélectrique de Sounda, la réhabilitation et l’extension de la centrale de Djeno, la réhabilitation et l’extension de la centrale du Djoué à Brazzaville ou encore la création de l’usine d’eau de Ngwambouissi, à Pointe-Noire. Ces quatre projets sont attendus sous la forme d’un contrat Build-operate-transfert (BOT). Pour ce faire, un investisseur privé s’engage à construire un équipement, à le faire fonctionner pendant un certain temps puis à en transférer la propriété au cocontractant, ici l’État ou une institution publique.

Également au programme : l’adduction d’eau potable de la zone industrielle de Maloukou, l’extension de la centrale électrique du Congo (CEC) et l’électrification des districts du département de la Sangha à partir du barrage de Liouesso. Des solutions hors réseau national, à partir de l’énergie solaire, sont prévues pour faciliter l’électrification des localités isolées. Ils s’agit par exemple de l’appui à la société Copasol, société de fabrication de panneaux solaires basée à Oyo.

Focus

OPINION DES ENTREPRISES :
LE DIFFICILE ACCÈS
AUX INFRASTRUCTURES

Il ressort des résultats de l’enquête de conjoncture réalisée par la Direction générale de l’économie (ministère de l’Économie et des Finances) auprès des chefs d’entreprise qu’au premier trimestre 2023, 74,9 % de ces derniers affirment avoir rencontré au moins une difficulté spécifique dans l’exercice de leurs activités. Ces difficultés ont largement trait au recouvrement des créances, aux lourdeurs administratives ou encore à la concurrence déloyale. Il faut néanmoins noter que dans le secteur primaire, 40 % des patrons sollicités affirment avoir rencontré des difficultés liées au transport et à la logistique. Des soucis liés à l’électricité ont été rencontrés par 35 % des patrons du secteur tertiaire et 20 % des patrons du secteur primaire.

**BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES :
DES CONTRATS PPP SIGNÉS EN 2022**

Le gouvernement congolais a signé, le 22 mai 2022, à Brazzaville, une convention avec un consortium de deux sociétés privées pour la construction de deux barrages hydroélectriques. Situés à Morala et Nyanga, dans le sud du pays, ils auront une capacité respective de production de 230 et 101 MW. La convention intègre par ailleurs la réhabilitation intégrale du barrage hydroélectrique de Liouesso. Celle-ci a été signée entre le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou N’Gusso, ainsi que le ministre en charge de l’Énergie et de l’Hydraulique, Honoré Sayi, avec le consortium sino-congolais Energaz-CGGC (China Gezhouba group company). « À travers ce modèle de partenariat public-privé, le Congo va marquer un grand pas dans la quête de l’énergie, car il n’y a pas de développement industriel sans énergie », a commenté à cette occasion Denis Christel Sassou N’Gusso ■



||||||| Production d’eau et d’électricité

	2023-T1	2022-T1
Énergie hydroélectrique	296 GWh	283 GWh
Énergie à gaz	534 GWh	548 GWh
Eau potable	26 288 milliers de m³	22 865 milliers de m³

Source : Note de conjoncture 1^{er} trimestre 2023, Direction générale de l’économie, ministère de l’Économie et des Finances, avril 2023

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES : UN LINÉAIRE MULTIPLIÉ PAR 4 DEPUIS 2000

Le secteur des infrastructures routières a lui aussi bénéficié durant les années 2000 d'importantes dépenses publiques. Le Congo était alors menacé à la fois d'isolement entre ses régions et avec ses voisins, faute d'aéroports, de ports et surtout de routes viables.

Le Congo comptait au début du millénaire moins de 1 000 kilomètres de voies bitumées. Ce linéaire est passé à 1 976 km en 2011 et à 3 675 km en 2016, soit un quasi quadruplement en seize ans. Deux axes structurent le pays. La route nationale 1, qui le traverse d'est en ouest entre Brazzaville et Pointe-Noire, sur 535 kilomètres, a été rénovée et élargie pour se pratiquer la majeure partie du tracé sur deux voies. Quant à la RN2, sa réhabilitation totale de Brazzaville à Ouessou, à l'extrême nord du pays, sur 850 km, a permis aux usagers de réduire leur trajet de plusieurs heures sur certains tronçons particulièrement problématiques.

Mais la défaillance d'entretien causé par le ralentissement des investissements, en raison de la crise des matières premières de 2014, a eu des conséquences sur certaines de ses portions qui sont redevenues un cauchemar pour les automobilistes. C'est notamment sur celles-ci que les investissements actuels se concentrent.

TOUS LES CHEFS-LIEUX RELIÉS À BRAZZAVILLE

De leur côté, les routes d'intérêt départemental ou interdépartemental sont aménagées sur plus de 9 000 kilomètres. Plus de cent ouvrages de franchissement ont été construits sur les cours d'eau. En dehors d'Impfondo, victime de son isolement à l'extrême nord-est du pays, tous les chefs-lieux de département sont connectés à Brazzaville par route bitumée. À l'international, le Congo est relié au Gabon, au Cameroun et à l'Angola (Cabinda) par des voies terrestres bitumées ou en cours d'achèvement. La municipalisation accélérée a aussi permis l'asphaltage de milliers de km dans les chefs-lieux de département.

Le PND propose aujourd'hui de parfaire le ciblage des investissements couplé à une amélioration substantielle de la qualité des services offerts afin d'en accroître la rentabilité économique et sociale. Parmi les nombreux projets présentés, plusieurs devraient rapidement améliorer la croissance du secteur des transports.

LES TRAVAUX ONT REPRIS

Afin de palier sa dégradation, des travaux de réhabilitation sont engagés depuis 2020 sur de multiples tronçons de la RN2. Les trois les plus dégradés étant ceux reliant Brazzaville-Inga, Etsouali-Ngo-Oyanfoula et Gamboma-Ollombo. Autre enjeu majeur, début 2022, un crédit de vingt milliards de francs CFA a été affecté pour le bitumage des 25 km de la route qui relie Boundji à Ewo. Cette bretelle de la RN2 est restée inachevée depuis 2011, ce qui faisait d'Ewo (Cuvette-Ouest), relié pour l'occasion au réseau électrique national, l'un des chefs-lieux de département le moins accessible par la route.



LIBREVILLE, N'DJAMENA... DES CORRIDORS INTERNATIONAUX RELANCÉS

Le PND accorde également une importance cruciale à la construction des tronçons manquants de la RN 3 Ndendé-Doussala-Dolisie, corridor menant de Brazzaville à Libreville, au Gabon. Ce projet intégrateur prioritaire régional, qui découle du Programme des réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (PREF-CEMAC), devait être relancé à la fin de l'année 2023. En mai dernier, le président Sassou N'Guesso a lancé les travaux du tronçon Ouessou-Bangui censé compléter le corridor prioritaire devant relier Brazzaville à N'Djamena. Ce tronçon, financé par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), permettra de relier trois pays de la CEMAC et d'offrir à la République centrafricaine et à la République du Tchad une alternative d'accès à la mer.

Au total, onze projets intégrateurs ont fait l'objet d'une table ronde de financement à Paris en novembre 2020. Le financement accordé par la BDEAC à hauteur de 99,7 milliards de francs CFA permettra de bitumer 50 km entre Ouessou et Pokola et de construire un pont long de 616 mètres sur la rivière Sangha. Tous ces projets, notamment portés par le PND, concourent à améliorer la mobilité des personnes et des marchandises, notamment agricoles, l'accès des citoyens aux centres de santé et d'éducation et les échanges économiques avec les pays de la sous-région.





UNE GESTION CONFIEE AU PRIVE

En mars 2019, la gestion des principaux axes routiers a été confiée à la société privée La Congolaise des Routes (LCR), dans le cadre d'une concession de 30 ans. Il s'agit des corridors Brazzaville-Pointe-Noire (535 km), Brazzaville-Ouesso (850 km) et Brazzaville-Mindouli (150 km). LCR est composée du partenaire chinois CSCEC

(70 %), du français Egis Projects (15 %) et de l'État congolais (15 %). En vertu du contrat signé entre les partenaires, la société concessionnaire sous-traite la maintenance courante et la maintenance lourde à CSCO (filiale de CSCEC) et les opérations de péage, pesage et trafic à la filiale d'exploitation locale détenue à 100 % par Egis Road Operation.



Focus

CFCO : ENTRE LE PORT DE POINTE-NOIRE ET LA SOUS-RÉGION, LE CHAÎNON MANQUANT

Le 27 avril 2023, le train « Gazelle » du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) a réalisé son premier transport de voyageurs de Pointe-Noire à Brazzaville depuis 2016. Le trafic marchandise avait depuis cette date repris d'une manière presque informelle et était loin de satisfaire les besoins des entreprises congolaises. Souvent qualifiée d'épine dorsale de l'économie congolaise, le CFCO a laissé la RN1 lui prendre cette place laissée libre. Le trafic avait été interrompu pour de nombreuses raisons : vétusté des infrastructures, sabotages de ponts et d'autres ouvrages d'art, notamment dans la région du Pool où s'affrontaient l'armée congolaise et les ex-combattants ninjas... Ce redémarrage est une bonne nouvelle, mais le travail à réaliser reste colossal. En effet, les quatre nouvelles locomotives réceptionnées en janvier 2023 comptant pour le premier lot de huit machines acquises par le CFCO en 2015, n'y suffiront pas. Chargés par le président Sassou N'Guesso de faire un état des lieux de cette infrastructure, les responsables sont d'ailleurs conscients des difficultés. « Le diagnostic opérationnel et technique a révélé qu'elle connaissait un état de dégradation avancé, à commencer par l'infrastructure ferroviaire vieillissante, les bâtiments publics, les ouvrages d'art, le long tunnel en situation difficile, l'état de vétusté du parc mobilier et automobile... », a affirmé le Premier ministre, en janvier 2023, lors de la réception des premières locomotives.

« Ces locomotives viennent combler très partiellement un déficit criant, expliquait Ignace Nganga, directeur général du CFCO, à la même occasion. Actuellement sur un parc total de quarante-trois locomotives de ligne à disposition du CFCO, seulement douze sont en service, dans les cas les plus difficiles, ce nombre descend jusqu'à six ». « Nous assurons pour l'instant l'essentiel, veut croire Honoré Sayi, le ministre des Transports. Avant d'ajouter : J'espère qu'avec des bailleurs conséquents et des Congolais déterminés, nous irons plus loin. » Car l'ambition reste énorme. Elle consiste à faire du CFCO le lien entre le Port en eau profonde de Pointe-Noire, Brazzaville et, plus loin, Kinshasa et la République démocratique du Congo, à travers le pont route-rail en projet. Le ministre des Transports congolais aspire même à un prolongement en direction du sud de la République centrafricaine, voire l'est du Cameroun ■



PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE : LA PORTE OCÉANE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Principal port en eau profonde du golfe de Guinée, le port autonome de Pointe-Noire (PAPN) est devenu une escale incontournable en Afrique centrale. Sa capacité, qui était de 62 000 conteneurs par an en 2003, dépasse aujourd'hui le million.

Ce sont plus exactement 1 003 726 EVP (équivalent vingt pieds) qui ont été traités au 31 décembre 2021, record en cours du port, dont 90 % provenant de ses activités de transbordement. Un record établi en respect de l'objectif imposé par l'autorité portuaire et atteint grâce au partenariat public-privé entre le PAPN et le groupe Bolloré, chef de file de Congo Terminal avec le danois AP Møller et la Société congolaise de transport (Socotrans).

PLUS DE 400 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS

Depuis 2009, date de la mise en concession du port, Bolloré Ports, qui est devenue en 2023 la propriété de l'armateur marseillais CMA-CGM, a investi plus de 400 millions d'euros pour moderniser le terminal à conteneur, aussi bien en infrastructures qu'en équipements. Les quais d'accostage G et D ont été prolongés à 1 500 mètres linéaires et leur profondeur atteint désormais 15 mètres, leur permettant de recevoir les porte-conteneurs d'une

capacité de 14 000 équivalents vingt-pieds (EVP). Congo Terminal a également procédé à des travaux d'aménagement en construisant des aires de stockage couvrant une surface de plus de 32 hectares exploitables et une zone logistique multimodale de 4,5 ha connectée au Chemin de fer Congo-Océan (CFCO), en plus d'un atelier technique dédié aux opérations de maintenance. Il s'est également doté d'un nouveau système d'exploitation, « NAVIS 4 », pour la gestion et l'automatisation des opérations au sein du terminal.

Les investissements sont également allés vers le renforcement des équipements avec l'acquisition jusqu'en avril 2022 de vingt portiques de manutention. Un mois plus tôt, l'opérateur avait reçu dix tracteurs et dix remorques, quatrième commande de matériels roulants depuis 2009. Autant de véhicules permettant à Congo Terminal d'augmenter les cadences de ses opérations et sa productivité.

HAUSSE DES CADENCES ET DE LA PRODUCTIVITÉ

Les travaux entrepris assurent surtout aux clients du PAPN d'importantes économies d'échelle, avec une attente des navires en rade qui a quasiment disparue, le temps moyen à quai ayant été ramené à moins de vingt-quatre heures. Quant au taux de fret (coût) des marchandises manutentionnées, il a été réduit de moitié depuis 2009. Ces améliorations

ont attiré de nouveaux armateurs tels que Cosco, Pacific International Lines, Hapag-Lloyd ou Hamburg Sud.

L'un de ces derniers explique à DBI Congo que le PAPN reste « le port à conteneur le plus cher de la sous-région », tout en précisant que son rythme, « grâce aux investissements consentis, est acceptable », et que le prix vaut sans doute le service rendu. Cet autre géant de la logistique préfère insister sur le fait que le PAPN est le seul port en eau profonde de la sous-région, accueillant des navires que ses concurrents ne peuvent pas recevoir.

S'exprimant en 2022, Séraphin Bhalat, le directeur général du PAPN, ne s'y trompait pas, ces investissements « participent à notre ambition de faire de Pointe-Noire un hub de transbordement et la principale porte d'entrée maritime de l'Afrique centrale. » Une vocation sous-régionale déjà renforcée, justifiant plus que jamais son surnom de « porte océane ». Plus de 40 % des volumes réceptionnés sont destinés aux marchés de la République démocratique du Congo et de la Centrafrique, via le fleuve Congo, ainsi qu'à certains clients pétroliers installés dans l'enclave angolaise du Cabinda ■

Évolution des volumes de chargement / déchargement de conteneurs au PAPN

	Août 2023	2021	2019
Volumes de déchargement			
Imports pleins	62 116	78 573	67 141
Imports vides	0	0	0
Transbordements pleins	179 564	293 988	285 352
Transbordements vides	85 329	125 573	107 658
Volumes de chargement			
Exports pleins	11 557	11 467	12 886
Exports vides	52 138	65 681	56 255
Transbordements pleins	178 556	303 020	289 528
Transbordements vides	82 035	125 424	102 449
TOTAL	651 295	1 003 726	921 269

Source : Congo Terminal

TIC : UN ACCÈS DÉMOCRATISÉ À INTERNET DE PLUS EN PLUS FIABLE

Le développement du secteur des TIC constitue un axe majeur de la stratégie de diversification de l'économie congolaise. L'accès à Internet haut débit et sa qualité ne cessent de croître grâce aux investissements consentis dans ses infrastructures.

Le Congo met en œuvre depuis plus d'une décennie son projet de couverture nationale à Internet, qui passe notamment par la fibre optique. Dans ce cadre, le pays est connecté depuis mai 2012 au câble WACS (West Africa Cable System). Tiré depuis l'Afrique du Sud jusqu'au Royaume-Uni, longeant les côtes congolaises, il permet au pays de bénéficier d'une entrée numérique internationale pour ses services Internet à haut débit.

UN SQUELETTE DE FIBRE OPTIQUE LE LONG DE LA RN1 ET DE LA RN2

C'est à partir de ce câble que les autorités s'attachent depuis 2012 à déployer le squelette de la fibre optique sur le territoire national. Celui-ci est composé d'une dorsale optique terrestre reliant Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville, d'est en ouest, et d'une autre qui relie la capitale à Oyo et Ouesso du sud vers le nord. Des bretelles sont réalisées à partir de ce tronc pour connecter d'autres départements. Il revient ensuite aux fournisseurs d'accès à Internet de réaliser le « dernier kilomètre », c'est-à-dire la connexion des entreprises et des ménages à la fibre optique haut-débit.

LA 4G DÉPASSE LA 3G EN 2023

Reste que l'écrasante majorité des Congolais n'accèdent à Internet que par le biais de leurs smartphones. Sur les 5,771 millions de cartes SIM en utilisation, recensées en juillet dernier par l'Agence de régulation des Postes et des communications électroniques (ARPCE), 3,14 millions offraient un accès à Internet, soit 55 %. Un marché que le sud-africain MTN et l'indien Airtel se partagent. Le premier comptait à cette même période 2,083 millions d'abonnés à l'Internet mobile, dont 45 % en 4G et 34 % en 3G, contre respectivement 32 et 37 % un an plus tôt. Quant aux 1,058 millions abonnés d'Airtel, ils étaient 39 % à utiliser la 4G et 29 % la 3G, contre respectivement, 29 et 32 % en juillet 2022.



200 MÉGABITS DE FLUX ET PLUS

Dans ce contexte, le groupe Vivendi Africa (GVA), opérateur spécialisé dans la fourniture d'accès à Internet très haut débit en Afrique, a creusé son sillon depuis 2019 face à Congo Telecom. La filiale du groupe Vivendi, via sa « Canalbox », et l'opérateur public historique, via son offre « speed », proposent à leurs clients des forfaits dépassant les 200 mégabits. Le premier s'appuie notamment sur les points de vente de son réseau Canal +.



Offres Internet haut et très haut débit

« Canalbox » GVA	
50 MB illimité	25 000 francs CFA (box et installation 5 000 francs CFA)
200 MB illimité	45 000 francs CFA (box et installation 5 000 francs CFA)
Offres professionnelles	Très haut débit ; réseau privé multisites ; transport point à point

Congo Telecom « Speed »	
60 MB illimité	25 000 francs CFA (kit d'installation 5 000 francs CFA)
100 MB illimité	35 000 francs CFA (kit d'installation 5 000 francs CFA)
220 MB illimité	45 000 francs CFA (kit d'installation 5 000 francs CFA)

5,771

millions (+ de 100 % taux de pénétration)
nombre de cartes SIM actives
en juillet 2023.



3,141

millions (55 % taux de pénétration)
d'abonnements internet mobile
en juillet 2023.

Source ARPCE



LE CONGO CONNECTÉ À UN SECOND CÂBLE DEPUIS 2023

Bonne nouvelle pour les usagers, le câble sous-marin à fibre optique « 2Africa », du consortium éponyme mené par la société américaine Meta, a atterri en août 2023 sur les côtes congolaises. L'annonce a été faite par Airtel Congo, qui a construit la nouvelle station modulaire d'atterrissage abritant l'infrastructure à Pointe-Noire. Cela signifie que le pays ne sera plus dépendant d'un seul câble sous-marin, le WACS, et de ses pannes éventuelles.

INTERNET PLUS SÛR ET MOINS CHER ?

« Un seul câble ne suffit pas, le WACS continuera à fonctionner, on va le décharger et le réseau de Congo télécom sera toujours sollicité », a expliqué Louis-Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE, lors de la réception du nouveau câble. « Cependant, a-t-il poursuivi, nous avons besoin de tous les réseaux, la redondance sera obligatoire pour les opérateurs du secteur. Nous allons refuser qu'un opérateur ne soit abonné qu'à un seul réseau afin d'assouvir les besoins en termes de capacité et nous affranchir de toute forme de coupure ». Outre le fait de réduire les risques de pannes, l'arrivée d'un nouveau câble international dans un pays a souvent pour conséquence la baisse des prix, grâce à la fin d'un monopole de fait.

LE CONGO INTERCONNECTÉ À QUATRE PAYS

Au niveau régional, le programme d'interconnexion Central African Backbone (CAB), démarré en 2015 avec la Banque mondiale, continue de relier le Congo à ses voisins. Le pays l'est avec le Gabon depuis 2018 et il a procédé en mai 2022, à Ouesso, à la réception du réseau d'interconnexion en fibre optique avec le Cameroun. En même temps, Brazzaville et Bangui ont lancé, toujours dans la ville de Ouesso, les travaux de réalisation de leur interconnexion. Par ailleurs, en juillet dernier, Congo Telecom et Angola Telecom ont relié leurs deux pays en fibre optique. De quoi contribuer à l'amélioration de la connectivité dans la région de Cabinda et plus largement à l'échelle régionale ■

ARPCE : LES TÉLÉCOMS SOUS CONTRÔLE

Les TIC sont régulés par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques. Créée en 2009, en même temps que le secteur était ouvert à la concurrence, elle encadre l'activité des opérateurs, garantit le service aux usagers et recouvre pour le compte de l'État les droits, taxes et redevances des secteurs des postes et des communications électroniques. À la loi créant l'ARPCE, se sont ajoutées depuis 2020 les lois sur la cybersécurité et contre la cybercriminalité.



AGENCE DE
RÉGULATION DES POSTES ET
DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES



UNE INSTITUTION PUBLIQUE AVANT-GARDISTE ORIENTÉE RÉSULTATS

Autorité congolaise de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des Postes et des Communications Électroniques, instituée par la loi n°11-2009 du 25 novembre 2009.

Des projets à la fois structurants et innovants dans les secteurs régulés et ceux confiés par l'État sur la base de son expertise.



Établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, bras technique de l'État dans les domaines des Postes et des Communications Électroniques.

Vision : « faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders dans les secteurs des Postes et des Communications Électroniques ».



265 agents assermentés pour la plupart.

Un siège social situé à Brazzaville.

Trois antennes départementales situées à Pointe-Noire, Dolisie et Ouesso.

Mission : accompagner l'inclusion du numérique dans tous les secteurs du pays en réduisant la fracture numérique au sein des populations, tout en étant le garant des services, le promoteur du développement et des innovations technologiques.





VIVRE AU CONGO

• Premiers pas au Congo >>>

144



PREMIERS PAS AU CONGO

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Les citoyens de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Guinée équatoriale et Gabon) détenteurs d'un passeport biométrique sont exemptés de visa pour visiter le Congo si leur séjour est inférieur à 90 jours. Les citoyens détenteurs d'un passeport du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Mauritanie, du Maroc, du Niger, du Sénégal et du Togo peuvent obtenir leur visa à leur arrivée à l'aéroport Maya-Maya de Brazzaville. Hors passeports spéciaux (diplomatique notamment) ou bénéficiaires de lettres d'invitation, les nationaux de tous les autres pays peuvent obtenir leur visa dans les ambassades et consulats congolais. La durée du visa est comprise entre 15 et 91 jours et les délais de traitement des demandes sont de sept jours pour la procédure normale et de trois jours pour la procédure express.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de neuf mois. Celle-ci doit être réalisée dans un centre agréé au moins dix jours avant le départ. Le certificat international de vaccination est contrôlé à l'entrée sur le territoire.

La vaccination contre l'hépatite A est recommandée, quelles que soient les conditions du séjour. Le Congo étant un pays à forte incidence de tuberculose, la vaccination par le BCG est indiquée pour les enfants en cas de séjours fréquents ou supérieurs à un mois. En fonction des zones de déplacement à l'intérieur du pays, les vaccinations contre la fièvre typhoïde, l'hépatite B ou encore la rage peuvent être également recommandées.

Le risque de paludisme au Congo demeure toute l'année et sur l'ensemble du territoire. Il existe deux formes de prévention complémentaires : la protection contre les piqûres de moustiques (répulsifs et moustiquaires) et le traitement préventif par le biais de médicaments antipaludéens.



AÉROPORTS INTERNATIONAUX

Les deux aéroports internationaux majeurs du Congo se situent à Brazzaville et Pointe-Noire. La capitale a inauguré les deux nouveaux terminaux qui composent l'aéroport Maya-Maya en 2010 et 2013, bien que ceux-ci rencontrent ces dernières années des problèmes de climatisation. Un nouveau terminal a été inauguré à l'aéroport Agostinho-Neto de Pointe-Noire en 2015.

CLIMAT ET DÉCALAGE HORAIRE

Le climat de la République du Congo est tropical et marqué par une succession de saisons des pluies et de saisons sèches. La grande saison des pluies s'étale de février à mai, avec de fortes chaleurs de février à avril, alors que la petite saison des pluies commence en octobre et prend fin en décembre. Les saisons des pluies peuvent être accompagnées d'orages, parfois violents avec des précipitations abondantes pouvant provoquer des dégâts. La grande saison sèche s'étale de juin à septembre alors qu'une petite saison sèche a cours en janvier.

À Brazzaville, le mois de juillet est le plus « frais », avec une minimale de 19,2 °C et une maximale de 28,1 °C. L'écart de température durant le mois d'avril, le plus chaud, oscille entre 22,8 et 32,6 °C. L'ensoleillement annuel y est de 1 610 heures. Il pleut en moyenne 85 jours par an à Brazzaville pour 1 345 mm d'eau déversée.

MONNAIE ET CHANGE

Le franc CFA a cours en République du Congo, monnaie commune des pays africains membres de la zone franc. Le franc CFA au Congo est commun à celui utilisé par les six États membres de l'Union monétaire d'Afrique centrale (UMAC), mais pas à celui utilisé par les huit États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Sa parité avec l'euro est fixe, soit 1 € pour 656,8 francs CFA. En billets, les coupures sont les suivantes : 500, 1 000, 2 000 et 10 000. Le franc CFA est garanti en euros par le Trésor public français, mais il n'est pas convertible en dehors du territoire des pays africains membres de la zone franc. Il faut donc changer vos euros sur place.





Alexandre Becher,
directeur général
du groupe Pefaco Hôtels

Interview

« Le Congo rivalisera
avec des pays qui ont déjà
un tourisme important »

Le Congo d'aujourd'hui ressemble-t-il à celui de 2015 lors de votre arrivée dans le pays ?

À mon arrivée il y a huit ans, le Congo organisait les Jeux africains, ce qui a permis de développer une offre hôtelière alors peu présente sur Brazzaville. Bien que celle-ci se concentre uniquement sur de l'hôtellerie dite haute gamme (4 et 5 étoiles), le secteur a beaucoup évolué et le paysage de Brazzaville s'est enrichi de logements et de restaurants.

La pandémie de la Covid-19 est passée par là. Comment avez-vous géré cette crise ?

Les hôtels de Brazzaville ont su passer ce cap et je suppose se renouveler, aussi bien en offre tarifaire que dans les services, puisqu'aucun établissement n'a fermé. Pour notre part, dès l'apparition de la crise sanitaire, nous avons proposé des offres tarifaires, repensé nos services de restauration individuels et banquets, nous avons maintenu des prix abordables quitte à rogner sur nos marges de restauration et de boissons. Nous proposons le vendredi un orchestre live avec happy hours, le samedi soir un DJ avec happy hours et le dimanche un barbecue à volonté avec boissons locales et entrée piscine pour 20 000 francs CFA par personne.

Comment jugez-vous le potentiel économique du Congo, après la crise des matières premières de 2015 et la crise sanitaire que nous venons d'évoquer ?

Le Congo est depuis un an sur une relance économique palpable. Le climat des affaires est beaucoup plus sain, les différents ministères multiplient les signatures de contrats avec des multinationales pour des exploitations, dans l'agriculture... Le Congo est un pays très riche. Il est le 4^e producteur de pétrole en Afrique subsaharienne. Il dispose de grandes forêts tropicales et de terres arables, de réserves de gaz... Toutes ces richesses attirent le monde entier, le Congo joue ses cartes.

Comment profitez-vous de cette reprise ?

Afin de proposer une offre optimale, nous avons multiplié les travaux de réaménagements intérieurs comme extérieurs, fait ravalier l'hôtel Maya Maya, refait entièrement l'espace piscine avec une pierre du Congo, créé un bar façon hutte de village car je suis très attaché à ce pays et à ses traditions. Chaque projet est à 95 % estampillé « made in Congo ». Nous avons repeint 90 chambres, ainsi que toutes les parties communes et les salles de séminaires, refait tout notre système de climatisation, réaménagé complètement les couloirs de l'hôtels avec des Jujuhats du Cameroun et des boucliers réalisés par des artisans de Poto Poto. Nous avons aussi recruté énormément à des postes stratégiques comme le service de salle, les étages, le commercial et la réception. Nous sommes actuellement en plein travaux sur l'hôtel Alima Palace, à Oyo, avec un ravalement complet des extérieurs et de toute la façade, ainsi que l'isolation des toits de tous les bâtiments. Nous avons aussi lessivé toutes les moquettes des chambres et des couloirs, soit 3 000 m² de sol, ainsi que tous les fauteuils et canapés des parties communes et des chambres.

En quelques mots, quels sont les avantages majeurs de Pefaco ?

Le Pefaco Maya Maya est situé en face de l'aéroport, à quatre minutes à pied. Très vaste, il comporte 150 chambres et trois restaurants. Il dispose d'un terrain de tennis, d'une grande piscine, d'un bassin pour les enfants, d'une salle de sport et d'un parking pouvant accueillir plus d'une centaine de voitures, particulièrement pratique lors de grandes manifestations. Nous travaillons les produits frais, des fruits et légumes souvent issus de l'agriculture biologique car, oui, le Congo a aussi des maraîchers certifiés bio, un savoir-faire souvent récompensé. Le personnel, congolais à 98 %, est formé aux normes internationales et est majoritairement bilingue. Nous recréons un environnement familial pour que nos clients, en se rendant au Pefaco, arrivent chez eux, en Afrique. Le service sur-mesure que nous offrons est, je crois, notre force numéro 1. Et je sais que nos clients le ressentent. De plus, étant très engagés auprès de différents collectifs d'artistes, d'actions sociales ou caritatives, en consommant chez Pefaco, vous participez à leur émergence, ce dont nous sommes très fiers.

Comment votre tutelle ministérielle accompagne-t-elle le secteur ?

C'est toujours très délicat de dire « on devrait faire comme ceci ou cela », mais notre ministre actuelle, madame Lydie Pongault, réalise un travail remarquable depuis sa prise de fonction. J'essaie de l'accompagner du mieux que je peux, par exemple avec le retour, en juillet dernier après huit ans d'absence, du Festival panafricain de musique (Fespam). Le tourisme est en train de s'installer dans les mentalités et les Congolais ont compris que leur pays attirait les étrangers, il y a de plus en plus un tourisme dit « wild ». Le Congo est doté de sites remarquables : des chutes d'eau impressionnantes, des parcs, comme Odzala, des paysages incroyables, une culture de village à découvrir, des forêts tropicales préservées... Il est nécessaire d'impliquer la population, la sensibiliser à la protection de la nature et des animaux. Le Congo sera alors en mesure de rivaliser avec d'autres pays du continent africain ■





HÉBERGEMENT

Brazzaville

Brazzaville offre un nombre relativement important de structures hôtelières aux prestations internationales. Le mythique Olympic Palace Hotel, premier hôtel de luxe de la capitale, avec ses grandes chambres donnant sur la piscine et le jardin, est toujours de service avec ses trois restaurants et ses boutiques. Il a été rejoint en 2015 au cœur de la ville par le Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel, qui offre une vue imprenable sur le fleuve Congo et Kinshasa. La même année, le Pefaco Hotel Maya-Maya a ouvert ses portes. Situé à un jet de pierre de l'aéroport, il demeure à moins de dix minutes du centre-ville. L'ex-Ledger Plaza Maya-Maya, complètement rénové entre 2009 et 2012, l'a été de nouveau dernièrement lorsqu'il est devenu le Grand Lancaster Brazzaville. GHS Hotel, Elbo Suites ou Mikhael's Hotel & Residence offrent des alternatives de luxe au centre de Brazzaville.

Pointe-Noire

L'Hôtel Elais, avec son business center, sa piscine et ses excellents restaurants, est l'une des structures historiques de la capitale économique. Plusieurs établissements d'un niveau élevé de prestations existent également à Pointe-Noire, telles que Doubletree, by Hilton Pointe-Noire, l'Hôtel Palm Beach ou encore l'Atlantic Palace Hotel. Le Kactus Lodge et le Victory Palace offrent des alternatives d'un excellent rapport qualité-prix.



VIVRE À BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE

Coût de la vie

La vie est relativement chère au Congo, notamment à Brazzaville ou à Pointe-Noire, et les prix des produits et services de base (alimentation, transports, hébergement), peuvent être élevés. L'usage de la carte bancaire, en dehors des hôtels, est plutôt rare et il est préférable de prévoir des espèces pour régler ses achats. Il faut noter néanmoins que l'usage des paiements mobiles se développe à grande vitesse.

SANTÉ

Outre le CHU de Brazzaville, qui accueille les patients 24h/24 sur l'avenue Lyautey, ou l'hôpital Blanche Gomez, boulevard Denis Sassou N'Gesso, qui dispose d'un cabinet dentaire, le ministère français des Affaires étrangères indique les adresses de nombreux établissements privés qui se sont développés ces dernières années à Brazzaville. C'est le cas des cliniques Elikia, Netco et du cabinet médical Les Clairons. Le ministère cite également le cabinet dentaire Seminet et le médecin généraliste de l'Association Santé Solidarité.

À Pointe-Noire, cette même source française, dont les ressortissants comptent parmi les plus nombreux installés au Congo, renvoie essentiellement vers la clinique Guénin, dans le centre-ville, et vers la clinique Netcare.



TRANSPORTS

Dans les grandes villes et les villes moyennes, le plus simple est de louer un véhicule ou de circuler en taxi. Exclusivement de marques Toyota Corolla de toutes générations, verts à Brazzaville, bleus à Pointe-Noire ou encore rouges à Dolisie, ces taxis composent un réseau dense qui garantit une attente minimale, voire nulle, en ville.

Pour voyager à l'intérieur du pays, le Congo dispose de nombreux aéroports régionaux qui permettent depuis Brazzaville ou Pointe-Noire de se rendre vers Oyo-Ollombo, Dolisie, Ouesso ou encore Impfondo. Par la route, la RN1 qui mène de Brazzaville à Pointe-Noire est la plus moderne et agréable du pays. La RN2, déjà rénovée en 2015 et qui permettait de rouler sans embûche jusqu'à Ouesso, est en cours de réhabilitation. Pour le reste, le réseau routier congolais, bien qu'en développement, reste peu dense, ce qui explique la nécessité d'utiliser un véhicule 4X4 pour des sorties hors routes bitumées.

DÉCOUVERTE

Vous voyagez à Brazzaville ou Pointe-Noire pour un court séjour mais vous disposez d'une journée, voire d'une demi-journée pour organiser une sortie ? N'hésitez pas à contacter Lawanda Tours & Adventure, sans doute la meilleure agence touristique spécialisée dans les circuits sur mesure. Pas besoin de prévoir une semaine pour monter jusqu'aux parcs de l'extrême nord du pays, l'agence propose des balades d'une demi-journée autour de la capitale administrative, vers le fleuve ou les parcs naturels, ainsi que depuis la capitale économique ■

ACPCE	Agence congolaise pour la création des entreprises
AFD	Agence française de développement
API	Agence pour la promotion des investissements
APPO	Organisation des producteurs africains de pétrole
ARPCE	Agence de régulation des Postes et des communications
BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BIT	Bureau international du travail
CCBC	Commission climat du bassin du Congo
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique
CEAC	Communauté des États de l'Afrique centrale
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEF	Centre de formalités administratives des entreprises
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEMACO	Centre de médiation et d'arbitrage du Congo
CFCO	Chemin de fer Congo-océan
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la francophonie
CRIB	Comité régional de l'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DGIFN	Direction générale des institutions financières nationales
DSI	Direction des systèmes d'information
F2BC	Fonds bleu pour le bassin du Congo
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
GAR	Gestion axée sur les résultats
GUP	Guichet unique de paiement
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national des statistiques du Congo
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
NIU	Numéro d'identifiant unique

ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPEP	Organisation des pays producteurs de pétrole
PADEC	Projet d'appui pour le développement des entreprises et de la compétitivité
PAG	Programme d'actio du gouvernement
PAGICOF	Projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois
PAPN	Port autonome de Pointe-Noire
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confemen
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPP	Partenariats public-privé
PRONAR	Programme national d'afforestation et de reboisement
RDC	République démocratique du Congo
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNPC	Société nationale des pétroles du Congo
SYSPACE	Système de suivi des paiements des créances de l'État
TBS	Taux bruts de scolarisation
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UMAC	Union monétaire d'Afrique centrale
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UNICONGO	Union patronale et interprofessionnelle du Congo
ZAP	Zone agricole protégée
ZES	Zone économique spéciale
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

AFFECTIO MUTANDI

Agence conseil en responsabilité sociétale
Pierre-Samuel GUEDJ, Président & Fondateur
<https://affectiomutandi.com/>
Page 119

AFRICA PESAGE

Équipement et système de pesage
Frédéric Doua, Directeur général
4^e de Couverture

ANNUEL INVESTMENT MEETING (Aim)

Première plateforme d'investissement au monde
<https://www.aimcongress.com/>
Page 53

AMBITION AFRICA

Forum des relations économiques et commerciales franco-africaines
<https://event.businessfrance.fr/ambition-africa/>
Page 105

API CONGO

Agence de promotion des investissements privés
Promotion et facilitation des investissements privés
Annick Patricia MONGO, Directrice générale
<https://apicongo.cg>
Page 60

ARPCÉ

Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques
Louis-Marc SAKALA, Directeur général
www.arpce.cg
Pages 141

ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO SA

Assurances
Raymond IBATA, Directeur général adjoint
www.agccongo.com
Pages 82 – 83

BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE

Banque
André COLLET, Directeur général
www.bcicongo.com
Pages 72 – 73

BANQUE POSTALE DU CONGO

institution financière
Calixte Médard TABANGOLI, Directeur général
<https://banquepostale.cg>
Pages 68 – 69

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Ludovic ITOUA, Directeur général
<https://impots.gouv.cg>
Pages 40 - 41

ELAÏS HÔTEL

Hôtelier
Frédéric BREYTON, Directeur général
<https://hotelelais.com>
3^e de Couverture

KENGOLET-MONGO

Dominique KENGOLET, Avocat Associé
Cabinet d'Avocats
<https://cabinet-kengolet-mongo.com>
Page 56

KPMG

Audit
Patrick GAMASSA, Associé Directeur général
<https://kpmg.com>
Page 61

LAWANDA TOURS

Agence de visites touristiques
Gilles MPION, Co Fondateur
<https://lawandatours.com>
Pages 106 à 109

LCB CAPITAL

Banque
Fernand GABOUMBA MOUKENGUE, Directeur général
<https://lcb-capital.com/>
Page 19

LEXA INTERNATIONAL

Cabinet d'Avocats
Bourgelie AMPION, Associée gérante
www.lexa-inter.com
Page 55

LIZIBA – CCIAM de Pointe-Noire

Plateforme inclusive
Didier MAVOUENZELA, Président
<https://liziba.cg/>
Page 43

MATHIAS ESSEREKE

Cabinet Avocats
Mathias ESSEREKE, Fondateur
<https://cabinet-essereke.africa.com/>
Pages 88 à 91

MBTP SA

Construction
Issa ATTYE, Directeur général adjoint
<https://mbtpsa.com>
2^e de Couverture

MUCODEC

Microfinance
Dieudonné NDINGA, Directeur général
<https://mucodec.com>
Page 81

NSIA CONGO

Assurances
Joël ELLAH, Directeur général
www.nsiacongo.com
Page 79

PEFACO HOTEL MAYA MAYA

Hôtelier
Alexandre BECHER, Directeur général
www.pefacohotelmayamaya.com
Pages 146 – 147

PORT AUTONOME DE POINTE NOIRE

Entreprise publique portuaire
Séraphin BHALAT, Directeur général
<http://www.papn-cg.org>
Pages 119 – 121

SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CONGO

Industrie pétrolière
Maixent Raoul Ominga, Directeur général
www.snpc-group.com
Page 115

SUNU ASSURANCES IARD

Assurances
Thierry KOUADIO, Directeur général
<https://sunu-group.com>
Page 4

TOTALENERGIES

Exploration-Production et Marketing & Services
Nicolas Wawresky, Directeur général
<https://totalenergies.cg/>
Page 125

UNICONGO

Fédération patronale
Michel DJOMBO, Président
<https://unicongo.org>
Page 23

bloc note



ENEZ DÉCOUVRIR

L'HÔTEL ELAÏS

VILLAGE VACANCES
EN PLEIN CŒUR DU CENTRE VILLE

BUSINESS CENTER

LOISIRS-DÉTENTE

TOUS TYPES D'ÉVÈNEMENTS

RESTAURANTS

SOIRÉES A THÈMES

BD CHARLES DE GAULLE
POINTE NOIRE

+242 05 511 84 84

WWW.HOTELELAIS.COM

RECEPTION@HOTELELAISPNR.COM

 HOTELELAISPNR  HOTEL ELAIS



ELAIS
POINTE-NOIRE

Préserver la route pour développer l'Afrique

**Pesage & péage routier
& autoroutier**

**Fourniture, maintenance
& étalonnage d'équipement de pesage**

**Conseils, étude
& recherche en transport**



Afrique Pesage Congo S.A.



1036, rue NDOUO, Plateau des 15 ans, Brazzaville, République du CONGO

+242 05 200 77 77 - +242 05 200 73 73 - +242 05 200 68 38 - contact@afriquepesage.cg - www.afriquepesage.com